



Note
argumentaire
Juillet 2022

OPÉRATION GRAND SITE GERBIER-MÉZENC

 **Haute-Loire**
LE DÉPARTEMENT

Ardèche 
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

Préambule	5
-----------	---

PARTIE A | SOURCES, SUCS, ET PLATEAUX ICONIQUES – LE POTENTIEL GRAND SITE 9

I. De hautes terres façonnées par les éléments et les Hommes	9
1. Des paysages de l'eau, du vent et du feu	9
2. Une occupation humaine ancrée dans l'histoire et le paysage	16
3. Des espaces naturels écrien d'une biodiversité remarquable	20
II. Statuts de protection et reconnaissance internationale	24
1. Le site classé du Massif du Mézenc	24
2. Le site classé du Mont Gerbier de Jonc	25
3. Un espace à forte protection compte tenu de sa richesse biologique	26
4. Une spécificité géologique reconnue internationalement par l'UNESCO	27

PARTIE B | LE GRAND PAYSAGE GERBIER- MÉZENC ENJEU D'UNE ÉCONOMIE RURALE À CONFORTER 31

I. Un territoire rural peu peuplé et économiquement fragile	31
1. Une forte déprise démographique	31
2. Une activité agricole résiliente, rempart contre la fermeture des paysages	32
3. Une sylviculture composante du paysage, mais inégale et peu valorisée	34
4. Les énergies renouvelables, entre opportunité et vigilance	35
II. Deux sites classés sous pression, au cœur de l'offre touristique	36
1. Notoriété, usages et niveau de fréquentation : une connaissance à travailler	36
2. Un équilibre difficile entre préservation et fréquentation touristique	42
III. Un caractère à affirmer pour tenir la promesse d'un accueil Grand Site	45
1. Une identité de massif à révéler	45

2. Une offre pleine nature au royaume des grands espaces	45
3. Une gastronomie suggestive de la complémentarité paysage/ terroir	48
4. Une offre culturelle diverse mais en manque de repère	48
5. Une offre d'hébergement inégalement répartie sur le territoire	51
6. Une gouvernance touristique partagée entre de nombreux acteurs	51

PARTIE C | PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS PARTAGÉES POUR UNE OPÉRATION GRAND SITE 55

I. Une réflexion mûrie et un cheminement partagé pour agir ensemble	55
1. Un territoire de coopération propice à un engagement durable	55
2. Chronologie de la préfiguration d'Opération Grand Site	55
3. Ateliers, enquêtes et temps d'appropriation de la démarche	56
II. Périmètre d'étude et territoire de projet	58
1. Limites administratives	58
2. Esquisses de périmètre	59
III. Gouvernance du projet Opération Grand Site	61
IV. Expression des enjeux et plus-value de l'Opération Grand Site	62
1. Gérer la fréquentation dans le grand paysage Gerbier-Mézenc	64
2. Révéler le territoire des « Hommes d'en haut »	66
3. Donner de la cohérence au massif « Gerbier-Mézenc » par l'accueil et l'interprétation	69
4. Préserver le capital « Grand paysage » comme ressource du territoire Gerbier-Mézenc	70

CONCLUSION 72

Table des illustrations	73
-------------------------	----

ANNEXES 76

EDITO

L'Ardèche et la Haute-Loire partagent une histoire, une géographie et des paysages en commun, naturellement concrétisés par deux suc : le Mont Mézenc et le Mont Gerbier de Jonc. Protégé de chaque côté de la frontière administrative par la loi sur les sites et paysages de 1930 ainsi que par des politiques publiques volontaires autour des Espaces naturels sensibles (ENS), ce territoire fait l'objet d'un rapprochement depuis 2019 entre les deux conseils départementaux, une convention de partenariat ayant permis d'avancer dans la volonté commune d'engager une démarche Grand Site pour l'ensemble formé par le Mont Gerbier de Jonc et le Mont Mézenc.

Aboutissement du travail de concertation locale mené depuis trois ans avec les habitants et les acteurs du territoire, cette démarche franchit aujourd'hui une étape importante avec la note argumentaire pour une Opération Grand Site.

Aux côtés des deux Départements, l'Opération Grand Site projetée implique les Communes, les Communautés de communes (Mézenc Loire Meygal, Montagne d'Ardèche et ValEyrieux), mais également le Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise ainsi que le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche qui fait le lien entre Ardèche et Haute-Loire, l'Etat ainsi que les principaux acteurs associatifs et économiques du territoire (collectif Mézenc-Gerbier, Fin Gras du Mézenc, ONF...).

Fruit d'un travail de terrain se nourrissant d'ateliers et de rencontres politiques, cette note argumentaire et les orientations qu'elle comporte font l'objet d'un consensus large sur le territoire et répondent à une attente des élus et acteurs locaux.

Très attachées à ce territoire de confins dont le nom retenu à ce stade est « Gerbier-Mézenc », l'Ardèche et la Haute-Loire sont déterminées à faire émerger collectivement « l'esprit des lieux » autour d'un projet de valorisation et de développement durable au profit de ses habitants.

MARIE-AGNÈS PETIT,
Présidente du Département
de la Haute-Loire

OLIVIER AMRANE,
Président du Département
de l'Ardèche



PRÉAMBULE |

Situé aux confins des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, sur la ligne de partage des eaux Atlantique-Méditerranée et à la croisée des régions naturelles des Cévennes, du Vivarais et du Velay, le territoire du Gerbier-Mézenc se caractérise par la richesse de ses aménités naturelles, paysagères et patrimoniales.

Plusieurs spécificités caractérisent le territoire du Gerbier-Mézenc et forgent l'identité de cet espace commun aux deux départements :

- Un paysage volcanique atypique traversé par la ligne de partage des eaux ;
- Une terre où l'homme habite très haut, avec une architecture caractéristique faite de toits de lauze, de chaume ou de genêt ;
- Une montagne aux herbages particuliers qui permet l'élevage du bœuf AOP Fin Gras du Mézenc.

Ces caractéristiques, ajoutées aux politiques de préservation déjà appliquées sur les deux sites classés du Mont Gerbier de Jonc et du massif du Mézenc, sont des bases solides pour un travail collaboratif entre les acteurs du territoire dans le but d'engager une démarche Grand Site, et en préalable de proposer une Opération Grand Site.

Les valeurs que porte la démarche Grand Site correspondent à l'ambition des Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Des valeurs qui s'organisent autour des principes de développement durable pour construire un projet de protection, de gestion et de valorisation d'un site emblématique au sein de son « grand territoire ». Ces valeurs d'équilibre entre protection et développement sous-tendent également l'action du Parc naturel régional qui couvre intégralement ce territoire.



Illustration 1 : Localisation du massif Gerbier-Mézenc



Illustration 2 : Localisation du massif Gerbier-Mézenc dans le Massif central

Ici, le paysage fonde sa distinction sur l'originalité et la diversité des formes revêtues par ses volcans, localement appelés « sucs », dont la forme conique et les pentes raides rappellent celles d'un pain de sucre. Ils constituent le plus grand ensemble phonolithique d'Europe. Cette géologie d'origine volcanique a été labellisée Géoparc mondial en 2014 par l'UNESCO, lui conférant une reconnaissance internationale.

Le territoire est aussi riche d'une faune et d'une flore diversifiées, reconnues et protégées. Il compte une réserve biologique, cinq zones Natura 2000 et une vingtaine de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I et II. Les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire ont par ailleurs défini deux Espaces naturels sensibles qui couvrent une grande partie du territoire. Il est de plus le support de l'AOP Fin Gras du Mézenc, viande de bœuf qui tire sa spécificité de ses arômes dus aux herbes et fleurs des pâturages des hauts plateaux, que l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) juge « intenses et persistants ».

L'architecture traditionnelle y est exceptionnelle. Mise en œuvre pour ce qui demeure l'habitat permanent le plus haut du Massif central, elle se caractérise par ses toits en chaume, en genêt et en lauze phonolitique, ses formes robustes et intégrées à la pente, à l'abri du vent de nord appelé ici la Burle.

Les deux sites les plus emblématiques de ce territoire d'exception sont le Mont Gerbier de Jonc (1551 m) et le Mont Mézenc (1753 m), deux sucres volcaniques classés respectivement en 1933 et 1997, au titre de la loi du 2 mai 1930. Outre leurs caractéristiques naturelles, ces deux sites véhiculent des symboles forts pour le territoire. Ainsi, le Mont Gerbier de Jonc constitue le point de commencement de la Loire, plus long fleuve de France et dont le bassin versant est le plus vaste du pays. Le Mont Mézenc, quant à lui, est le point le plus élevé des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, et l'un des sommets les plus hauts du Massif central. L'écrin paysager qui accueille ces deux sites marque le visiteur par son immensité, un océan de verdure qui préfigure la course plus ou moins rapide de ses sources tantôt vers l'Atlantique tantôt vers la Méditerranée.

Malgré des travaux d'aménagement réalisés côté ardéchois, la fréquentation importante des deux monts engendre des dégradations qui depuis quelques années portent atteinte à la qualité des sites tant du point de vue de l'environnement que de l'expérience offerte aux visiteurs. L'accueil et la découverte sont à améliorer. Traités conjointement, ils pourraient conduire à un développement territorial du massif.



Illustration 3 : Dégradation des sentiers d'accès - J. Lhoste - 2020



Illustration 4 : Un manque de gestion des sanitaires et déchets - été 2021



Illustration 5 : Un stationnement anarchique - été 2021



Illustration 6 : Une mauvaise gestion des flux

Ainsi, souhaitant maintenir la dynamique de protection, de gestion et de mise en valeur des espaces naturels, au-delà des frontières administratives, et soucieux d'assurer des retombées économiques pour tout le territoire, les Départements de l'Ardèche et de Haute-Loire ont communiqué en mars 2019 leur ambition de faire du territoire Gerbier-Mézenc un futur « Grand Site de France ». Dans cet élan, le 25 juin 2019, les deux Départements ont organisé une conférence du territoire Gerbier-Mézenc à la ferme de Bourlatier, en réunissant les services de l'État, élus et représentants d'associations locales, afin de porter une réflexion collective sur la possibilité de s'engager dans une démarche « Opération Grand Site ». Cette coopération interdépartementale s'est concrétisée par la signature d'une « Convention de partenariat territorial pour la labellisation Grand Site de France du massif Gerbier-Mézenc », dont l'objectif est « d'organiser les modalités de partenariat stratégique, technique et financier entre les deux Départements dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de ce projet ». Le projet bénéficie de l'expérience forte du Département de l'Ardèche en la matière, puisque celui-ci mène depuis 2011 une Opération Grand Site pour la Combe d'Arc, en partenariat avec les acteurs locaux concernés. A noter également, côté Ardèche, que le site de l'Aven d'Orgnac est l'un des premiers à avoir bénéficié du label Grand Site de France en 2004, qui a depuis lors été renouvelé par le ministère de la Transition écologique.

Les pages qui suivent rendent compte du potentiel Grand Site du territoire Gerbier-Mézenc et traduisent le besoin exprimé par les élus locaux de voir débiter en 2022 une Opération Grand Site.

La note s'organise en trois temps. D'abord, sont décrites les qualités paysagères, naturelles, et patrimoniales du Grand Site Gerbier-Mézenc qui justifient aujourd'hui des protections variées. Le grand paysage Gerbier-Mézenc est ensuite présenté dans son environnement plus large sous la forme d'un diagnostic du territoire avec ses forces et ses faiblesses. Enfin, une troisième partie expose les différentes perspectives et enjeux qu'il conviendra de traiter dans le cadre d'une Opération Grand Site attendue par les acteurs du territoire.

Le paysage du Gerbier-Mézenc fait forte impression aux voyageurs, poètes et écrivains tels que Georges Sand, Elisée Reclus, Albin Mazon, Francis Ponge, Simone de Beauvoir. Extraits :

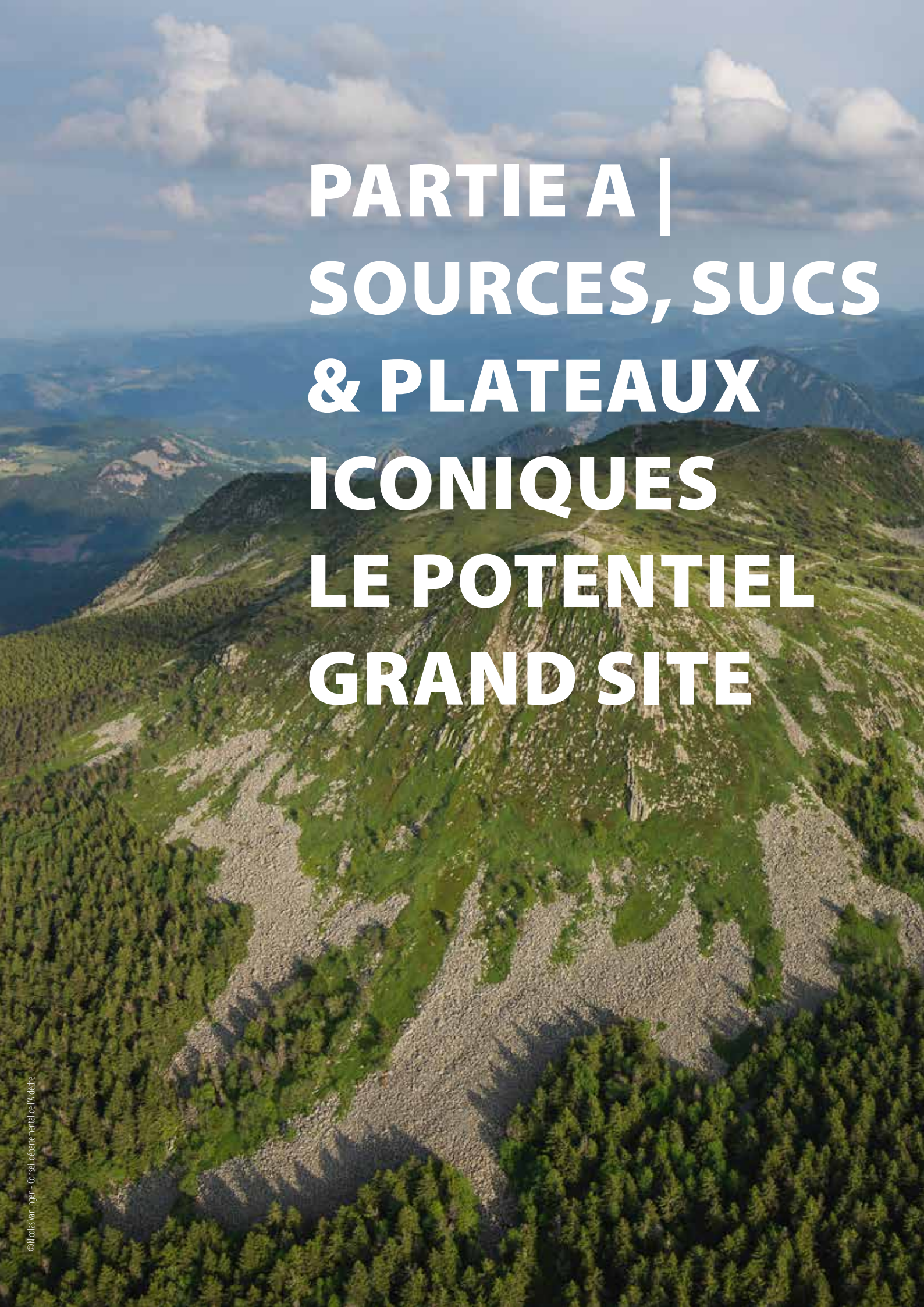
« [...] il souffle un vent dur qui rase la terre avec colère, parce qu'il ne trouve pas à se loger dans le feuillage des grands arbres. Je ne vois que des sapins maigres, longs comme des mâts, et la montagne apparaît là-bas, nue et pelée comme le dos décharné d'un éléphant [...]. »

Il y a des chemins aux pierres grises comme des coquilles de pèlerins, et des rivières qui ont les bords rougeâtres, comme s'il y avait eu du sang ; l'herbe est sombre. »

Jule Vallès, extraits de L'Enfant 1878

« La nuit qui m'a laissé le plus vif souvenir, c'est celle que je passai sur le Mézenc ». [...] « Je me réveillai à six heures sous un ciel éclatant, baignée dans une odeur d'herbe et d'enfance ; un nuage opaque, sous mes pieds, me coupait de la terre : j'émergeais seule dans l'azur. Le vent continuait à souffler, il s'engouffrait dans la couverture dont j'essayai de m'envelopper. J'ai attendu, la ouate grise en dessous de moi s'est déchirée, et j'ai aperçu au fond de ces crevasses des morceaux de campagne ensoleillée. Cela entrevu au travers du brouillard était d'un aspect singulier, invraisemblable. En ce moment, le vent fit une trouée dans le brouillard, et on vit au loin de fantastiques horizons empourprés par le soleil. »

**Simone de Beauvoir,
Extraits de La Force de l'Âge paru en 1986**



PARTIE A | SOURCES, SUCS & PLATEAUX ICONIQUES LE POTENTIEL GRAND SITE

I. DE HAUTES TERRES FAÇONNÉES PAR LES ÉLÉMENTS ET LES HOMMES

1. DES PAYSAGES DE L'EAU, DU VENT ET DU FEU

Au sud-est du Massif central, la frange de plateaux formant le versant atlantique révèle une succession de sommets érodés d'altitude supérieure, le plus souvent, à 1 500 mètres. Cette chaîne nommée au nord-est, les Boutières, au centre, le Mézenc, au sud-est, la Cévenne ardéchoise constitue la limite naturelle entre les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, également ligne de partage des eaux Atlantique/Méditerranée.

Si l'architecture et des composantes du paysage présentent des similitudes de part et d'autre de cette limite, le relief offre lui des différences très marquées dues aux brusques ruptures de pentes côté ardéchois. En effet, les grands plateaux incli-

nés aux vastes perspectives dominant la jeune Loire font place, côté sud-est, à des creux impressionnants hérissés de sucurs volcaniques produisant une animation paysagère surprenante.



Illustration 7 : Mont Gerbier-de-Jonc – ©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche

Le plus célèbre de ces sucurs, le Mont Gerbier de Jonc au pied duquel coule les sources de la Loire, culmine à 1 551 m d'altitude. Beaucoup d'autres sucurs de formes identiques parsèment les rudes pentes ardéchoises.

De son côté, la silhouette caractéristique du Mont Mézenc (1 753 m) en forme de « félin couché » est visible d'une grande partie du département de la Haute-Loire. La présence ordinaire et quasi permanente de cette montagne dans le champ de vision en fait l'une des composantes naturelles les plus symboliques pour les habitants de ce département.

Illustration 8 : Paysages autour du Mont Gerbier de Jonc - sources PNR des Monts d'Ardèche

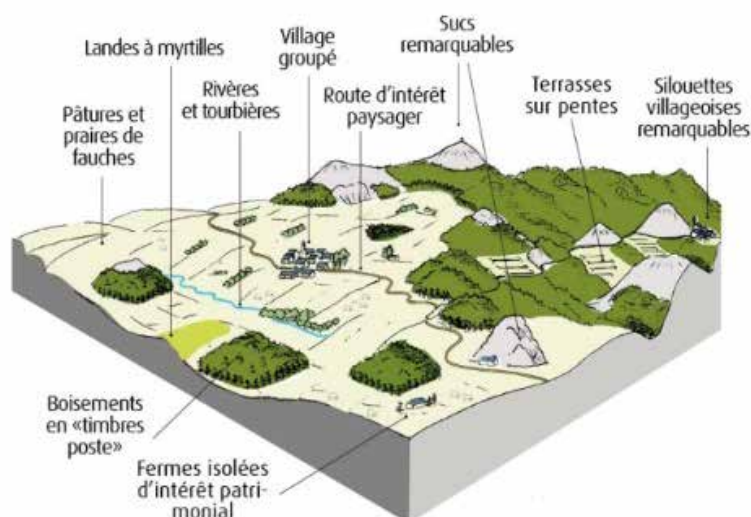




Illustration 9 : Mont Mézenc versant ardéchois - A. Aubry - juin 2011

L'ensemble du massif Gerbier-Mézenc se distingue par des paysages grandioses, diversifiés, et dont le point commun réside dans l'exceptionnelle profondeur de champ des grands espaces et l'ampleur des nombreux points de vue. De Saint-Clément ou de Borée, on embrasse à 360° un paysage majestueux où les « sucs » (dômes volcaniques) devancent plusieurs rangs de « serres » cévenols, face à toute la chaîne des Alpes. De Moudeyres ou du Béage, le regard porte sur un plateau infini surmonté des sommets les plus élevés du massif quand, à l'arrière, apparaissent le Sancy ou le Plomb du Cantal, et le Mont Lozère.

Ce paysage est ainsi constitué de grands espaces dégagés s'étirant à l'infini et entrecoupés de vallons boisés. Il est ponctué de Sucs qui forment autant de points de repère et d'éléments structurants comme des marqueurs du territoire.

Les plateaux basaltiques servent de supports aux prés de fauche et fournissent les matériaux de construction des murs sombres des bâtiments, les sucs phonolitiques fournissent la lauze qui couvre le toit des grandes fermes. Cette composition géologique et géomorphologique originale n'est pas seulement source permanente d'intérêt pour les scientifiques, elle est aussi à l'origine de ces paysages méconnus et étranges, motifs d'un paysage unique en Europe.

Bien avant les caractéristiques architecturales ou les modes d'appropriation du terrain, c'est l'unité de ce paysage et sa configuration exceptionnelle qui en font l'intérêt majeur. Sucs, pâturages, sources, prairies de fauche, bosquets de fayards, fermes et cascades sont les éléments principaux qui structurent le paysage.

A) LE PAYSAGE DE L'EAU

« La Loire prend sa source au Mont Gerbier de Jonc »... Cette phrase ravive les souvenirs de bancs d'école. Le plus long fleuve de France prend sa source sur le versant sud du Gerbier de Jonc pour se jeter à Saint-Nazaire, 1 006 km plus loin, dans l'océan atlantique.



Illustration 10 : La jeune Loire au Gerbier de Jonc - MDDT de la Haute-Loire



Illustration 11 : La « source géographique » - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche



Illustration 12 : Sources de la Loire - A. Morel - oct 2017

Pays de sources, le terroir du massif Gerbier-Mézenc, très vallonné, est imprégné par l'eau aussi bien au propre qu'au figuré. On parle de plus de 3 000 sources présentes sur ce territoire. Les fonds de vallon, collecteurs des eaux de ruissellement et de source, deviennent, de ce fait, inexploitable pour installer le bâti. Cependant, les sources à flanc de coteau représentent souvent une opportunité d'obtenir l'eau courante dans les habitations et fermes isolées.

Sur les flancs des versants apparaissent des zones humides (souvent des tourbières de pente) d'où s'échappent les ruisseaux vers l'aval. Ces formes sont encore plus marquées lorsqu'il s'agit de cratères d'explosion : les narces de Chaudeyrolles, le lac d'altitude de Saint-Front. Après les mouillères de pente et les cirques, les vallées s'enfoncent plus vigoureusement dans le relief et rejoignent de nombreuses et profondes vallées (L'Orcival, La Gagne, Le Lignon, La Gazeille, L'Aubepin et La Veyradeyre).



Illustration 13 : Narces de Chaudeyrolles et Mont Mézenc - MDDT de la Haute-Loire



Illustration 14 : Lac de Saint-Front - David Frobert
MDDT de la Haute-Loire

B) LE PAYS(AGE) DU VENT ET « D'AIR PUR »

« [...] il souffle un vent dur qui rase la terre avec colère, parce qu'il ne trouve pas à se loger dans le feuillage des grands arbres. » Extrait de L'Enfant, Jules Vallès, 1878.

Ici le vent façonne véritablement les paysages, les arbres, la neige, les morphologies de l'habitat, les modes de vie, le caractère des hommes...

Le plus connu et redouté des vents reste la Burle, vent si fort qu'il arrive à soulever la neige froide, à créer des congères monumentales et à plonger le territoire dans une atmosphère blanche où plus rien n'est visible. Des abris le long des routes, pour trouver refuge lors des grandes tempêtes, rappellent cette violence des éléments.

Le vent est aussi l'élément qui rend fertile le territoire, celui qui disperse les pollens et dont on hume le bon air, celui qui sèche les foin en un temps record, garantissant la quantité de fourrage nécessaire à la survie du bétail durant le long hiver de 5 à 6 mois.

Pour se protéger des vents froids, notamment de secteur nord, l'habitat est venu se blottir de préférence à l'abri des reliefs et/ou des forêts, avec des formes de bâti plutôt allongées et insérées dans la pente.

Par ailleurs, ce climat vivifiant a aussi fait du Gerbier-Mézenc une destination longtemps prisée par les familles de la région et des villes lointaines, venues « prendre le bon air » sur les conseils de leurs médecins.



Illustration 15 : « Cure d'Air » au Monastier-sur-Gazeille

Beaucoup plus récemment, l'étude menée en 2016 par l'Agence européenne de l'environnement¹ a démontré la qualité de l'air du Gerbier-Mézenc. Mandatée par la Commission européenne pour dresser la situation réelle dans 39 pays d'Europe, 2 900 stations de mesures ont été installées en tenant compte de leur répartition géographique en zones urbaines, péri-urbaines et rurales, d'une part et de leur environnement d'autre part, selon que la station est à proximité ou non d'axes routiers ou de centres industriels.

Le relevé systématique des 2 900 stations fait apparaître que, en ce qui concerne les particules fines, la station du Mézenc recueille le meilleur score pour toute la France. Elle se situe au 4^e rang des stations européennes, juste derrière une station norvégienne, une islandaise et une suédoise.



Illustration 16 : Au 1^{er} plan les roches de Borée et le Gouleyou, au 2nd plan l'Est de l'Ardèche, à l'arrière les Alpes de gauche à droite, Belledonne, Les Écrins, Le Vercors, le Dévoluy - Photo MDDT de la Haute-Loire

C) LE PAYSAGE DU FEU - GÉOLOGIE ET VOLCANISME D'UN MASSIF SUSPENDU

Le visiteur est toujours surpris par les hauts plateaux du Gerbier-Mézenc qui constituent une citadelle de roches volcaniques suspendues au-dessus du bassin du Puy-en-Velay. Cette sensation s'accroît sans cesse lorsque la route amène à franchir la haute marche que constitue la pile de roches volcaniques posée sur le granite du Velay.

Jules Romains ne s'y était pas trompé : « *Il y a au moins trois aspects de notre sol où j'éprouve à chaque fois le même étonnement : la descente de l'Ermitage sur le Puy, le plateau du Mézenc [...], la découverte de l'horizon de St-Julien-Chapteuil [...]. Ces sites sont extraordinaires. Je le déclare non comme poète du Velay, mais comme voyageur de l'Europe* ».

DES FLOTS DE LAVE

Tout commença, il y a un peu plus de onze millions d'années, par des émissions de lave à fort débit. Les éruptions s'organisaient le long de vastes fissures NW-SE. Les volcans initiaux étaient constitués par des amas de projections fluides organisés au-dessus des fissures. Des coulées de lave se sont ainsi répandues pendant plus de deux millions d'années venant se superposer aux précédentes. Tout cela a donné un empilement de roche volcanique pouvant dépasser cent mètres d'épaisseur. C'était l'époque où la région était soumise à une véritable extension responsable de la réouverture de failles profondément enracinées par lesquelles des magmas, générés dans le manteau, parvenaient rapidement à la surface.

Ce vaste mouvement d'ensemble s'arrêta pour laisser une nouvelle surface plane qui allait se faire chahuter par de nouveaux événements issus des profondeurs. C'est l'installation d'une vaste chambre de magma où ce dernier bloqué dans son ascension s'est transformé. La mise en place de cette gigantesque chambre magmatique a eu pour conséquence de soulever son toit de roches granitiques de près de 400 mètres.

¹ <https://www.touteleurope.eu/actualite/la-qualite-de-l-air-en-europe.html>

Ainsi le vieux plateau de granit et une partie des anciennes coulées de lave se sont trouvés perchés par rapport à leur position de départ.

DES VOLCANS AÉRIENS

Dans un deuxième temps, la chambre magmatique a fini par libérer une grosse quantité de magma visqueux qui avait évolué par transformation à partir de magmas initiaux (différenciation). Ces magmas sont arrivés à la surface, forcés à sortir non par la libération des gaz mais par leur densité plus faible que celle des roches avoisinantes. Alors, pendant près de deux millions d'années c'est une succession de lourdes formes volcaniques sans cratères qui s'élèvent au-dessus du plateau surélevé, pour atteindre l'altitude actuelle de 1 753 m, au Mont Mézenc.

Les géologues considèrent que tous ces événements prirent fin il y a six millions d'années pour laisser place au travail de l'érosion caractérisé par le creusement de vallées profondes. Cette longue histoire nous donne aujourd'hui à admirer un formidable panel de formes volcaniques qui marquent le paysage.

LES PROTRUSIONS

Les protrusions sont des édifices volcaniques qui se caractérisent par des pentes abruptes et dont l'aspect global rappelle celui d'un pain de sucre. Leurs formes résultent d'une lave visqueuse qui s'est très peu étalée au-dessus du point de sortie. Si la plus célèbre est sans conteste le Mont Gerbier de Jonc, elles sont présentes sur tout le massif (comme les Roches de Borée) et constituent un élément de singularité du massif.



Illustration 17 : Roches de Borée. A. Aubry - mai 2021

LES DÔMES-COULÉES

Les dômes-coulées présentent des pentes souvent moins abruptes. Ils résultent de l'émission d'une lave légèrement moins visqueuse qui a pu s'étaler sur les côtés. La lave a édifié un dôme d'accumulation au-dessus du point de sortie et s'est écoulée latéralement pour donner des coulées épaisses. Les volcans de ce type les plus connus sont le Mont Mézenc, le mont d'Alambre et le Rocher Tourte.

Le plateau des « cinq suc » à proximité du Mont Gerbier de Jonc offre aussi de belles perspectives sur la diversité des formes des volcans de phonolite (coulée, dômes, protrusion).

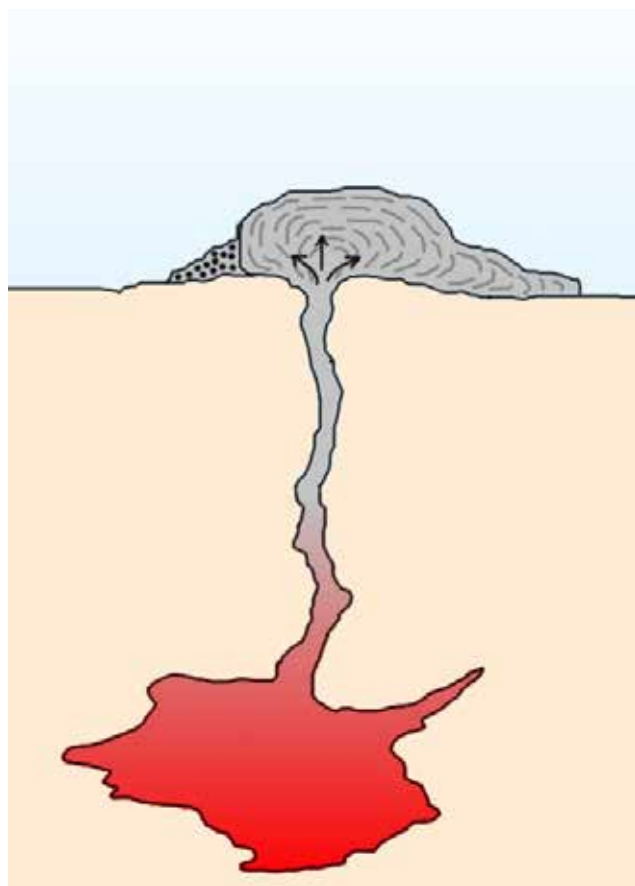


Illustration 18 : Formation d'un dôme-coulée - A. Aubry

DES MAARS PROTÉIFORMES

Le territoire Gerbier-Mézenc comporte aussi des maars, vastes cratères ouverts par de violentes explosions en profondeur, dues à la rencontre de l'eau et du magma. Les principaux affichent des aspects paysagers très divers : certains sont actuellement occupés par un lac, tandis que d'autres sont des zones agricoles et des tourbières.



Illustration 19 : Maar de Saint-Martial - Viinz.com, 2017



Illustration 20 : Maar de Saint-Front - Altituderando.com



Illustration 21 : Narces de Chaudeyrolles Front - Altituderando.com



Illustration 22 : Maar de Borée-Echamps - Source : Ardeche-guide.com



Illustration 23 : Lac d'Issarlès - ©A.Renaud-Goud - ADT de l'Ardèche

LES DYKES

Les dykes sont d'anciennes fissures par où sont remontés des magmas de natures variées. La lave refroidie dans ces anciens conduits, a ensuite été dégagée de roches plus tendres par l'action de l'érosion. Les plus connus sont les Dents du Mézenc datant de 8,8 millions d'années constituées de rhyolite (roche volcanique riche en silice), et le Suc de Sara situé sur la commune de Borée.

Proche de là, le rocher des Pradoux, dyke de forme annulaire (ring-dyke) mis en place dans une fissure curviligne ne se retrouve pas ailleurs dans le volcanisme français. La roche tingaïte qui le constitue, est unique en France.



Illustration 24 : La Roche Pointue, une des Dents du Diable - A. Aubry - juin 2015

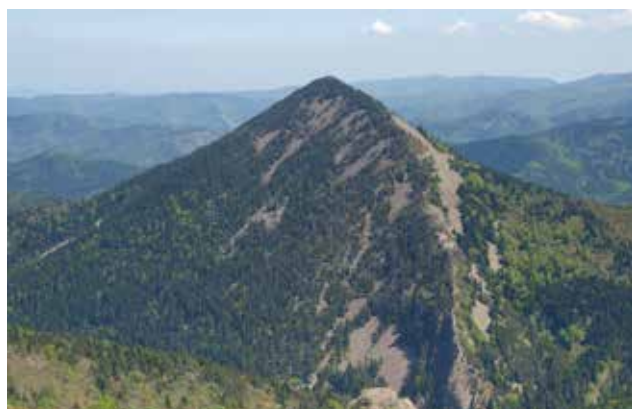


Illustration 25 : Suc de Sara - A. Aubry - mai 2010

D'AUTRES FORMES VOLCANIQUES SINGULIÈRES

Le Cirque des Boutières présente les vestiges d'un énorme cône de tufs. Ce volcan de grande taille a été édifié par trois phases d'activités volcaniques superposant des cônes volcaniques, des coulées de lave basaltique, des tufs jaunes, redécoupées par la mise en place de filons de lave. Le cirque offre des points de vue exceptionnels sur la région des Boutières, le Mont Mézenc, le Mont Gerbier de Jonc et au loin, sur la chaîne des Alpes. Son panorama et sa facilité d'accès en font un site incontournable.

Le plateau de Saint-Clément au-dessus de la vallée de la Salieuse constitue un exemple de relief inversé. Il correspond à l'empilement de 11 coulées de lave qui se sont installées entre 10,5 millions d'années et 7,6 millions d'années dans ce qui était une vallée.



Illustration 26 : Cirque des Boutières - MDDT de la Haute-Loire



Illustration 27 : Coulées de Saint-Clément



Illustration 28 : Panorama vu depuis le sommet du Gerbier avec les Sucs - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche

La diversité et la richesse de ce patrimoine géologique, ainsi qu'une cinquantaine d'autres sites remarquables, appelés géosites, a conduit à la labellisation du territoire en 2015 au titre du Geoparc Mondial UNESCO, labellisation renouvelée en 2019 (cf. Partie A.II.4).

2. UNE OCCUPATION HUMAINE ANCRÉE DANS L'HISTOIRE ET LE PAYSAGE

Les hauteurs du territoire Gerbier-Mézenc sont impressionnantes par l'immensité de leurs pâturages partout piquetés de fermes isolées jusqu'à 1500 mètres d'altitude. « *Nulle part dans le Massif central, on ne voit la maison permanente installée aussi haut* » (Fel A., Bouet G., Atlas géographique de la France moderne, Le Massif central, Flammarion, 1983). Dans ces pâtures, parsemées de croix en pierre (croix de Boutières, croix de Peccata...), le climat reste rude et hostile. Les températures moyennes très basses (entre 5° et 7°C) et les minima d'hiver dépassant parfois -20°C expliquent d'une part la présence de bâtiments traditionnels longs et très bas, à la toiture de lauzes descendant presque jusqu'au sol, sans aucune ouverture du côté du nord, et d'autre part la présence de nombreux dispositifs pour l'hiver : anti-congères, plantations, garages de bord de route, piquets rouges de signalisation...

A) UN HABITAT INFLUENCÉ PAR L'HISTOIRE

A la fin du XVII^e siècle dans le massif du Mézenc, Bénédictins, Cisterciens et Chartreux, mais aussi plusieurs seigneurs laïcs, disposent d'une grande partie du territoire agricole et pastoral, exploité par les fermiers ou loué à des transhumances du Midi. Les abbayes, par leurs propriétés rurales (les granges), sont à l'origine de la tradition de l'engraissement des bovins l'hiver. Le reste des espaces revient, sous forme individuelle ou collective, aux habitants répartis dans quelques villages et des fermes « isolées ». A noter l'existence singulière des "drayes", vastes chemins qui reliaient les terrains de parcours. Certaines restent visibles dans le paysage comme la draye de Soutrou sous le mont d'Alambre.

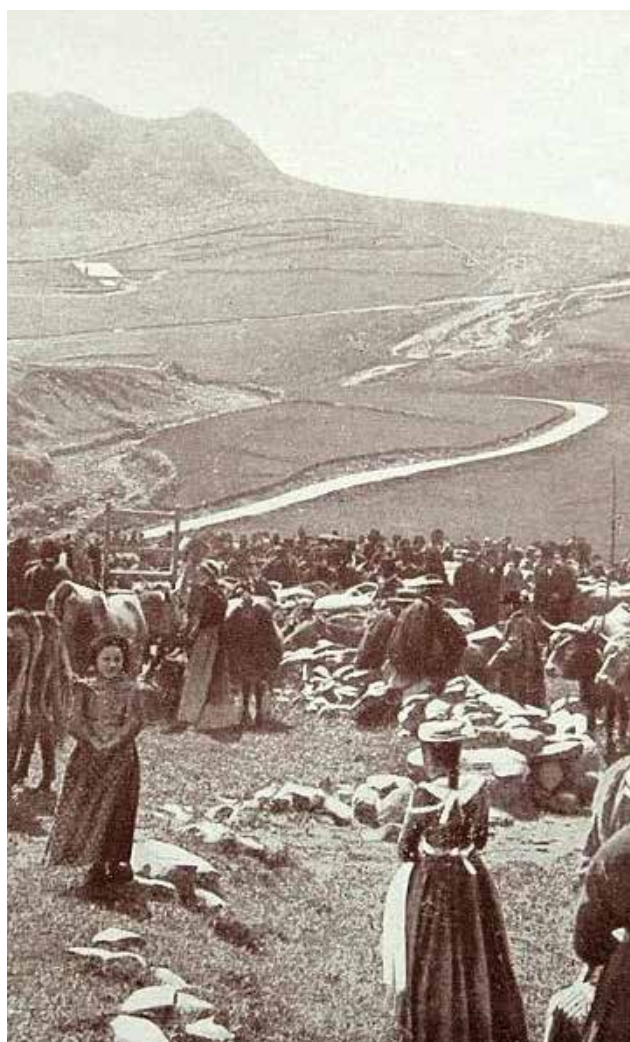


Illustration 29 : Foire aux Estables - Source inconnue

B) UNE ARCHITECTURE ADAPTÉE AUX CONDITIONS LOCALES

La rudesse des conditions climatiques est la raison première de la parfaite harmonie entre les paysages naturels et le bâti, qu'il soit dans les bourgs et hameaux ou isolé. Cette remarquable intégration est la première perception ressentie en abordant ces maisons rurales.

L'autoconstruction paysanne est généralisée partout. Si elle n'est pas forcément un signe de pauvreté, elle porte parfois des signes de richesse dans le cadre d'une société très inégalitaire : lauzes avant le XVIII^e siècle par exemple, présence de voûtes...

L'absence ou l'économie de moyens de liaison dans la construction ont naturellement conduit les bâtisseurs à savoir assembler les pierres avec un minimum de mortier, entailler judicieusement les bois et les assembler avec des chevilles sans faire appel aux clous ou pièces métalliques.

Cette économie de moyen qui s'exprime par une valorisation maximale de la ressource locale a pour effet une inscription de très haute qualité dans le site. De forme rectangulaire, la maison a des allures de forteresse austère par ses formes trapues, le nombre réduit et la petite taille des ouvertures, bref, tout concourt à faire penser que la bâtisse fait « le gros dos » à la tempête ou aux visiteurs indésirables.



Une image aérienne qui montre l'isolement de certaines fermes où la famille vivait isolée en autarcie durant tout l'hiver. Photo 1921 Archives polake

Illustration 30 : Ferme à proximité du Mézenc

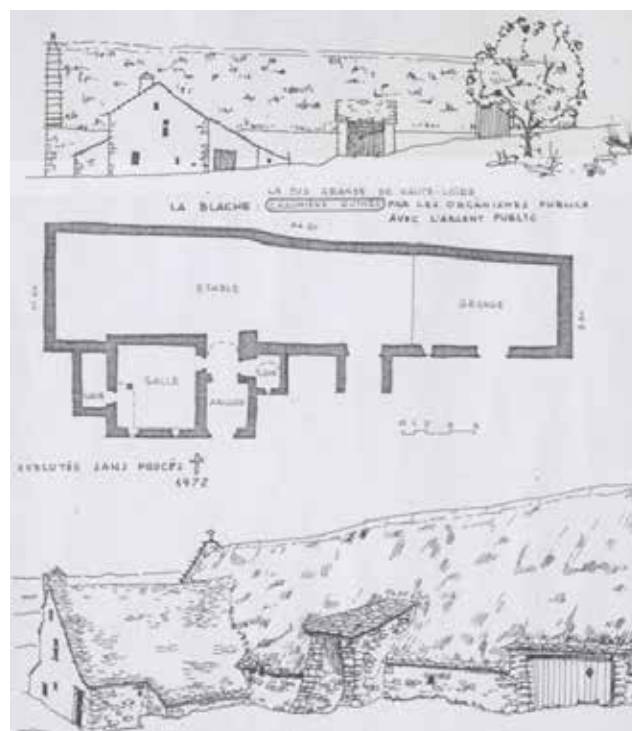


Illustration 31 : Plan d'une ferme du Mézenc - Jean Pestre



Illustration 32 : Carte postale - La chaumière des Princes



Illustration 33 : Chaumière à Montbrac - A. Aubry

C) DES TOITURES TYPIQUES, MARQUEURS DU TERRITOIRE

Notre regard contemporain est immédiatement attiré par la nature et la simplicité des matériaux employés pour la toiture de cet habitat typique : le végétal et la pierre.

Le végétal fut et demeure, quelquefois, le matériau de prédilection assurant l'étanchéité des toitures. La gratuité du seigle (côté Haute-Loire) et du genêt (côté Ardèche) fait que le procédé a connu un grand succès.

Les toitures devaient avoir une pente forte pour un bon écoulement des eaux. La neige ne restait guère et ne mettait pas en surcharge la toiture. Il existe encore un savoir chez quelques « chaumiers » dont la réputation dépasse le cadre régional puisque certains ont dû aller « pailler » dans le Vercors, la main d'œuvre et le savoir-faire n'étant pas conservés dans ces régions. Ce savoir-faire des piqueurs de genêts et de chaume constitue notamment un patrimoine à préserver.

La pierre, et plus précisément la lauze de phonolithe (« pierre qui sonne ») est également représentative du massif du Gerbier-Mézenc. Les imposantes fermes isolées parsemant les immenses étendues des hautes terres sont caractéristiques de ce « pays ». C'est surtout vers le milieu du XIX^e siècle que l'emploi de la lauze se généralise à la faveur de l'expansion rurale et de la poussée démographique. En raison de leur poids important (entre 150 et 180 kg au m²) elles nécessitent une pose spécifique, une charpente adaptée d'une pente relativement faible et un savoir-faire de plus en plus rare. « *Qui bien lauze pour cent ans pose* ».

Cette période consacre l'apogée de la couverture en lauzes et la disparition progressive de toitures en chaume, trop facilement inflammables. Au cœur du grand paysage Gerbier-Mézenc, plusieurs lieux témoignent de l'extraction des lauzes. Le Suc de la Lauzière, par exemple, porte la marque de cette activité identifiable à travers de petites dépressions creusées dans les affleurements phonolitiques des parties sommitales.



Illustration 34 : Toiture lauze - Ferme au nord-ouest des Bastides - Saint Front - Collection privée - A. Aubry

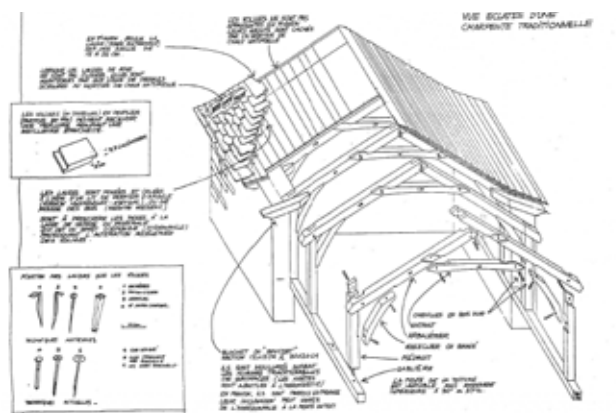


Illustration 35 : Détails d'une couverture en lauze



Illustration 36 : Ferme de Boulatier - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche

D) UN PATRIMOINE RECONNU MAIS MENACÉ

Preuve de leur intérêt historique et architectural, 13 immeubles sont protégés au titre des Monuments historiques, huit sont inscrits et cinq sont classés. Toutefois, le 3 mars 2020, le journal local L'Éveil de la Haute-Loire titrait en une « *Les toitures en lauze disparaissent lentement des campagnes du massif du Mézenc et du Meygal* ». Rappelons que cette reconnaissance de la valeur architecturale et ethnographique de ces édifices emblématiques ne vaut pas restauration ou conservation.

Loin de ne concerner que les toitures en lauze, cette disparition progressive s'applique également aux toitures végétales. Ainsi, la Société de sauvegarde des monuments anciens estime que le nombre de toitures en chaume et genêt est sept fois moins élevé qu'il y a quarante ans, sur le massif Gerbier-Mézenc. Cette disparition est directement liée à l'exode rural auquel le territoire a dû faire face à partir des années 1950. Elle trouve également son explication dans le coût d'entretien d'une toiture traditionnelle. Par ailleurs, l'approvisionnement en matière première s'avère de plus en plus difficile.



Illustration 37 : Evolution de la ferme du Braye d'Alambre, aujourd'hui disparue - Les Etables

3. DES ESPACES NATURELS ÉCRIN D'UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

Le paysage est constitué d'une mosaïque de pelouses, landes, sapinières, hêtraies et éboulis siliceux, avec ses sources et ses tourbières. La flore est riche en espèces rares dont plusieurs dizaines protégées qui reflètent la diversité des conditions écologiques et climatiques (influences méditerranéennes et montagnardes – effets d'opposition de versants...). Cette flore se développe dans des milieux naturels d'une grande diversité et de forte valeur patrimoniale qui ont valu au site son recensement pour la constitution du réseau Natura 2000 et son classement en Espace naturel sensible.

A) LES PRAIRIES ET PELOUSES

Les prairies et les pelouses, formations herbacées de faible hauteur, sont les milieux naturels les plus emblématiques du territoire Gerbier-Mézenc. Leurs étendues induisent une impression d'immensité (photographie 33) ; l'Atlas paysager de la Haute-Loire parle à ce titre d'un « *égarement de la vision vers les larges espaces du plateau* ».

Elles accueillent des espèces variées, parfois rares, voire endémiques.

La déprise agricole constitue la principale menace qui pèse sur ces habitats.



Illustration 38 : Mézenc - ©Conseil départemental de la Haute-Loire



Illustration 39 : Marmotte du Mézenc - ©Simon Bugnon - Département de l'Ardèche

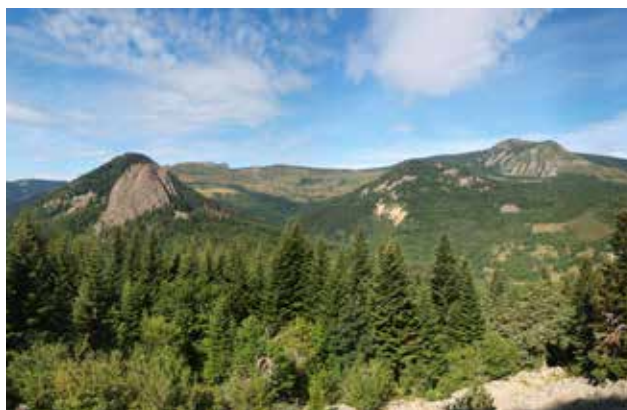


Illustration 40 : Vue sur le massif du Mézenc - A. Aubry, 2017

B) LES FORÊTS

Les forêts représentent une part importante de l'occupation des sols du territoire (35 % à l'échelle de l'ENS ardéchois Gerbier-Mézenc). Les essences d'arbres les plus présentes sont les sapins, les hêtres et les épicéas. On retrouve trois grands types de forêts d'origine distincte :

- les forêts d'origine ecclésiastique, forêts des Chartreux, bien avant le XIX^e siècle composées essentiellement de sapinière hêtraie ;
- les forêts RTM (Restauration des terrains en montagne) plantées et semées ;
- les forêts plus récentes d'origine FFN (Fonds forestier national), essentiellement les pessières que l'on retrouve actuellement sur le site.

Même si de vastes espaces forestiers contribuent à la fermeture du paysage, ceux-ci disposent, d'après le DOCOB de l'ENS Gerbier-Mézenc, d'un intérêt paysager fort, car ils garantissent au territoire un « aspect grandiose et sauvage ». Toutefois, les hêtraies qui sont des habitats relictuels doivent faire l'objet d'un effort de préservation tout particulier.

Certains petits boisements de résineux que l'on appelle des « timbres-poste », du fait de leur forme généralement rectangulaire, sont également des formes paysagères marquantes, car elles rompent la sensation d'immensité du paysage induite par les grands espaces de prairies.

Les vieilles forêts contribuent aussi à l'intérêt du site. Principalement constituée de hêtraie-sapinière, la trame locale de forêt mature apparaît relativement lâche et mérite d'être maintenue, voir renforcée à long terme. Compte tenu des surfaces limitées de chaque unité de forêts matures, une attention particulière doit être portée à leur interconnexion.

Ces forêts abritent deux espèces de mousses d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive habitats européenne) : la Buxbaumie Verte et l'Orthotric de Roger.

Les forêts du territoire abritent également une faune relativement rare, notamment des spécimens de Murins de Bechstein, une espèce de chauve-souris, également inscrite à l'annexe II de la Directive habitat européenne, mais également les petites chouettes de montagne ou encore le Cassenoix moucheté.



Illustration 41 : Buxbaumie Verte - L. Olivier - Conservatoire botanique national du Massif central



Illustration 42 : Orthotric de Roger - L. Olivier - Conservatoire botanique national du Massif central



Illustration 44 : Hypne Brillante - L. Olivier - Conservatoire botanique national du Massif central

C) LES ZONES HUMIDES ET RIVIÈRES

Situé au nord des Cévennes ardéchoises, le territoire Gerbier-Mézenc est soumis à de fortes précipitations et accueille de nombreuses sources. Cela favorise la présence et le développement de zones humides, lesquelles revêtent ici deux formes principales : les mégaphorbiaies et les tourbières. Les mégaphorbiaies sont des prairies, généralement situées à proximité de ruisseaux et d'éboulis rocheux, et essentiellement constituées de hautes herbes comme la Reine des prés. Les tourbières, quant à elles, abritent une flore de taille plus basse. Si ce type de milieux est relativement discret dans le paysage, il abrite néanmoins une flore rare, dont deux espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive habitat : la Ligulaire de Sibérie et l'Hypne Brillante.



Illustration 43 : Ligulaire de Sibérie - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche

Les zones humides, du fait de leur fragilité, sont des milieux menacés en voie de dégradation.



Illustration 45 : Loutre d'Europe - ©Nicolas Dupieux

D) LES MILIEUX ROCHEUX

Si les milieux rocheux représentent une part relativement peu importante de l'occupation des sols du territoire Gerbier-Mézenc (8,2%), ils constituent néanmoins un élément de repère et paysager fort, en ce qu'ils sont les espaces situés les plus hauts en altitude, généralement au sommet des édifices volcaniques ou sur leurs pentes, comme l'indique la carte ci-contre. Le Mont Mézenc, le suc de Sara et le mont d'Alambre sont les principaux supports de ce milieu.

Ils sont le lieu de nidification privilégié de l'Aigle royal, le Merle à plastron, oiseaux protégés à l'échelle nationale et inscrits à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne. Les éboulis abritent également le Sénéçon à feuilles blanches, plante herbacée extrêmement rare et qui en France est uniquement présente dans le massif du Gerbier-Mézenc ainsi que dans les Pyrénées Orientales.

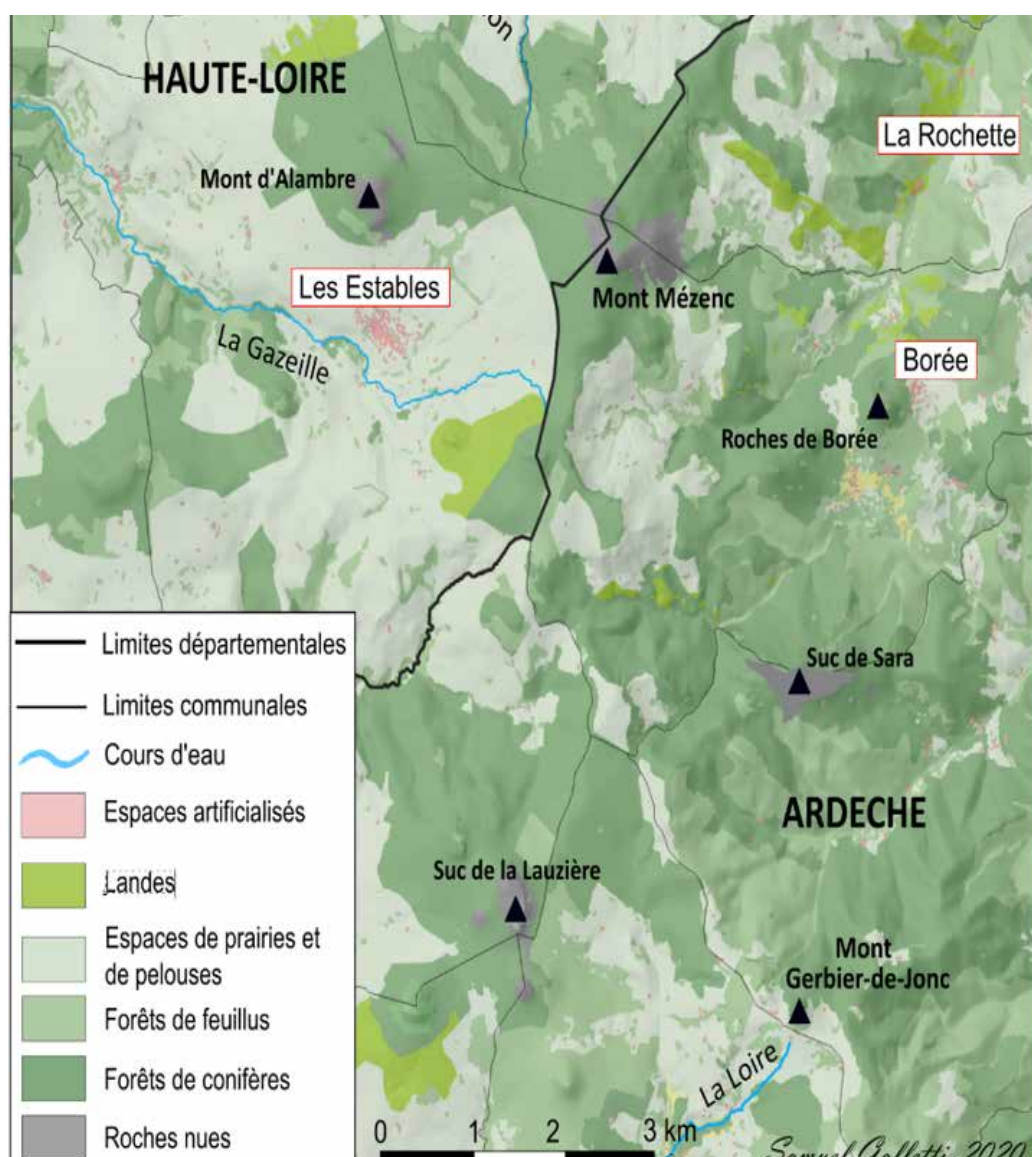


Illustration 47 :
Rivière de pierres
©Nicolas Van Ingen
- Département de
l'Ardèche

Illustration 46 : Carte de l'occupation des sols : focus sur les milieux rocheux / S. Galletti, 2020 (sources : IGN et CLC)



Illustration 48 : Aigle royal - Paolo Manzi



Illustration 49 : Séneçon à feuilles blanches - ©Simon Bugnon - Département de l'Ardèche

II. STATUTS DE PROTECTION ET RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

1. LE SITE CLASSÉ DU MASSIF DU MÉZENC

Données administratives

Nom officiel : Massif du Mézenc

Date de classement : 27 août 1997

Département : Ardèche / Haute-Loire

Communes : Le Béage (Ardèche). Borée (Ardèche).
La Rochette (Ardèche). Saint-Martial (Ardèche).
Chaudeyrolles (Haute-Loire). Les Etables (Haute-
Loire). Saint-Front (Haute-Loire)

Superficie (ha) : 4 328

Critère de classement

Le site est classé en raison de son caractère pittoresque.

Description

Le Mont Mézenc dresse son imposante silhouette pyramidale au-dessus de la montagne ardéchoise. Localisé à la limite des versants de la Loire et du Rhône, sur la ligne de partage des eaux, le Mont Mézenc entre le Vivarais et le Velay est le point culminant de la bordure orientale du Massif central (hauteur du sommet de 1 753 m). Le massif s'articule autour d'une ligne de crête principale orientée nord-est / sud-ouest. L'ensemble du site est formé de « sucs » aux formes caractéristiques, roches volcaniques érodées par les variations climatiques qui mettent en valeur des affleurements. La « burle », véritable blizzard, souffle en hiver sur ce territoire de landes et de pâtures. Ce climat rude du massif a engendré une architecture très typée, dont les toits de lauze qui descendent presque jusqu'au sol sont l'un des traits typiques. Entre ensembles d'intérêt géologique et géomorphologique reconnus, zones humides et secteurs forestiers originaux, le site présente également un intérêt faunistique et floristique majeur. Le point de vue le plus populaire du massif est le sommet du Mézenc : la vue est panoramique à 360° sur les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche. À l'est, au-delà des monts du Vivarais, s'étire la chaîne alpine, du mont Blanc au Mont-Ventoux. À l'ouest, la vue embrasse les monts d'Auvergne, la Margeride, le Velay et le Meygal.



© Conseil départemental de la Haute-Loire

2. LE SITE CLASSÉ DU MONT GERBIER DE JONC

Données administratives

Nom officiel : Les parcelles de terrain avoisinant le Mont Gerbier de Jonc à Sainte-Eulalie.

Date de classement : 27 décembre 1933 et 6 février 1934

Département : Ardèche

Communes : Sainte-Eulalie, Saint-Martial

Superficie (ha) : 42

Critère de classement

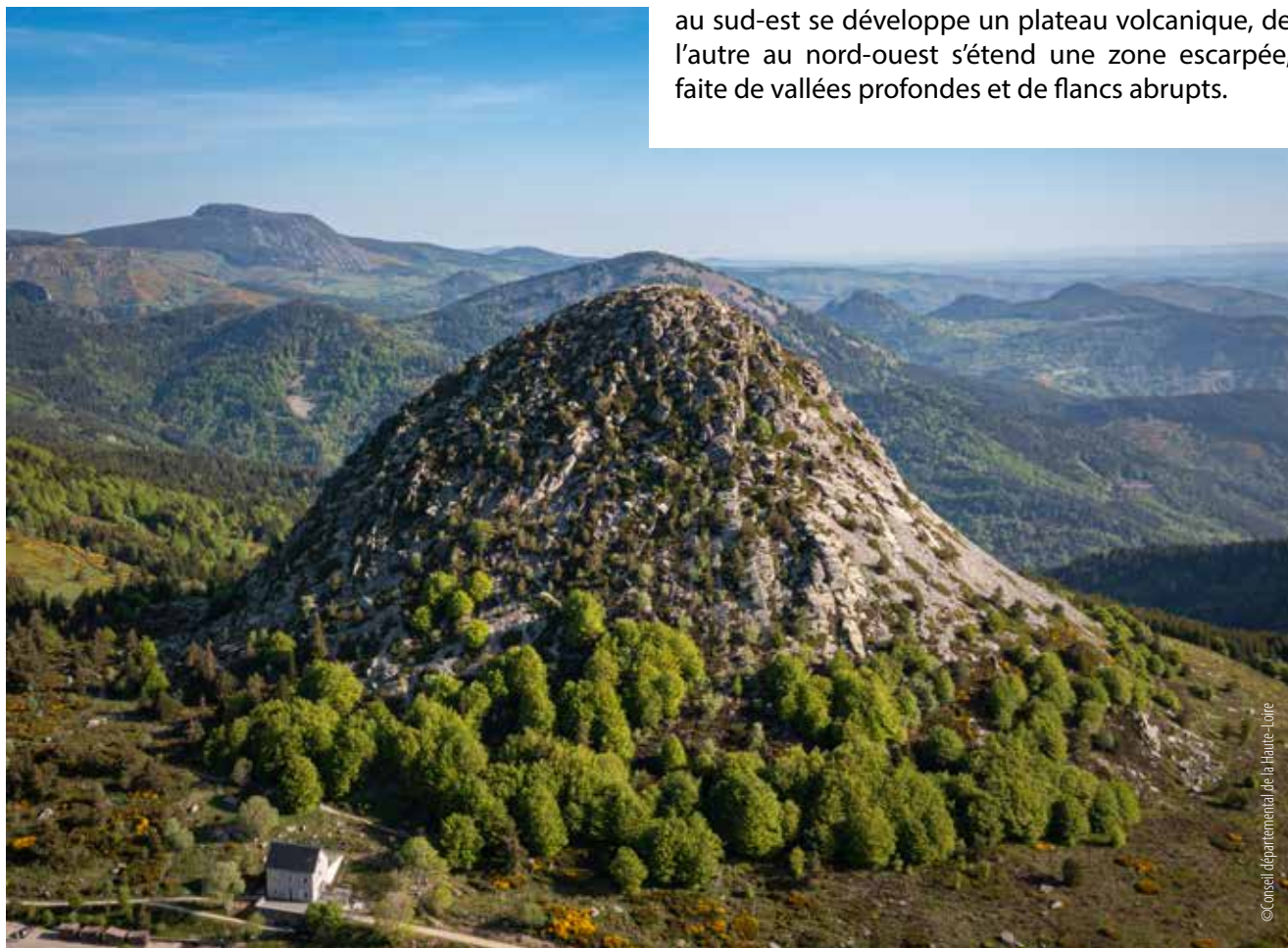
Le site a été classé pour les cinq critères artistique, scientifique, légendaire, pittoresque et historique.

Description

Le Mont Gerbier de Jonc se trouve dans un paysage caractéristique des hauts plateaux ardéchois, marqué par le volcanisme et nommé « pays des Sucs ». Ce paysage est constitué de grands espaces dégagés s'étalant à l'infini et entrecoupés de vallons boisés. Il est ponctué de suc's qui forment autant de points de repères et d'éléments structurants.

Du haut de ses 1 551 mètres, le Mont Gerbier de Jonc domine de vastes espaces de landes et de prairies issus d'une longue tradition agricole, constituant un espace naturel d'une grande valeur. L'habitat a été adapté aux rudes conditions climatiques : les fermes traditionnelles telles que « la ferme de Flotte » située au pied du Gerbier sont semi-enterrées, disposent de peu d'ouvertures et comportent une toiture typique de lauzes ou de genêts.

Le Gerbier de Jonc, surtout connu comme lieu symbolique des sources de la Loire, attire 300 000 visiteurs par an. Il est situé sur une ligne de césure entre deux pays, correspondant à la ligne de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée : d'un côté au sud-est se développe un plateau volcanique, de l'autre au nord-ouest s'étend une zone escarpée, faite de vallées profondes et de flancs abrupts.



3. UN ESPACE À FORTE PROTECTION COMPTE TENU DE SA RICHESSE BIOLOGIQUE

La diversité et la richesse géologique, faunistique et floristique du territoire sont remarquables et relèvent de nombreux périmètres de protection : Espace naturel sensible, Natura 2000, ZNIEFF, réserve biologique, ...

A) NATURA 2000 (DIRECTIVE HABITAT)

La Directive habitat dont est issu le réseau Natura 2000 a pour objectif la protection des habitats naturels de la faune et de la flore. Le secteur du Gerbier-Mézenc abrite cinq sites Natura 2000, de tailles inégales et aux caractéristiques très différenciées sur une surface totale de 13 000 ha : le site « Mézenc », le site « secteurs de Sucs », le site « Loire et affluents », le site « Gorges de la Loire et affluents partie sud » et le site « Haute vallée du Lignon ».

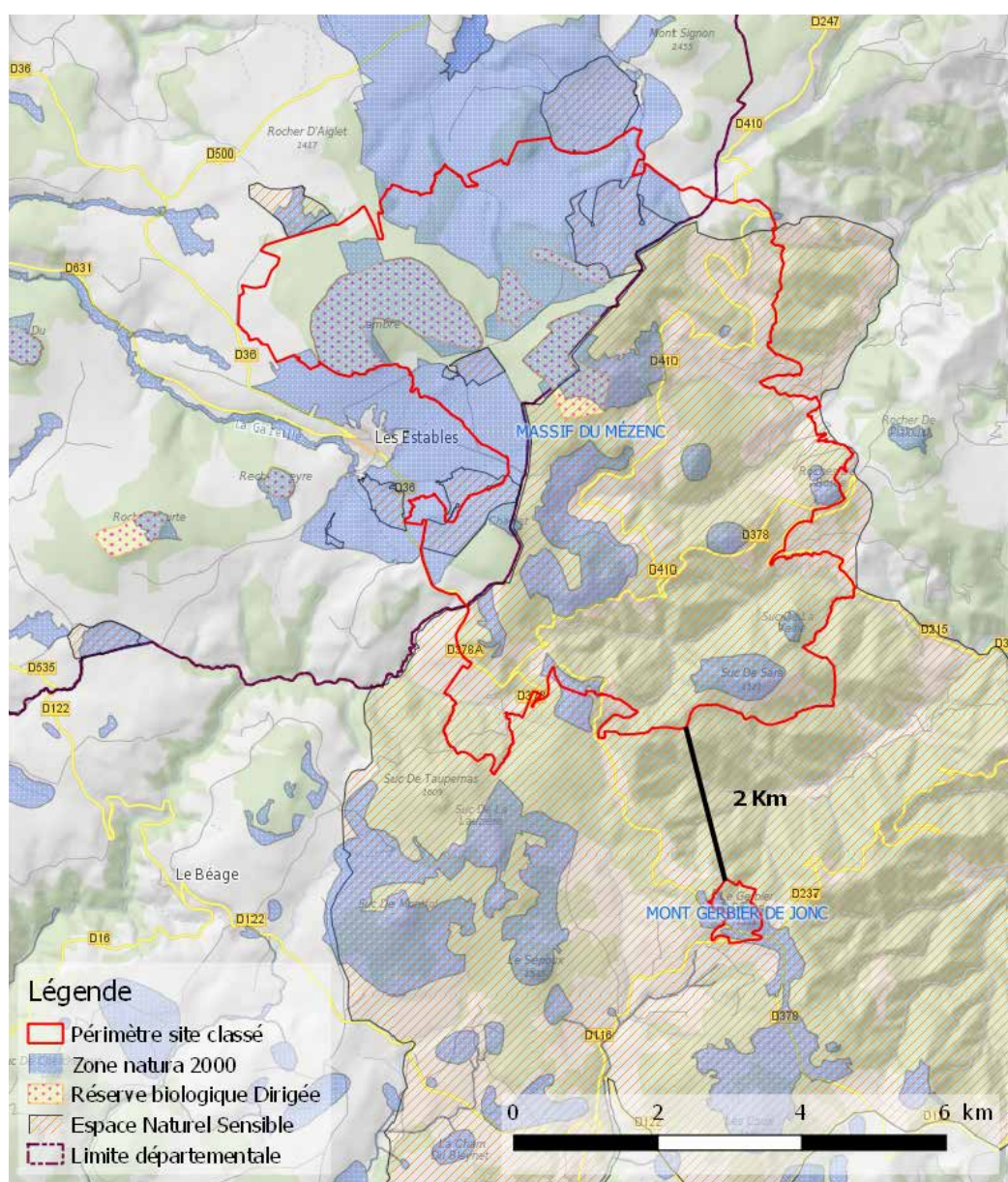


Illustration 50 :
Sites classés et protections - Carte A.
Pfund : DREAL 2020

B) ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Le territoire Gerbier-Mézenc abrite également de nombreuses Zones d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques, de différents types, dont les critères retenus pour la classification sont d'ordres patrimoniaux, écologiques, faunistiques et floristiques. Le Mont Mézenc est classé ZNIEFF de type 1 sur une surface de 408 hectares. Le Mont Gerbier de Jonc est également classé ZNIEFF type 1 sur une surface de 280 hectares. Cette aire comprend 62 espèces déterminantes.

C) ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire ont mis en place une politique en faveur des Espaces naturels sensibles. Cette politique porte sur des opérations de valorisation et de préservation des milieux naturels, des opérations en maîtrise d'ouvrage et par un soutien technique et financier à des actions conduites par des tiers, généralement des associations. Sur le territoire, cet outil vise à préserver l'ensemble des milieux d'intérêt du secteur, les tourbières et zones humides, forêts et prairies. En Ardèche, le site ENS Gerbier-Mézenc couvre près de 9 000 ha, côté Haute-Loire, il couvre une surface de presque 3 000 hectares.

D) RÉSERVE BIOLOGIQUE DIRIGÉE

Créée en 1999, la réserve biologique dirigée du Mézenc s'étend sur une surface de 410 hectares. L'objectif est la préservation de la faune et de la flore des zones sommitales des suc volcaniques du massif du Mézenc. Près de 80 % de celle-ci est incluse dans le périmètre du site classé éponyme. Elle recouvre exclusivement des espaces de forêts, de conifères majoritairement situés sur le Mézenc mais également sur les rochers du Bachat (1 423 m), du Tourte et du Rechausseyre (1 450 m), ainsi que sur une partie importante du mont d'Alambre. La réserve biologique est gérée par l'ONF.

4. UNE SPÉCIFICITÉ GÉOLOGIQUE RECONNUE INTERNATIONALEMENT PAR L'UNESCO

Le territoire fait l'objet depuis 2014 d'une reconnaissance internationale portée par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en étant labélisé Géoparc mondial UNESCO des Monts d'Ardèche. Celui-ci compte 55 géosites reconnus pour leurs intérêts scientifiques, remarquables et esthétiques. Douze d'entre eux sont situés au sein du territoire Gerbier-Mézenc.



CONCLUSION DE LA PARTIE A

Les paysages exceptionnels du territoire Gerbier-Mézenc, le « pays des Hommes d'en haut », façonnés par une lointaine histoire géologique et une histoire humaine plus récente, représentent des espaces rares de grande valeur et de plus en plus recherchés. En témoignent les diverses mesures de protection qui s'y appliquent, notamment en matière environnementale. Les sites classés du Mont Gerbier de Jonc et du massif du Mézenc constituent les « phares » de ce territoire d'exception.





© Conseil départemental de la Haute-Loire

**PARTIE B |
LE GRAND
PAYSAGE
GERBIER-
MÉZENC
ENJEU D'UNE
ÉCONOMIE
RURALE À
CONFORTER**

Il existe une forme de paradoxe entre la situation aérienne si ouverte du territoire Gerbier-Mézenc et sa position de confins au sein des deux départements. Isolé géographiquement, fragile démographiquement, il n'en demeure pas moins le cadre d'une agriculture tournée vers des productions de qualité, et dont la permanence garantit l'écrin des sites qui fondent aujourd'hui l'offre touristique.

I. UN TERRITOIRE RURAL PEU PEUPLÉ ET ÉCONOMIQUEMENT FRAGILE

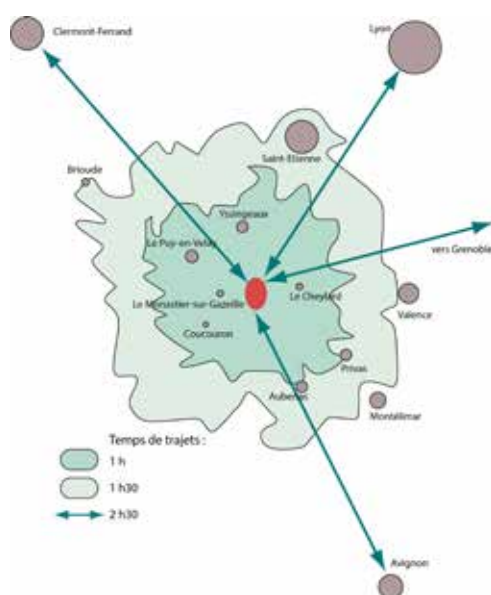


Illustration 51 : Situation du territoire Gerbier-Mézenc - PNR des Monts d'Ardèche

1. UNE FORTE DÉPRISE DÉMOGRAPHIQUE

Le territoire Gerbier-Mézenc est un espace de moyenne montagne, caractérisé par sa ruralité et une situation de forte déprise démographique. Au cours des cinquante dernières années, la population a diminué de moitié, passant de 11 354 à 5 789 habitants avec une densité inférieure à 20 hab/km² pour la quasi-totalité des communes du territoire d'étude. Seule la commune du Monastier-sur-Gazeille compte plus de 1 000 habitants (1 789 habitants).

	Population en 1968	Population en 2017	Evolution par an (%)
Territoire d'étude	11 354	5 789	-1%
Ardèche	256 927	325 157	+0,54%
Haute-Loire	208 337	227 283	+0,15%
France	49 723 072	66 774 482	+0,69%

Illustration 52 : Un territoire en forte déprise démographique - C. Guérin, 2020 (source : Insee)

Pour autant, le territoire se situe à la croisée de cinq bassins de vie : Le Puy-en-Velay, Langogne, Aubenas, Le Cheylard et Le Chambon-Lignon. Au nord, la RN88 en partie autoroutière met le massif à 45 minutes de l'agglomération de Saint-Etienne (400 000 habitants) qui tisse désormais une toile périurbaine avec un relais dynamique à Yssingeaux (15 minutes du massif), mais aussi de l'agglomération lyonnaise ; et à l'ouest l'aire urbaine du Puy-en-Velay (plus de 40 000 habitants) atteint aujourd'hui Laussonne et le Monastier-sur-Gazeille. Cette proximité urbaine constitue un vivier important de résidents secondaires et un potentiel de visiteurs excursionnistes à la journée.

A bien des égards, ce territoire rural reflète les dynamiques en cours dans les zones de moyenne montagne. On assiste à une lente disparition du petit commerce, y compris dans les bourgs, mais aussi des écoles et des services publics dans de nombreux villages. Le maintien des artisans du bâtiment est très dépendant des résidences secondaires.

En dépit d'un contexte difficile, plusieurs initiatives ont vu le jour ces dernières années, comme celle des fermiers du Mézenc qui regroupent des producteurs fermiers locaux et développent la vente directe des produits à la ferme, des artistes s'installent, des formes alternatives d'hébergement touristique voient le jour. La Communauté de communes Montagne d'Ardèche a par exemple mis en œuvre une politique active d'accueil de porteurs de projets, notamment en agriculture et agritourisme.

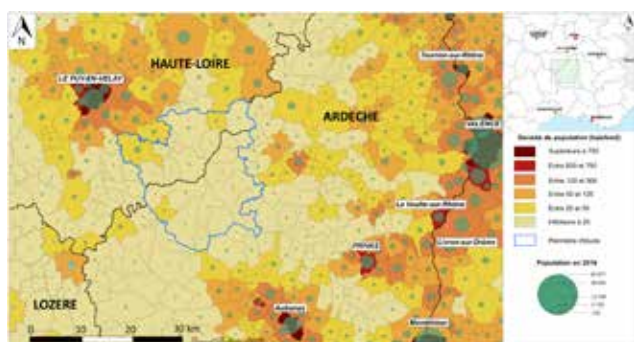


Illustration 53 : Un territoire situé à la croisée et aux confins de cinq bassins de vie ruraux - S. Galletti, 2020 (source : IGN)

2. UNE ACTIVITÉ AGRICOLE RÉSILIENTE, REMPART CONTRE LA FERMETURE DES PAYSAGES



Illustration 54 : Les Estables - Carte postale - La fenaison - Collection privée

Avec 16,5 % des emplois, l'agriculture est le cœur de l'activité économique du territoire. Les productions principales sont la viande bovine et le lait, mais on trouve également les pommes de terre, les fruits rouges, les herbes aromatiques, la lentilles verte AOP du Puy-en-Velay...

La tradition d'élevage bovin laitier demeure une filière importante, bien qu'elle présente des fragilités. A proximité du territoire d'étude ou sur ce territoire, sont implantées des entreprises qui ont su développer solidement leur activité (fromageries Carrier, Gérentes) et des exploitations agricoles qui ont réussi leur conversion en agriculture biologique.

Mais c'est le savoir-faire lié à la production de viande bovine qui fait la réputation du territoire, bien au-delà de ses limites, grâce au «Fin Gras du Mézenc». Dans les années 1990, un réseau d'élus et d'agriculteurs s'est constitué pour valoriser et protéger cette pratique et est parvenu à obtenir la création d'un label AOP Fin Gras du Mézenc. La production de viande issue de ce label est désormais un véritable symbole du territoire. Ici, la flore particulière des prairies d'altitude donne sa spécificité à la production bovine et le pâturage participe au maintien des espaces ouverts.



Illustration 55 : Aire de production du Fin Gras du Mézenc

Les vaches permettant la production du Fin Gras sont les Salers, les Aubracs, les Limousines et les Charolaises. Ce savoir-faire trouve son origine dans une tradition paysanne du massif du Mézenc qui consistait à engraisser lentement, à l'étable, des génisses et des bœufs avec du foin naturel trié et fauché dans les prairies d'altitude. Le produit était ensuite mis en vente à la foire de Pâques.

Le Fin Gras doit donc sa typicité aux foins utilisés issus d'une flore de montagne bien particulière (telle que le fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*) autrement appelé « cistre »). C'est ce foin soigneusement récolté et trié avant sa distribution, qui permet d'obtenir les arômes particuliers que l'on retrouve dans la viande rouge persillée.



Illustration 56 : Bovins pâturent au pied du Mont Mézenc - ©Département de la Haute-Loire



Illustration 57 : Fête du Fin Gras du Mézenc ©L'Agence Nature - Département de l'Ardèche



Illustration 58 : Scénographie de la Maison du Fin Gras à Chaudeyrolles - ©Elyas Saens

Sur le territoire également, une association d'agriculteurs du massif s'est créée en 1997 avec pour objectifs de promouvoir et développer la culture de pommes de terre de qualité tout en préservant des variétés anciennes produites en haute altitude (> 1 150 m). A partir de 2003 a ainsi été déposée et mise en œuvre la marque « Gerzenc » contraction des termes Gerbier et Mézenc.

Ainsi, l'agriculture constitue un levier de développement majeur. On observe que les dynamiques agricoles les plus solides s'appuient sur les spécificités locales en matière de biodiversité, de méthodes d'élevage typiques et ancestrales, de terroir, et de ressources en général. La complémentarité entre qualité paysagère, biodiversité et identité des pratiques agricoles est particulièrement forte et à préserver. De même la complémentarité entre productions agricoles et offre touristique est à rechercher et à consolider, pour renforcer une image positive du territoire.

En outre, les succès de certaines démarches et la résilience qui en découle ne doivent pas masquer des évolutions préoccupantes. L'abandon ou la sous exploitation de parcelles de prairie et de pâturages du fait de la disparition d'exploitations agricoles ou de l'éloignement du siège de l'exploitation conduisent sur certains secteurs à un phénomène de fermeture des paysages, d'enfrichement naturel auxquels s'ajoute un reboisement de parcelles en conifères en « timbre-poste ». Les versants hier pâturés ou fauchés, aujourd'hui abandonnés car non mécanisables sont livrés à l'extension du couvert forestier.

Les reliefs alentours les plus pentus ont historiquement une vocation forestière comme la forêt ancienne de Bonnefoy mais l'hypothèse d'un développement des plantations artificielles aurait une conséquence directe sur l'attrait et la pérennité des sites. La fermeture du paysage est synonyme de perte d'attractivité et d'une certaine biodiversité.

Rappelons ici que l'image du site repose sur la vocation pastorale de la tête du bassin versant, sur l'unité d'un espace ouvert identitaire liée à l'activité agricole qui « tient l'espace » et qui produit un paysage de terroir labellisé. Le maintien des espaces ouverts (pâtures, prairies humides, tourbières, landes) avec des pratiques respectueuses des ressources naturelles est aujourd'hui une condition préalable à tout discours sur le paysage à fortiori quand il est question du label Fin Gras du Mézenc.

3. UNE SYLVICULTURE COMPOSANTE DU PAYSAGE, MAIS INÉGALE ET PEU VALORISÉE

Sur le plateau, l'exploitation forestière est plus facile que sur les zones de pente. Toutefois, la jeunesse des peuplements et leur faible qualité n'ont pas engendré de développement économique local notable. Quelques scieries familiales, spécialisées dans la valorisation des résineux (sapin, douglas), perdurent mais leur nombre a tendance à baisser. La grande majorité des bois d'œuvre sont valorisés à l'extérieur de la zone, Lozère, bassin d'Aubenas, secteurs de Tence notamment. Les peuplements autochtones de hêtre sont traditionnellement traités en taillis et alimentent l'économie souvent informelle et locale de bois bûche. Les coopératives forestières sont aussi actives sur la zone, principalement pour valoriser les coupes de bois de moindre qualité (bois d'industrie et bois énergie). Hormis les forêts domaniales et communales et quelques grandes propriétés privées, l'essentiel des traitements sylvicoles se font en sylviculture régulière, modèle caractérisé par des coupes à blancs et des plantations, en général de résineux exotiques (douglas, épicéa, mélèze, etc.). Ce modèle, « rentable » à court terme si l'on excepte les subventions publiques, pose de nombreuses questions dans un contexte de changement climatique, d'érosion de la biodiversité, de diminution des aides publiques mais aussi de réflexion sur la qualité paysagère du territoire. Le modèle de sylviculture irrégulière, bannissant les coupes à blanc, privilégiant la régénération naturelle et la récolte continue de bois d'œuvre, est à favoriser auprès des propriétaires forestiers.

4. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, ENTRE OPPORTUNITÉ ET VIGILANCE

Le massif du Gerbier-Mézenc est caractérisé par un paysage très ouvert ponctué par les différents suc reconnaissables à plusieurs dizaines de kilomètres. Les lignes de crêtes structurent ce paysage, et offrent des vues lointaines sur le plateau et les Boutières.

Ainsi, de par la largeur des aires d'influence paysagère, chaque élément vertical installé à quelques kilomètres ou dizaines de kilomètres fera évoluer ces paysages remarquables, dans ses vues vers et depuis les crêtes. C'est le cas notamment des parcs éoliens.

Le régime des vents est très favorable à la production d'énergie éolienne, c'est pourquoi les développeurs s'intéressent fortement au secteur. Plusieurs parcs éoliens ont été installés en Ardèche et en Haute-Loire, générant des ressources financières significatives pour les territoires, à la fois par les retombées économiques des chantiers et par les ressources fiscales pour les collectivités.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, il conviendra d'aborder collectivement le sujet des parcs éoliens, à la croisée des enjeux de préservation et de valorisation des grands paysages, et de transition énergétique. A ce titre, le Parc des Monts d'Ardèche a produit un guide de développement éolien. Ces recommandations font écho à la contribution du réseau des Grands Sites de France au Plan Climat qui appelle notamment à une prise en compte du paysage dans la planification de la transition énergétique. Une aire d'influence paysagère autour du Grand Site de France en projet pourrait être engagée afin de définir de façon précise, en amont de l'émergence de projets de développement éolien, les zones pouvant accueillir de l'éolien et celles où il doit être exclu, comme cela est fait pour les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. On peut noter également qu'une cartographie des zones potentielles de développement de l'éolien au regard des enjeux locaux (paysagers, environnementaux, label nationaux ou internationaux de protection...) est en cours d'élaboration par les services de la DREAL.

Les élus du territoire perçoivent les limites de l'accueil de nouveaux projets au regard des enjeux touristiques et sont sensibles à la maîtrise de ce développement dans le paysage.



*Illustration 59 : Eoliennes autorisées ou en service -
©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche*

II. DEUX SITES CLASSÉS SOUS PRESSION, AU CŒUR DE L'OFFRE TOURISTIQUE

1. NOTORIÉTÉ, USAGES ET NIVEAU DE FRÉQUENTATION : UNE CONNAISSANCE À TRAVAILLER

La majorité des flux de visiteurs du territoire Gerbier-Mézenc se concentre sur les deux sites classés. Cette fréquentation engendre une pression que des aménagements sur le Mont Gerbier de Jonc ont permis de maîtriser en partie. D'autres actions et des études sont à conduire pour concilier préservation de l'environnement et tourisme, et améliorer l'existant. Cette démarche devra s'appuyer sur une meilleure connaissance de la fréquentation touristique de l'ensemble formé par les deux monts. Les données de fréquentation existantes font par ailleurs apparaître le caractère éphémère du passage sur les deux sites qui ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire. La pression concentrée en deux points n'est pas captée dans la durée pour donner à voir l'ensemble des points d'intérêt du grand paysage Gerbier-Mézenc.

Les acteurs du territoire conçoivent qu'une mise en cohérence de l'offre touristique est la clé d'une meilleure diffusion des visiteurs sur le territoire.

A) LE MONT GERBIER DE JONC : UNE BALADE PATRIMONIALE À DIMENSION « CIVIQUE » ET UNE ASCENSION À CARACTÈRE SYMBOLIQUE



Illustration 60 : Carte postale - Les Htes-Cévennes Illustrées Le Gerbier-de-Jonc (Alt 1554 m.). - La Montée de l'Autobus du Vivarais



Illustration 61 : Le Mont Gerbier de Jonc vu du ciel - ©Conseil départemental de la Haute-Loire

Le site du Mont Gerbier de Jonc est un lieu emblématique, connu pour sa forme volcanique atypique et pour les sources de la Loire qu'il abrite et qui lui donnent une notoriété nationale, voire européenne. Mais le « Gerbier » n'a pas toujours été un paysage emblématique d'intérêt national. Cette reconnaissance collective vient essentiellement des efforts réalisés au début du XX^e siècle, en lien avec le développement de la station balnéaire de Vals-les-Bains, par le Touring Club de France (qui a bâti ce qui est devenu depuis lors la Maison de site), aboutissant à

son classement au titre des sites en 1933. Présenté comme le symbole des sources de la Loire, il a été pendant longtemps mentionné dans tous les manuels scolaires de géographie. Ce sont ces représentations qui dominent encore aujourd'hui et qui participent à son attractivité touristique. Son ascension revêt un caractère presque « civique », et de toute évidence une dimension symbolique.

UN PROJET DE REQUALIFICATION AMBITIEUX

Dans les années 90, les difficultés engendrées par la fréquentation ont poussé le Département de l'Ardèche à entreprendre un programme d'actions afin de protéger le site localisé sur des terrains en partie privés et de lui intégrer un espace public. L'instauration de la Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et d'une politique des Espaces naturels sensibles par le Département de l'Ardèche le 25 septembre 1995, visait déjà explicitement la préservation des deux grands sites emblématiques de son territoire, à savoir les gorges de l'Ardèche et le Mont Gerbier de Jonc.

Les principes de préservation et de mise en valeur du site sont validés en 2003 avec les acteurs locaux, après avis de la Commission départementale des sites et avec l'approbation de la ministre de l'Ecologie et du Développement durable. Ceci donne ensuite lieu à la création d'une zone de préemption au titre des ENS, à l'élaboration d'un projet de préservation et de mise en valeur du Mont Gerbier et de ses abords ainsi que subséquemment, l'engagement d'une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) après une étude d'impact.

Les principes de préservation et de mise en valeur de l'entité paysagère du Mont Gerbier de Jonc reposent alors sur trois objectifs :

- Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles, paysagères, historiques et identitaires du lieu ;
- Offrir aux visiteurs une découverte paysagère progressive et diversifiée par une mise en scène adaptée au lieu ;
- Améliorer l'accueil et l'information, pour sensibiliser le visiteur au lieu et l'inciter à la découverte du territoire.

En 2008, le Département acquiert l'hôtel restaurant (ancien chalet TCF) et obtient en 2011 un bail emphytéotique pour l'emprise du site autour du mont. Dans le même temps, le projet global de requalification du site est élaboré puis mis en œuvre jusqu'en 2017, le Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise est désigné comme gestionnaire du site, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est désigné structure animatrice du site ENS et Natura 2000, et un plan de gestion et d'interprétation du site du Mont Gerbier de Jonc est élaboré en complément du Document d'objectifs Natura 2000.



Illustration 62 : Vue du marché forain et au second plan le chalet du Touring Club de France, avant aménagements - A. Pfund



Illustration 63 : Le Mont Gerbier - Marché forain avant aménagements

Le projet dont le coût global s'est élevé à 6 M€, études et foncier compris, s'est traduit par le réaménagement des espaces de stationnement permettant de canaliser la circulation piétonne, de requalifier le marché forain, de sécuriser le sentier d'accès au sommet du mont, de créer des « portes d'entrée paysagères » et un lieu d'accueil du public.

Premier chalet de promotion du tourisme ardéchois au début XX^e siècle, le bâtiment du Touring club de France a retrouvé son aspect originel en devenant une vraie maison de site, à la fois lieu d'exposition et espace de promotion du territoire. La scénographie intérieure est organisée autour des trois thèmes emblématiques : les sources de la Loire et le fleuve ; la géologie et le volcanisme ; les paysages et les espaces naturels. Au rez-de-chaussée sous un plafond de verre duquel on aperçoit le sommet du Mont Gerbier de Jonc, des mobiliers apportent des informations sur le fleuve, la géologie, le volcanisme. À l'étage sont présentés deux films, l'un sur la faune, la flore et les paysages du site, l'autre sur le long parcours de la Loire (1 020 km – œuvre d'Olivier Leroi réalisée dans le cadre du 1 % artistique du projet d'aménagement). L'accès est libre et la maison ouverte entre avril et octobre.

La maison de site est un atout pour le territoire, elle peut être un relais de médiation de l'Opération Grand Site à venir, et un précieux outil d'interprétation dans le cadre d'une labellisation Grand Site de France.



*Illustration 64 : Gerbier - Intérieur de la Maison de site -
©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche*

L'offre touristique proposée au Mont Gerbier de Jonc est donc diverse :

- La maison de site propose des éléments de compréhension du site ; elle fait également office de point d'information touristique et de service public (sanitaires) ;
- L'ascension de 20 à 30 minutes est prétexte à balade « sportive » pour certains ;
- Une promenade familiale de 3 km « le sentier des Sources » est également proposée aux visiteurs

Son interprétation fait l'objet d'un projet en cours ;

- Le marché forain limité à douze stands en bois attire les visiteurs que l'ascension rebute ou n'intéresse pas ou en complément de celle-ci ;
- La présence à proximité immédiate d'établissements de restauration traditionnelle constitue également un motif d'attractivité du site.

Quant aux « portes d'entrée paysagères » situées sur les routes d'accès au Mont Gerbier de Jonc, outre leur connexion à des sentiers pédestres qui ne virent pas le jour, elles devaient avoir une triple fonction :

- Permettre de stationner une partie des véhicules en incitant les visiteurs à se rendre à pied jusqu'au site en empruntant des sentiers pédestres ;
- Faire découvrir le Mont Gerbier de Jonc en offrant un accès ludique au site ;
- Faire passer plus de temps aux visiteurs sur site et indirectement créer plus de richesses locales (restauration, service, produits du marché, productions locales...).

Le manque d'appropriation de ces équipements dont l'intention initiale n'a pas été finalisée est rapplé en partie C.

B) LE MONT MÉZENC, UN SITE DE RANDONNÉE QUATRE SAISONS AUX CONDITIONS ALPINES

Le Mont Mézenc est le site touristique emblématique de l'est du département de la Haute-Loire, dont il constitue le point culminant. Il est le « phare » touristique de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal. Offrant un point de vue unique à 360°, il est un lieu de visite de renommée régionale, où l'on vient et on revient, pour « faire l'ascension » du Mézenc, point oriental le plus haut du Massif central.

Deux points de départ de cette ascension sont proposés : depuis la Croix de Peccata côté Haute-Loire (à proximité des Estables), ou depuis la Croix de Boutières, côté Ardèche, à laquelle on accède après avoir parcouru une petite route pittoresque bordant le cirque des Boutières désormais connu pour la présence de marmottes observables dans les prairies et éboulis bordant le cirque.

D'un côté comme de l'autre, il faut laisser son véhicule au départ du sentier d'accès puis engager l'ascension qui ne demande aucune technicité particulière (il s'agit de sentiers de randonnée relativement accessibles). Enfants, adultes ou retraités, en couple ou petits groupes, les visiteurs viennent pour une balade de deux heures, dans le but de profiter des paysages exceptionnels avec vue sur les Alpes les jours de beau temps et dans un cadre naturel préservé. L'arrivée au sommet est l'étape ultime où le visiteur est définitivement conquis par la découverte des paysages.

De nouveaux usages se développent sur le Mézenc comme l'observation des levers de soleil autrefois tradition locale qui voulait qu'il fallût avoir vu le lever ou le coucher du soleil depuis le sommet du Mont Mézenc. Selon le "Guide Vert Michelin" cette tradition vaut à elle seule le voyage et récolte 3 étoiles : « Le lever de soleil derrière les Alpes est un spectacle inoubliable. Un paysage immense se révèle : au nord, le Meygal et les monts du Forez ; à l'ouest le bassin du Puy, le Velay et les monts d'Auvergne ; au sud le lac d'Issarlès et un horizon de Sucs ; à l'est les gorges de la Salioues et de l'Eysse creusent le pays des Boutières. Au-delà apparaissent les Alpes dont on distingue, par temps clair, les principaux sommets ».

Si la randonnée est la pratique majoritaire du site, le mont est également gravi à cheval et en vélo. Outre les impacts sur la biodiversité et la structure des chemins, les fortes fréquentations engendrent quelquefois des conflits d'usage. De même, l'attente du lever du jour incite certaines personnes à bivouaquer sur des espaces regorgeant d'espèces protégées et d'habitats naturels rares dans le Massif central et en Europe. Situé à proximité de la station de ski des Estables, le Mézenc est également pratiqué en hiver en ski de randonnée et en raquettes.



Illustration 65 : Col de la croix de Peccata - ©Département de Haute-Loire



Illustration 66 : Col de la croix de Boutières - ©Matthieu Dupont - ADT de l'Ardèche

C) UNE FRÉQUENTATION FORTE ET CONCENTRÉE QUE LE TERRITOIRE PEINE À FIXER

Lorsque l'on fréquente l'été le territoire Gerbier-Mézenc, il n'est pas rare d'entendre visiteurs et habitants s'émouvoir de la forte fréquentation. Cette impression partagée manque aujourd'hui de données (combien de visiteurs ? quand ? sur quelle période ?) qu'il faudra intégrer à la réflexion nécessaire pour conduire les aménagements permettant la préservation des sites et une expérience de visite satisfaisante.

CONCERNANT LE MONT GERBIER DE JONC

La fréquentation habituellement avancée est de 500 000 visiteurs. Cette donnée issue de comptages routiers réalisés lors du projet de requalification nécessitait d'être précisée. A la demande du Département, l'Agence départementale du tourisme (ADT) de l'Ardèche a analysé la fréquentation en 2018, 2019 et 2020 en partenariat avec le SMA. Cette étude a combiné plusieurs méthodes de comptages, notamment l'outil Fluxvision Tourisme. Elle évalue la fréquentation annuelle du site à 300 000 visiteurs. Cette fréquentation demeure significative au regard de la fréquentation globale du territoire et du nombre d'habitants. Elle se concentre par ailleurs sur un espace réduit aux abords immédiats du mont et de la plateforme d'accueil du public.

Pour ce qui est de l'ascension, l'éco-compteur du Mont Gerbier de Jonc a enregistré 43 700 passages sur le sentier en 2019 soit 56 000 personnes une fois les données corrigées. Juillet et août représentent plus de la moitié de la fréquentation avec un pic le 15 août et 1 000 passages.

Les enquêtes de fréquentation du Mont Gerbier de Jonc (2018 et 2019) indiquent que 92 % des visiteurs sont français, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (84 %). Parmi les visiteurs français, 27 % sont originaires d'Ardèche, 33 % sont originaires des départements voisins (1^{re} Haute-Loire, 2^e Drôme) et 40 % des autres départements français. Si 39 % des personnes restent moins de 2 h sur place, la durée de présence sur le site s'est toutefois allongée en 20 ans. Les personnes restant ½ journée sur site sont 44 % en 2019 (contre 28 % en 1998). Les touristes à la journée sont 17 % en 2019 (contre 8 % en 1998).

L'analyse de fréquentation relève l'importance du tourisme de proximité mais 65 % des visiteurs du Mont Gerbier de Jonc en juillet-août sont des touristes (personnes qui passent au moins une nuit en dehors de leur résidence principale). Près des trois quarts de ces touristes déclarent que la possibilité de visiter ce site naturel a motivé leur séjour, ce qui atteste s'il en était besoin de la force d'attractivité touristique du site, a minima à l'échelle de l'Ardèche.



© L'Agence nature - Conseil départemental de l'Ardèche



CONCERNANT LE MONT MÉZENC

Depuis les données en 1999 estimant la fréquentation annuelle du Mont Mézenc à 47 600 visiteurs, plusieurs études de fréquentation ont été conduites. Si on peut regretter que ces données soient partielles, les estimations 2021 à affiner révèlent que le public a augmenté de 60 % en 20 ans pour dépasser les 75 000 visiteurs procédant à l'ascension du Mézenc. Des missions de maraudage réalisées par les guides de moyenne montagne sont à l'origine d'une analyse quantitative à laquelle s'ajoutent des données qualitatives qui permettent de comprendre les comportements des visiteurs du Mézenc. En complément, des comptages routiers ont été conduits en 2021 côté Haute-Loire et Ardèche corroborant la forte fréquentation du site.

Plus précisément, les données des éco-compteurs installés depuis 2019 permettent de dégager les caractéristiques suivantes :

- Une saisonnalité forte en juillet-août correspondant à la moitié de la fréquentation annuelle ; mais une fréquentation importante du 1^{er} mai jusqu'au 31 octobre ; et globalement, une fréquentation tout au long de l'année : les éco-compteurs relèvent des passages y compris pendant les périodes où la météo est particulièrement difficile sur site (100 passages / jour certains jours de janvier) ;
- Des pics de fréquentations particulièrement importants : 2 920 passages le seul jour du 15 août ; 8 jours dans l'année avec 1 500 passages/jour et 25 jours avec plus de 1 000 passages/ jour ;
- Des pics de fréquentations à 11h00 et 15h00 ; mais une fréquentation permanente, très tôt c'est "le flux lever du soleil" mais aussi pendant la nuit c'est le "flux bivouac" ;
- Un accès au mont qui se fait pour 2/3 depuis le col de la Croix de Peccata et pour 1/3 depuis le col de la Croix des Boutières.

La fréquentation des deux sites est donc plutôt saisonnière et de proximité, mais elle tend à s'étendre à toutes les saisons et à croître au fil des années. D'un point de vue environnemental, si la concentration durant une courte période renforce la pression sur les milieux à une saison cruciale pour la biodiversité, l'impact de fréquentation régulière sur l'année serait également à surveiller. Un travail important sur la connaissance de la fréquentation du Mont Mézenc reste également à conduire. Il s'agira de la quantifier et de la qualifier.

D) UNE FRÉQUENTATION CONJOINTE (OU CROISÉE) DES DEUX SITES CLASSÉS QUI RESTE À DÉMONTRER

Seule l'enquête réalisée au Mont Gerbier de Jonc en 2019 donne quelques informations sur l'attractivité complémentaire des deux sites Gerbier et Mézenc : la visite du Mont Mézenc est envisagée pour la moitié des visiteurs du Gerbier (25 % très certainement, 25 % peut-être). Pour rappel cette fréquentation est estimée à 300 000 visiteurs. Comme pour l'évaluation de la fréquentation générale du territoire d'étude entre Ardèche et Haute-Loire (voir plus loin), ce type de données sera particulièrement intéressant à recueillir pour l'élaboration du plan d'actions de l'Opération Grand Site.

2. UN ÉQUILIBRE DIFFICILE ENTRE PRÉSERVATION ET FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

A) UNE PRESSION TOURISTIQUE QUI PRÉSENTE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES IMPORTANTES AU MONT MÉZENC

Dans la foulée du classement du massif du Mézenc en 1997, la réalisation d'un cahier de gestion du site classé dans sa partie altiligérienne a permis de réfléchir à plusieurs thématiques : accueil, cheminement piétonniers, les sommets, les prairies, la forêt, la communication ; et d'aboutir à une première action en diminuant le stationnement à la Croix de Peccata et en restaurant une partie de belvédère : ouverture sur les paysages environnants et sur les sources du Lignon.

Mais ce programme incomplet et la dégradation des travaux réalisés lors du programme Life (cf. Partie C-I-1) aboutissent aujourd'hui à la persistance de problématiques aigües sur le site :

- une détérioration rapide des sentiers d'accès et sommitaux du Mézenc due au climat, à la surfréquentation du site et à un défaut d'entretien. L'accès est rendu dangereux pour certaines catégories de visiteurs. Sur certains secteurs, nous avons un retour à la situation avant travaux du programme Life ;
- un débordement des sentiers sur les milieux naturels : la concentration de la fréquentation sur une courte période rend les croisements difficiles et provoque un élargissement des chemins. Le mauvais état des sentiers pousse également les visiteurs à emprunter les bas-côtés ;
- l'absence d'entretien régulier qui pourrait résoudre immédiatement les désordres ;
- le stationnement est mal organisé et ne répond pas au besoin en périodes de forte affluence avec pour conséquences le développement du stationnement sauvage dans les espaces naturels à proximité, le long des routes d'accès, et des difficultés d'accès pour les engins de secours ;
- une absence de signalisation entraînant des divagations ;
- du campement sauvage, des feux, l'édification de cairns et d'abris de pierre arrachés parfois du sol ;
- une dégradation du site par la présence de toilettes sauvages et de détritus ;
- une absence d'informations concernant le site classé et sa fragilité.



Illustration 67 : Stationnement anarchique - Mission maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée



Illustration 68 : Erosion et élargissement des chemins d'accès - Mission maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée



Illustration 69 : Mauvais état de la signalétique - Guides Nature Randonnée

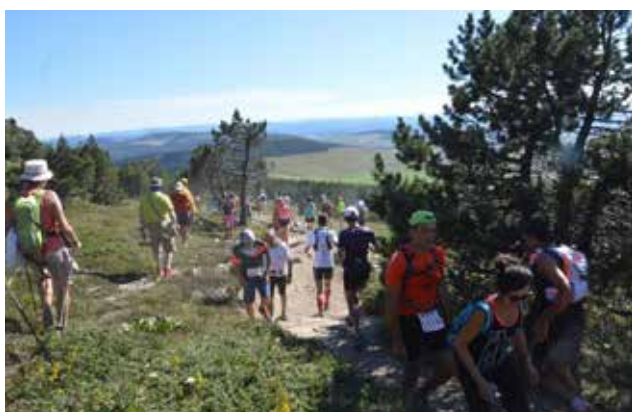


Illustration 70 : Passage hors du sentier un jour d'affluence - Trail du Mézenc - 2019

En 2019 et 2020, le PNR des Monts d'Ardèche a porté une étude globale portant sur « une stratégie d'accueil, la signalétique et la communication du site classé du Mézenc » en lien avec les deux communautés de communes Montagne d'Ardèche et Mézenc-Loire-Meygal. Les objectifs de cette étude étaient de :

- Valoriser le site dans le respect de son identité et de son caractère exceptionnel ;
- Améliorer l'accueil et mieux répartir les flux – résoudre les dysfonctionnements ;
- Améliorer les dispositifs de communication en vue de diffuser la fréquentation touristique sur les communes concernées.

Devant le constat partagé de la dégradation des sentiers du Mézenc, les élus du territoire ont décidé d'entreprendre des travaux de restauration préconisés dans l'étude. Ces travaux vont débuter en 2022 sous maîtrise d'ouvrage du PNR des Monts d'Ardèche pour un montant estimé de 500 000 € HT. L'opération est rendue possible par les soutiens financiers de l'Etat dans le cadre du Plan de relance, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (crédits PNR), et des Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Concernant les autres préconisations de l'étude, un travail d'appropriation par les élus du territoire est nécessaire en vue de leur intégration à l'Opération Grand Site. Ces propositions sont reformulées en C.

B) DES INCIDENCES RÉSIDUELLES MAIS QUI RESTENT IMPACTANTES D'UN POINT DE VUE PAYSAGER AU MONT GERBIER DE JONC

Pour rappel, dans le cadre de l'étude de fréquentation 2019 du Mont Gerbier de Jonc, un pic a été identifié sur le sentier d'accès au sommet avec 952 passages enregistrés le 15 août 2019.

Cette fréquentation importante bien que très ponctuelle continue à générer des problèmes de divagation de part et d'autre des sentiers, notamment s'agissant du sentier d'accès au sommet du Gerbier de Jonc dans sa partie basse, aux abords de la Maison de site. Ceci nécessite entre autres un surbalisage du cheminement et de la signalétique dissuasive, avec des incidences esthétiques négatives importantes.

De manière générale, depuis la finalisation du projet d'aménagement global porté par le Département, on assiste de manière anarchique à une superposition d'éléments de signalétique et d'information touristique (Maison de site, location de vélos, Géo-parc, Partage des Eaux... y compris enseignes des restaurants voisins) qui rendent les informations essentielles difficilement perceptibles. Des aménagements visant à faciliter la gestion quotidienne ont aussi été réalisés a posteriori par le gestionnaire du site et le Département de l'Ardèche (bancs, stationnement vélo, mesures d'évitement de stationnement à l'intérieur même du monument Source de la Loire, etc.).

La gestion des déchets et l'intégration paysagère des points de collecte restent à traiter.

Si l'on s'éloigne de la plateforme d'accueil du Mont Gerbier de Jonc, les « portes d'entrée paysagères » souffrent d'un défaut d'appropriation par les acteurs locaux et le public. Des actes de vandalisme sont constatés.



Illustration 71 : Mont Gerbier de Jonc - dégradation d'une porte d'entrée paysagère - ©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche

III. UN CARACTÈRE À AFFIRMER POUR TENIR LA PROMESSE D'UN ACCUEIL GRAND SITE

1. UNE IDENTITÉ DE MASSIF À RÉVÉLER

Si l'étude du PNR des Monts d'Ardèche relève la singularité du Mézenc régulièrement mise en lumière par les scientifiques et les passionnés, elle révèle aussi un déficit de connaissance par le public concluant que le Mézenc est un lieu « *hautement patrimonial... et méconnu* ». Le Mézenc resterait, dans son traitement, un territoire des confins, « un peu nulle part », partagé dans le sens de « disputé » et non pas « partagé » en tant que richesse commune malgré l'existence de plusieurs lieux d'interprétation sur le territoire.

La même étude révèle aussi une signalétique directionnelle « d'accès » au massif qui ne diffuse pas le même discours, que l'on vienne de Haute-Loire ou d'Ardèche : les appellations et les logos utilisés sont différents, évoquant soit le site classé, soit simplement la station de sports d'hiver. La signalétique directionnelle sur le site est presque inexistante. La signalétique d'interprétation est caractérisée par l'hétérogénéité, la succession et l'empilement de messages différents, émanant d'institutions différentes, sans vision globale.

2. UNE OFFRE PLEINE NATURE AU ROYAUME DES GRANDS ESPACES

L'offre pleine nature sur le territoire Gerbier-Mézenc est variée et complète. Elle repose sur l'existence d'un réseau de socio-professionnels, de clubs et d'associations qui participent à l'attractivité du territoire. Ces porteurs d'activités, privés ou associatifs, sont identifiés comme des appuis de qualité dans le cadre de la démarche Grand Site. Si les activités hivernales restent un pilier de l'offre pleine nature, le développement d'activités quatre saisons peut compter sur un solide réseau de randonnées et de sites propices à la diversification.

A) UNE OFFRE QUATRE SAISONS ÉTOFFÉE ET PROMETTEUSE

L'activité nature la plus développée sur le territoire Gerbier-Mézenc demeure la randonnée pédestre.



Illustration 72 : GRP - Tour du massif Mézenc Gerbier-de-Jonc - topoguide de la Fédération française de la randonnée pédestre

De nombreux grands itinéraires parcourent le territoire :

- le Chemin de Stevenson (GR 70) ;
- le Chemin de Saint-Régis (GR 430) ;
- le Tour des volcans du Velay (GR 40) ;
- la Loire Sauvage à pied (GR3) ;
- la Traversée du Massif-Central par les Parcs (GR7).

La Grande Randonnée de Pays (GRP) « Tour Mézenc Gerbier de Jonc » propose un itinéraire de 112 km entre Haute-Loire et Ardèche sur le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Le GRP Tour de la Montagne ardéchoise propose lui 256 kilomètres à faire sur 3 à 5 jours en deux boucles dont celle des sources de la Loire qui permet de découvrir les paysages des suc volcaniques. La Transcévenole invite les voyageurs à se promener le long d'une ligne de chemin de fer jamais mise en service. Elle offre une découverte complète du territoire potentiellement accompagnés de guides.

A noter qu'un aménagement de ce tracé est à l'étude, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, les communautés de communes et les communes, pour le transformer en voie verte valorisée. Le Parc des Monts d'Ardèche s'est engagé avec les partenaires locaux dans un projet de valorisation patrimoniale de cette voie, visant à proposer aux visiteurs une découverte sensible de l'histoire de ce « train fantôme ».

De nombreux itinéraires de promenade et de randonnée (PR) sont proposés sur le territoire. Nombre d'entre eux permettent de visiter les suc et sites naturels, d'accéder au grand paysage et à ses panoramas. Il existe, par exemple, une randonnée thématique sur l'AOP Fin Gras ou un tour du Suc de la Lauzière qui offre des vues splendides sur les deux monts et leur mosaïque paysagère.

Le VTT est également à l'honneur avec la base VTT de la Fédération française de cyclisme (FFC) Mézenc-Loire-Meygal et celle de la Montagne ardéchoise. On note également les créations récentes de la Grande traversée de l'Ardèche à VTT et de la Grande traversée de la Haute-Loire qui parcourent le territoire Gerbier-Mézenc.

L'escalade peut se pratiquer sur les nombreux sites naturels équipés et sécurisés comme le site de la Roche Pointue à Chaudeyrolles ou le Rocher Tourte situé sur la commune des Estables.

Le vol libre se pratique dans le secteur du Mézenc depuis une trentaine d'années. Des balises météo ont été installées et facilitent la pratique sur quatre sites que font vivre les socio-professionnels et des amateurs réunis en association. Des décollages sont possibles depuis le mont d'Alambre, le sommet du Mézenc, Saint-Clément, la Croix de Boutières... Plus récemment la pratique du Snow-kite s'est développée et fait du site un des plus prisés du Massif central. Le territoire Gerbier-Mézenc offre également des sites de baignade de montagne très fréquentés en période estivale : le lac d'Issarlès et le lac de Saint-Martial, ou encore le plan d'eau de Coucournon (artificiel). Sans pouvoir s'y baigner, de nombreux touristes en quête de fraîcheur se rendent également au lac de Saint-Front.



Illustration 73 : Lac d'Issarlès - ©A. Renaud-Goud - ADT de l'Ardèche

B) LES ACTIVITÉS HIVERNALES, ENTRE TRADITION ET NÉCESSAIRE ADAPTATION

Le territoire Gerbier-Mézenc est le cœur d'activités de moyenne montagne de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Les vastes plateaux d'altitude sont propices aux activités nordiques l'hiver. Le ski de piste y fait son apparition dans la première moitié du XX^e siècle, d'abord sans installations dédiées (Ski Club Vellave), puis grâce à l'installation de téléskis à partir des années soixante (téléski du mont d'Alambre 1959). En Ardèche, la pratique connaît le même intérêt avec l'ouverture à Saint-Eulalie du Grand Télési (1964), à la suite de Borée qui s'équipe en 1963 du téléski du Cuzet. Le ski nordique se pratique au pied du Ger-

bier de Jonc comme au bois de Cuse à Lachamp-Raphaël. Si l'enneigement irrégulier a conduit à la fermeture des installations côté Ardéchois (seule la Croix de Bauzon, plus éloignée conserve un équipement fonctionnel), l'activité bénéficie d'un enneigement plus fiable sur les Estables où persistent ski nordique et ski alpin. Depuis quelques années, le développement de la pratique de la randonnée en raquettes profite à l'ensemble du secteur et d'un engouement de la société en cohérence avec un rapport contemplatif à la nature qu'offre le grand paysage Gerbier-Mézenc. Outre le domaine nordique du Mézenc-Meygal, on trouve aussi côté Ardèche la zone nordique du Gerbier au fonctionnement associatif.

L'offre d'itinérance nordique sur le territoire s'illustre par la Grande traversée nordique Meygal Mézenc Montagne ardéchoise qui relie la station des Estables à Labastide Puylaurent sur une centaine de kilomètres de neige vierge au meilleur des conditions.



Illustration 74 : Début du ski aux Estables - photo collection privée - ©l'Eveil



Illustration 75 : Mont Mézenc depuis les pistes de ski - ©MDDT de la Haute-Loire

LES ESTABLES, UNE STATION FAMILIALE

Déployée entre 1 350 et 1 691 m d'altitude, la station du Mézenc est la plus élevée du Massif central. Elle est également le pôle touristique majeur de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal qui est gestionnaire de l'ensemble du domaine.

Située sur la commune des Estables, cette petite station est composée de 9 pistes de ski alpin, de 6 remontées mécaniques et d'un fil neige. Les plateaux enneigés et venteux sont également le support d'activité à voile comme le snowkite et le parapente à ski avec 3 sites labellisés par la Fédération française de vol libre, en plus des activités « nordiques » récurrentes en stations de montagne : chiens de traîneaux, ski de fond (52 km de pistes) ou raquettes (4 pistes).

L'enneigement de bonne qualité, les prix abordables et le cadre convivial du village ont permis de fidéliser un public de scolaires, de locaux et des familles. Toutefois, les aléas climatiques (pas d'enneigement en 2019-2020) et le vieillissement de la station poussent cette dernière à rénover les équipements et à diversifier ses activités. Actuellement très orientée vers les activités hivernales, elle a entamé une réflexion autour d'un développement d'activités quatre saisons. Une luge sur rails a notamment été aménagée en 2019 et d'autres projets sont en cours de réflexion comme la sécurisation des circulations et l'amélioration du stationnement. Le 8 octobre 2021, la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal a été retenue parmi les lauréats de l'appel à projet Plan avenir montagnes ingénierie afin d'élaborer un projet touristique plus durable, plus résilient et plus diversifié.

Par ailleurs, le Conseil départemental de la Haute-Loire, propriétaire du centre de vacances Les sources de la Loire, a voté fin 2021 la requalification complète de cet équipement pour un montant estimé à 10 M€.

La proximité immédiate de la station des Estables avec le site classé du Mézenc nécessite de penser le futur projet en cohérence. Le projet d'OGS devra permettre de croiser ces enjeux, notamment celui de l'adaptation au changement climatique.

3. UNE GASTRONOMIE SUGGESTIVE DE LA COMPLÉMENTARITÉ PAYSAGE / TERROIR

L'agriculture et plus largement les produits du terroir font partie intégrante de l'identité du massif. Si le Fin Gras du Mézenc vient immédiatement à l'esprit, d'autres productions agricoles comme la Gerzenc (la pomme de terre des sommets du Massif), les produits des salaisons, de l'apiculture comme des fromageries participent à une identité culinaire du territoire à valoriser.

Des labels ou marques de qualité (AOP, IGP, Goûtez l'Ardèche®, Étapes savoureuses®, itinéraires, visite à la ferme...) sont d'ores et déjà associés aux produits locaux et peuvent contribuer à révéler le massif comme lieu de découverte par le goût. Dans le cadre d'un Grand Site, la valorisation des spécialités agricoles et culinaires (charcuterie, caillette, maoche, bombine...) développerait une attente gastronomique à laquelle pourraient répondre les restaurateurs et hébergeurs locaux. Qu'il s'appuie sur des productions « historiques » ou plus récentes, le tourisme de bouche trouve un écho dans la société. Au-delà de sa dimension culturelle, il génère une consommation plus respectueuse de la nature et de ses rythmes mais également soucieuse de revenus équitables aux producteurs, qui a ici toute sa place.

4. UNE OFFRE CULTURELLE DIVERSE MAIS EN MANQUE DE REPÈRE

Le territoire dispose d'une offre culturelle matériellement inscrite dans le paysage. Incarnée majestueusement par les fermes monuments dont la qualité architecturale a déjà été soulignée, elle sait aussi être audacieuse et s'inviter là où on ne l'attend pas. C'est la proposition qui est faite depuis près de 4 ans avec le parcours d'art contemporain Partage des eaux où des artistes de renommée internationale investissent une ligne aussi symbolique que géographique.

Outre le patrimoine religieux très présent mais peu valorisé (présence de croix, églises ou chapelles), plusieurs sites culturels sont ouverts au public, orientés pour bon nombre d'entre eux vers les arts et traditions populaires. La volonté de conserver les fermes les plus emblématiques a en effet incité à la création d'un certain nombre de « fermes musées », parmi lesquelles la ferme des frères Perrel. A Moudeyres, cette ferme du XVIII^e siècle classée Monument historique en 1977 s'offre aux visiteurs sous la forme d'un écomusée. Avec son toit de lauze impressionnant, Bourlatier, construite au XVII^e siècle et restaurée en 1988 par l'association Liger avec le concours du Département de l'Ardèche accueille aujourd'hui essentiellement des expositions.



Illustration 76 : Ferme de Bourlatier - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche



Illustration 77 : Ecole du vent - Saint Clément

Au nord du massif, au cœur du village de Saint Clément, se trouve l'École du vent, une maison thématique entre rêves, sciences et poésie. À la croisée du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et de

la culture, l'École du vent se distingue par son approche sensible et poétique. Elle est rattachée au CCSTI de l'Ardèche « L'Arche des Métiers » et gérée par la Communauté de communes ValEyreux.

Enfin, il existe depuis une dizaine d'année un réseau des maisons et musées du territoire qui conduit principalement des actions communes de promotion sous l'appellation *Réseau des Maisons & Musées du massif Mézenc-Gerbier*. Le réseau fédère des passionnés du patrimoine entre Ardèche et Haute-Loire, en 12 sites où sont proposés des projections, des ateliers pédagogiques, des animations familiales, des visites théâtralisées, des conférences et spectacles...

On peut regretter qu'aucun lieu ne propose une interprétation globale du territoire dans ses dimensions culturelles, paysagères, géographiques... La maison de site du Gerbier de Jonc s'attache à interpréter strictement le monument naturel et sa position géographique singulière, mais pas nécessairement son insertion dans un ensemble paysager et culturel plus vaste. De même, la programmation de la Ferme de Bourlatier entre en résonance avec le territoire via une programmation culturelle exigeante, sans pour autant présenter de manière permanente une interprétation de celui-ci.

Pour autant, l'ensemble des propositions constitue une offre culturelle sur laquelle une démarche Grand Site pourra s'appuyer pour donner à voir les richesses patrimoniales du massif, participer à l'objectif de dédensification des deux monts, et accroître la durée de séjour sur le territoire. Inversement, les sites qui enregistrent une faible fréquentation devraient, sur la base d'une stratégie concertée et d'une offre adaptée, tirer meilleur profit des 400 000 visiteurs du Grand Site.

La présence d'un tissu associatif riche et dynamique regroupé au sein du collectif des associations du Gerbier-Mézenc est à relever. Ce collectif de 14 associations rassemblées autour de l'Association des Amis du Mézenc entend contribuer à l'émergence de l'esprit des lieux dans le cadre de l'Opération Grand Site à venir. Au cours de l'été 2021, il a été à l'initiative d'un cycle de manifestations culturelles nommé « Chez les Hommes d'en Haut » qui a rassemblé plus de 3 000 participants en différents points du territoire. Ce collectif constituera un appui original pour faire émerger l'identité du grand site et mobiliser la population.

LA LIGNE DE PARTAGE DES EAUX, UNE LIGNE INVISIBLE À LA CROISÉE DES FLEUVES



Illustration 78 : Lieux touristiques du massif Gerbier-Mézenc - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche

UNE LIGNE INVISIBLE À LA CROISÉE DES FLEUVES

La Ligne de partage des eaux traverse le territoire Gerbier-Mézenc. Être physiquement sur cette ligne, c'est avoir sous un pied les sources se dirigeant vers la Méditerranée et sous l'autre celles se jetant dans l'Atlantique.

Sa position culminante offre des points de vue grandioses qui permettent de comprendre très facilement les caractéristiques paysagères du territoire. Pour l'observateur installé au sommet du Mézenc ou au col de la Chavade, la différence est nette. Aux plateaux du Velay doucement vallonnés, empruntés par les eaux de la Loire et de ses affluents, s'opposent les reliefs déchiquetés des Boutières et de la Cévenne ardéchoise. En effet, les cours d'eau des hauts bassins de l'Eyreux et de l'Ardèche, en dévalant très rapidement pour rejoindre le Rhône, décuplent leur puissance érosive responsable des fortes dénivellations de ce versant. Au contraire, les eaux atlantiques courent sur plusieurs centaines de kilomètres pour atteindre l'Océan.

Cette ligne symbolique et géographique guide le projet et inspire sept artistes, un designer et trois paysagistes invités. Le parcours abrite des sites géologiques admirables (dont le Mont Gerbier de Jonc) et des édifices patrimoniaux emblématiques

(Chartreuse de Bonnefoy, Abbaye de Mazan, Tour de Borne, Abbaye Notre-Dame des Neiges) qui accueillent des œuvres d'art contemporain créées à leur démesure par des artistes de renommée internationale qui aiment travailler en dehors des espaces consacrés à l'art.

Le pouvoir d'attraction et de fascination de la ligne du partage des eaux est aussi le point de départ du travail en filigrane proposé par Gilles Clément et les paysagistes d'IL Y A qui en révèlent le tracé avec des Mires. Les randonneurs et vététistes qui traversent le Parc en suivant ou croisant cette ligne, trouveront sur leur parcours du mobilier imaginé par le designer Éric Benqué à partir des ressources naturelles (le châtaignier) et des savoir-faire locaux. Quant aux automobilistes et aux cyclistes, le collectif d'artistes Toplamak a imaginé un GPS qui transforme le parcours en une aventure drôle et poétique. Leur Géo-PoéticSociety accompagnera le voyageur d'un site à l'autre tout en lui racontant le paysage à travers l'espace et le temps.



Illustration 81 : Abri-point de vue à la Croix de Peccata



Illustration 82 : Œuvre à Bourlatier



Illustration 79 : Le Phare - ©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche



Illustration 80 : La Tour à eau - ©Simon Bugnon - ADT de l'Ardèche

5. UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT INÉGALEMENT RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire Gerbier-Mézenc dispose d'une capacité totale de 16 849 lits dont 3 704 sont issus de l'offre marchande et 13 145 sont issus de l'offre non marchande (résidences secondaires). Si cette part de l'offre non marchande peut à première vue paraître élevée (78 %), elle est en réalité dans la moyenne, si l'on replace en perspective ce chiffre à l'échelle départementale (74 % pour l'Ardèche et 86,1 % pour la Haute-Loire). L'offre marchande apparaît comme relativement diversifiée. En effet, on retrouve une offre hôtelière, de gîtes meublés, de chambres d'hôtes, de gîtes d'étape, de villages et centres de vacances ainsi que d'hébergements dits « insolites ».

Néanmoins cette diversité ne doit pas occulter de fortes inégalités de représentations, si l'on compare ces chiffres aux taux départementaux. D'abord, les hébergements collectifs (Villages vacances, centres de vacances et gîtes d'étape) sont largement surreprésentés, car ils regroupent 52,7 % de l'offre, alors que ce chiffre est nettement moins élevé pour les deux départements (30,6 % pour l'Ardèche et 37,8 % pour la Haute-Loire). À l'inverse, l'offre hôtelière est très faible et nettement sous représentée. Alors qu'elle représente respectivement 15,4 % et 21,2 % pour l'Ardèche et la Haute-Loire, elle est de seulement 8,6 % pour le territoire Gerbier-Mézenc. L'offre en gîtes meublés est également faible au vu des chiffres départementaux.

À cette inégale représentation des types d'offres d'hébergements marchands s'ajoute une inégale répartition spatiale de celle-ci. L'offre se concentre essentiellement sur quatre communes : Les Etables avec 903 lits, le Monastier-sur-Gazeille avec 549 lits, Sainte-Eulalie avec 440 lits et Saint-Front avec 400 lits. Ils contiennent 61,8 % de l'offre totale. Le fait que la seule commune des Etables rassemble 24,3 % de l'offre totale lits touristiques s'explique principalement par le fait qu'il s'agisse d'un « village-station » accueillant le village de vacances « La Source » qui dispose à lui seul d'une capacité de 331 lits. À l'inverse, certaines communes disposent d'une offre d'hébergements marchands très faible, voire inexistante.

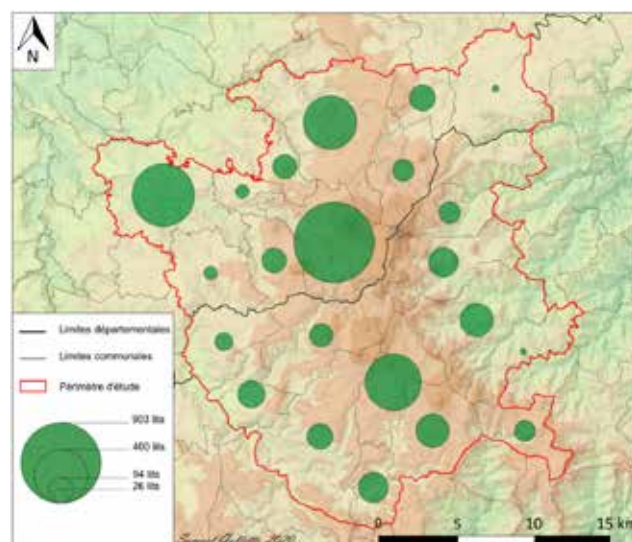


Illustration 83 : Répartition du nombre de lits

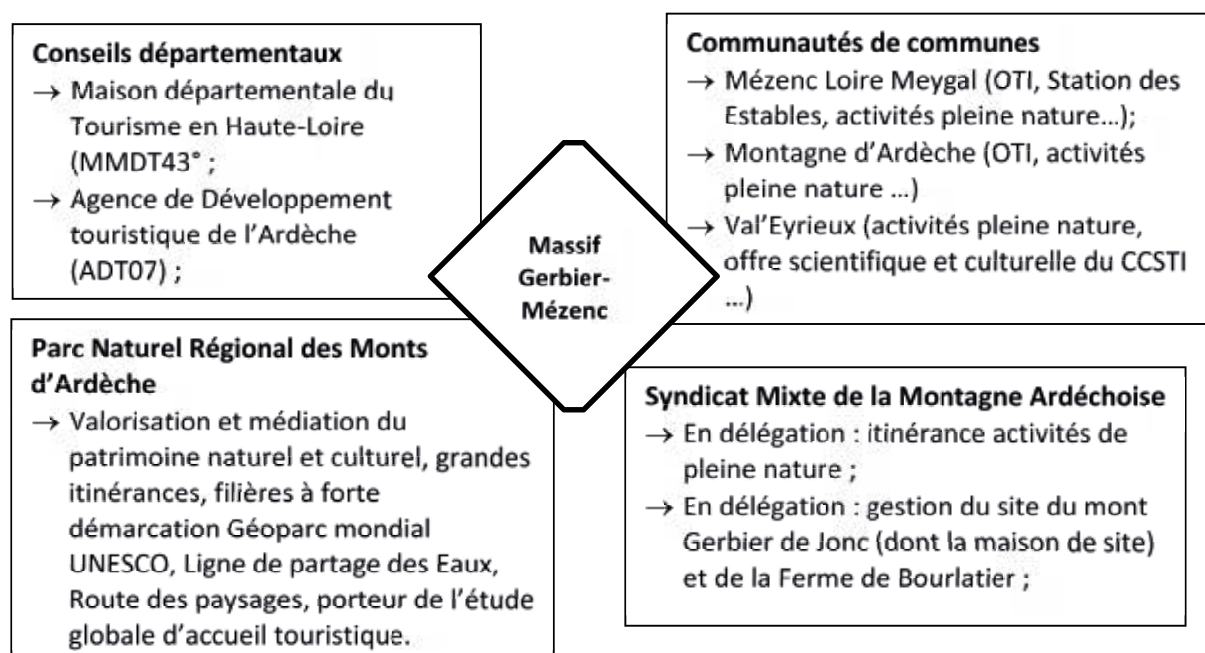
6. UNE GOUVERNANCE TOURISTIQUE PARTAGÉE ENTRE DE NOMBREUX ACTEURS

La situation de confins des deux départements a pour conséquence un nombre important d'acteurs institutionnels agissant sur le tourisme. Tout en étant proches géographiquement, ces acteurs ne travaillent pas de manière coordonnée. Chacun conduit ainsi sa propre démarche et stratégie sur son territoire propre. Dans ce contexte, ce territoire qui dispose de caractéristiques pourtant très fortes, peine à se construire une image et une identité propres, alors que « tous les ingrédients sont là ».

À titre d'exemple, la simple récolte de données touristiques à l'échelle de tout le territoire relève d'une gageure. Le projet OGS devra y remédier par exemple en lançant une enquête de fréquentation quantitative grâce à l'outil Fluxvision (d'ores et déjà utilisé par les Départements d'Ardèche et de Haute-Loire mais de manière déconnectée malheureusement).

Ainsi, même si l'identité locale « Gerbier Mézenc » ou « Mézenc Gerbier » ou « Massif du Mézenc » existe, elle n'est pas relayée de manière coordonnée par les différentes échelles territoriales qui se superposent sur le territoire et dont les missions nécessiteraient

d'être encore clarifiées. Le schéma ci-après présente les acteurs institutionnels du tourisme intervenant sur le massif Gerbier Mézenc. Il convient d'y ajouter les acteurs privés qu'ils soient associatifs, hébergeurs, restaurateurs, guides professionnels, agriculteurs ou encore commerçants. Ces acteurs sont particulièrement impliqués sur le territoire.



CONCLUSION DES PARTIES A ET B

Le territoire Gerbier-Mézenc est exceptionnel à plus d'un titre. Il présente une unité paysagère et patrimoniale indiscutable dans un environnement riche d'une multitude de milieux protégés. Il s'agit d'un territoire charismatique mais dont l'identité peine paradoxalement à émerger. Son positionnement « de confins » entre deux départements, trois intercommunalités, plusieurs syndicats mixtes ne facilite pas la traduction en action publique d'une cohérence paysagère et culturelle pourtant bien présente. Organisé autour de ses deux « pépites » paysagères dont la fréquentation touristique génère une pression importante sur les milieux et les paysages, ce territoire à la démographie fragile, voit depuis peu diverses initiatives émerger autour de la valorisation de ses patrimoines culturels et naturels, et de ses productions agricoles emblématiques. Ici, une action concertée permettrait de coordonner des actions dispersées et de révéler un état d'esprit pour le massif, tout en s'attaquant aux effets de l'hyper concentration touristique. L'Opération Grand Site est l'outil plébiscité pour fédérer, autour de ce paysage emblématique, les dynamiques et leurs acteurs.



Nicolas Van Inen - Conseil départemental de l'Ardèche

**PARTIE C |
PERSPECTIVES
&
ORIENTATIONS
PARTAGÉES
POUR UNE
OPÉRATION
GRAND SITE**

I. UNE RÉFLEXION MÛRIE ET UN CHEMINEMENT PARTAGÉ POUR AGIR ENSEMBLE

1. UN TERRITOIRE DE COOPÉRATION PROPICE À UN ENGAGEMENT DURABLE

Depuis le début des années 1990 les institutions et associations locales ont entrepris d'importantes opérations de valorisation du territoire Gerbier-Mézenc :

- **Depuis les années 1990**, les Départements de l'Ardèche et de Haute-Loire développent une politique en faveur des Espaces naturels sensibles. Les sites classés du Mont Gerbier de Jonc et du massif du Mézenc sont compris dans ces zonages de gestion et de protection ;
- A partir de **2003**, le Département de l'Ardèche a initié un projet de revalorisation visant à améliorer l'accueil du public sur le site du Mont Gerbier de Jonc. Ce projet a déjà été détaillé en amont ;
- En **2004**, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA), l'ancienne intercommunalité du Pays du Mézenc et l'ONF se sont engagés dans un programme LIFE, dans le but d'améliorer la gestion de la fréquentation touristique sur le site classé du massif du Mézenc. Ce programme a permis une première restauration des sentiers d'accès au sommet et l'installation d'éco-compteurs ;
- En **2006**, le PNRMA, en partenariat avec l'association des Amis du Mézenc, a porté le projet

« construire une destination agricole, culturelle, scientifique et touristique de niveau européen », labellisé Pôle d'excellence rurale par l'État, qui mobilise également le volet « coopération territoriale » des programmes européens LEADER de part et d'autre du massif. Cette démarche a favorisé l'émergence de l'AOP Fin Gras du Mézenc ;

- En **2011 par convention et renouvelée en 2017**, le Département de l'Ardèche confie la gestion de site du Mont Gerbier de Jonc au Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise ;
- En **2014**, le PNRMA devient bi-départemental avec l'adhésion de 7 communes altiligérienne au syndicat mixte ; il engage la démarche « Géoparc mondial UNESCO » et entreprend une valorisation ciblée des principaux volcans du secteur ;
- En **2016**, le PNRMA lance le projet « Partage des eaux » qui permet l'aménagement d'un parcours artistique de près de 100 kilomètres, au cours duquel les randonneurs et visiteurs peuvent admirer des œuvres d'art contemporain créées in situ.

2. CHRONOLOGIE DE LA PRÉFIGURATION D'OPÉRATION GRAND SITE

Depuis 2019, les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire portent la démarche de préfiguration d'Opération Grand Site pour les monts Gerbier et Mézenc.

- Le **22 janvier 2019**, la rencontre entre les Présidents des Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Haute-Loire valide l'opportunité d'une candidature commune au label Grand Site de France.
- Suite à cet échange, les deux Départements transmettent un courrier d'intention commun, daté du 1^{er} mars 2019, au ministre de la Transition écologique et solidaire et à l'attention des communautés de communes, du Parc naturel régional et du Syndicat de la Montagne ardéchoise. Une conférence de presse commune rend public le projet le **4 mars 2019** ;
- Le **25 juin 2019** est organisée une Conférence du territoire Gerbier-Mézenc par les Départements

de la Haute-Loire et de l'Ardèche. En présence de 80 participants, la rencontre se tient à la ferme de Bourlatier et permet une présentation de la démarche Grand Site aux partenaires institutionnels et associatifs. Elle aboutit à la signature d'une convention de partenariat entre les deux Départements. Cette convention a guidé la démarche jusqu'au dépôt de la note argumentaire ;

- Suit une phase d'étude et de diagnostic en **2019-2020** qui mobilise le groupe de travail avec l'appui d'étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Sur la même période, le Parc des Monts d'Ardèche conduit une étude sur l'accueil, la signalétique et la communication du site classé du Mézenc. Cette étude donne une première évaluation financière des investissements à consentir sur le Mézenc et propose des principes d'action dont certains sont repris ici ;
- **En octobre 2020, les deux Départements intègrent le Réseau des Grands Sites de France.**
- Le **11 mai 2021** au Béage a lieu un comité de pilotage de la démarche en présence de Laurent Ughetto et Jean-Pierre Marcon alors Présidents des Départements, des Préfets de l'Ardèche et de la Haute-Loire et/ou leurs représentants, des Présidents des intercommunalités, du Président du PNR des Monts d'Ardèche, de la Présidente du SMA et de nombreux élus. A cette occasion est réaffirmée la volonté de voir débiter une Opération Grand Site Gerbier Mézenc. Les orientations pressenties pour la note argumentaire sont présentées et discutées avec une cinquantaine de participants, élus et techniciens des collectivités et de l'Etat ;
- Ces orientations sont discutées et enrichies par les élus du territoire au cours de l'été 2021 lors d'entretiens conduits par les techniciens départementaux ;
- Un atelier de lecture du paysage est organisé le **31 août 2021** depuis le Suc de la Lauzière en présence d'élus des intercommunalités, des Départements et du PNR, des représentants de l'Etat, des associatifs ainsi que des membres du groupe de travail ;
- La finalisation de la note argumentaire intervient en **mars 2022** et donne lieu à un partage politique des Départements vers les élus du territoire en **mai 2022**.

3. ATELIERS, ENQUÊTES ET TEMPS D'APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE

Depuis 2019, la chronologie fait apparaître différents temps qui ont favorisé la construction de la proposition faite ici. Les ateliers participatifs de Bourlatier ont fait émerger des constats et des vœux pour le territoire qui apparaissent dans les diagnostics livrés en **partie B**. Ils ont fait place au groupe de travail qui a organisé la réflexion autour des orientations de la note argumentaire et permis l'émergence des premières perceptions de l'entité Gerbier-Mézenc partagées en **partie C**.

De septembre 2019 à mars 2020, des entretiens conduits auprès d'habitants ont permis de recueillir les représentations locales des monts Gerbier de Jonc et Mézenc en demandant ce qui symbolisait selon eux, l'identité du territoire. Les nuages de mots joints illustrent les réponses données successivement pour le Gerbier de Jonc et le Mont Mézenc. Ce travail pourra être réinvesti et prolongé dans le cadre de l'Opération Grand Site lorsqu'il s'agira de définir l'esprit des lieux du massif Gerbier-Mézenc. Ces résultats pourront utilement être mis en relation avec les données de e-fréquentation collectées par l'Agence de développement touristique de l'Ardèche et la Maison du tourisme de la Haute-Loire. Les missions de maraudage effectuées par les Guides nature randonnées sur le Mézenc chaque été depuis 2019 ont également permis de collecter des données qualitatives auprès du public des sites et de donner une visibilité à l'attention portée au devenir du massif.

Animé par des techniciens du territoire ainsi que par Yolande Guyoton, paysagiste-conseil de l'État mobilisée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, l'atelier paysage du 31 août 2021 au Suc de la Lauzière a prolongé les échanges depuis le cœur du futur Grand Site. La rencontre se voulait un temps d'immersion et d'échange sur le paysage pour mettre en avant les perceptions communes ; faire émerger les points de cohérence d'un grand site Gerbier-Mézenc ; favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'OGS et leur permettre de développer une culture Grand Site. Il a rassemblé une trentaine de participants, élus des départements, des intercommunalités, du PNR des Monts d'Ardèche et des associations.

A chaque temps de partage et de manière croissante au fil de la rédaction de cette proposition, une attente forte a été exprimée par les acteurs du territoire pour une Opération Grand Site Gerbier-Mézenc. Le projet s'est affirmé à mesure que l'outil OGS était mieux compris.

Illustration de cet intérêt croissant, le *Collectif d'associations du massif Mézenc-Gerbier* (interdépartemental) compte **15 associations locales** et s'est constitué en 2021. Il entend participer à la réflexion engagée par les collectivités et faire connaître le projet dans sa dimension culturelle à un large public. L'initiative qui revêt un caractère original dans une démarche grand site a pris la forme d'un cycle de manifestations culturelles (expositions, conférences, randonnées commentées, etc.) visant à révéler l'esprit du massif. Il ne s'agit pas d'une préfiguration officielle portée par les collectivités mais d'une opération de soutien à la démarche par les citoyens eux-mêmes qui mérite une attention particulière. Le projet mobilise des acteurs pertinents pour la réflexion Grand Site, et porteurs d'une part de l'esprit des lieux. Réunies en collectif sur les deux départements, les associations constituent un relais d'opinion intéressant ; enfin, le collectif est représentatif des enjeux du territoire et de ses acteurs (agriculture, tourisme, patrimoine, socio-professionnels, élus, etc.) ;

Composition du Collectif Mézenc-Gerbier :

- Les Amis du Mézenc,
- APPEM,
- Archéo-Logis,
- Le Chalet du Mézenc,
- Club Stevenson,
- Fanfare du Monastier,
- Fay'Art Scène des Monts d'Ardèche,
- Fin Gras du Mézenc,
- Guide Nature Randonnée,
- Liger,
- La Transcévenole,
- Tourisme Rural Solidaire,
- Verbecelte et Cie,
- Mézenc-Gerbier,

La composition détaillée du collectif est donnée en annexe de la note argumentaire.




TERRITOIRE GERBIER MÉZENC

Illustration 84 : Conférence du territoire Gerbier Mézenc - Programme



Illustration 85 : Conférence du territoire Gerbier Mézenc - Travail de groupe



Illustration 86 : Conférence du territoire Gerbier Mézenc - Séance plénière



Illustration 87 : Nuage de mots, représentation du Mont Gerbier de Jonc par les habitants du territoire



Illustration 88 : Nuage de mots, représentation du Mont Mézenc par les habitants du territoire

II. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET TERRITOIRE DE PROJET

1. LIMITES ADMINISTRATIVES

Le site classé du Mézenc s'étend sur 7 communes. Quatre en Ardèche : Le Béage, Borée, La Rochette, Saint-Martial ; Trois en Haute-Loire : Chaudeyrolles, Les Estables, Saint- Front.

Le site classé du Mont Gerbier de Jonc s'étend sur 2 communes en Ardèche : Sainte-Eulalie et Saint-Martial.

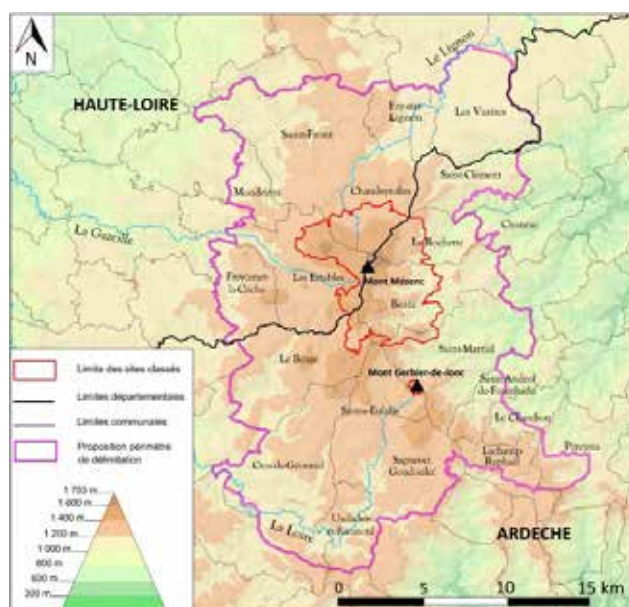


Illustration 89 : Carte des limites administratives du territoire

Si les communes accueillant les sites classés constituent le cœur du projet Grand Site Gerbier-Mézenc, il ne saurait y être limité. Ainsi, 15 autres communes, suivant des critères liés à l'altitude (plus de 1 200 m), la géologie d'origine volcanique, l'architecture traditionnelle, l'occupation des sols et la visibilité des deux sites classés sont incluses dans la démarche (voir partie 3).

Ces différentes communes appartiennent aux Communautés de communes Montagne d'Ardèche, Mézenc-Loire-Meygal et Val'Eyrieux. L'ensemble des communes fait partie du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche à l'exception de la commune de Saint-Front.

2. ESQUISSES DE PÉRIMÈTRE

A) UN PREMIER TRAVAIL DE CONCERTATION

Un atelier réunissant une cinquantaine de personnes principalement des socioprofessionnels et acteurs du territoire a été organisé en janvier 2020. Par petits groupes de 5 à 6 personnes, les participants devaient discuter des différentes propositions de périmètre, à partir de différentes cartes du territoire et de calques représentant l'aire Fin Gras, les Espaces naturels sensibles, les périmètres des sites classés, l'altitude. La superposition des propositions des groupes permet d'obtenir une première projection spatiale. Certaines communes ont été incluses par les huit groupes. Le périmètre en question prend la forme d'un croissant qui va du nord-est au sud-est.

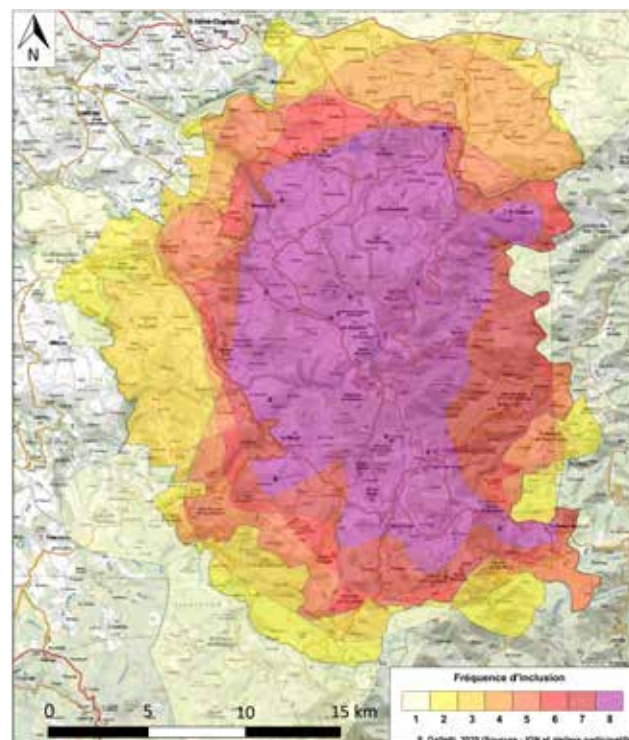


Illustration 90 : Superposition des périmètres proposés lors des ateliers

Ce premier travail de concertation a permis d'aboutir à deux options de périmètre qui font apparaître un « cœur » incontournable et quelques variantes périphériques. L'étude paysagère qui pourrait être engagée une fois la note argumentaire validée permettrait d'affiner ce dernier. En dernier lieu, il conviendra aux élus de se prononcer sur la définition de ce périmètre.

L'option 1 consiste à distinguer :

- Le **cœur de site** incluant les huit communes concernées par les sites classés du Mont Gerbier de Jonc et du Mont Mézenc (Les Estables, Chaudeyrolles, Saint-Front, Borée, Le Béage, Sainte-Eulalie, Saint-Martial ainsi que La Rochette). Il pourrait également inclure les sites Natura 2000 et ENS situés en altitude afin d'avoir un cœur de site « naturel » et « sauvage » et de valoriser la faune et la flore qui font l'exceptionnalité de ce territoire.
- Un **périmètre élargi**, basé sur le critère de l'altitude >1 200m.
- Des **villages-portes**, qui viendraient délimiter les entrées sur le massif (Le Monastier-sur-Gazeille, Le Lac d'Issarlès, Lachamp-Raphaël (07) et Les Vastres (43).



Illustration 91 : Proposition option 1

L'option 2 s'appuie sur les limites administratives, mais précise le tracé sur la base des éléments suivants :

- Le point de départ reste les communes des sites classés (Chaudeyrolles, Saint-Front, Les Estables, Le Béage, Sainte-Eulalie, Saint-Martial, Borée et La Rochette) ;
- Dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et à partir du nord, il est proposé également d'inclure entièrement les communes de Fay-sur-Lignon, Les Vastres, Moudeyres, Freycenet la Cuche, Cros de Géorand, Usclades et Rieutord.
- S'agissant des communes situées sur la bordure est du territoire, le choix a été fait d'appliquer un critère basé non pas sur des délimitations administratives mais suivant la limite des sylvoécorégions (zonage défini par l'IGN et qui découpe la France en 91 régions, suivant des critères biogéographiques et géomorphologiques).
- La sylvoécorégion dénommée « Mézenc-Meygal », se caractérise par « son origine volcanique, d'où son relief [...] de sucs émergeant de plateaux généralement basaltiques. Les sols y sont acides et à texture limoneuse ».
- Sa limite traverse les communes de Lachamp-Raphaël, Mézilhac, le Chambon, Saint-Andéol-de-

Fourchades, Chanéac et Saint-Clément, lesquelles ne sont donc que partiellement intégrées au périmètre de l'option 2.



Illustration 92 : Proposition option 2

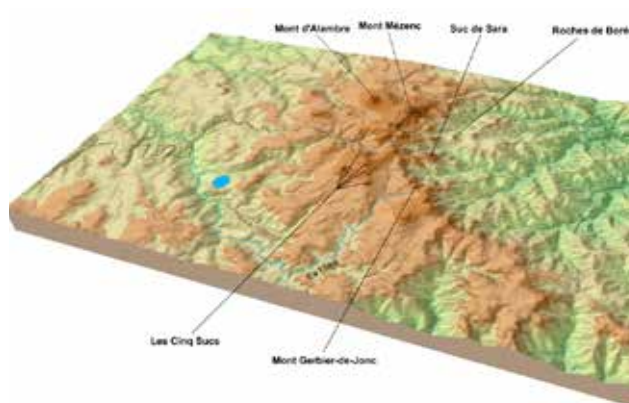


Illustration 93 : Carte en trois dimensions du massif Gerbier-Mézenc

B) UN BESOIN D’AFFINER LES CONTOURS DU PÉRIMÈTRE

L’Opération Grand Site devra proposer un périmètre qui traduise l’ancrage territorial des deux monts dans le grand paysage et dans une logique de territoire que les initiatives en cours et les projets à venir doivent aider à circonscrire. De manière évidente, les 8 communes sur lesquelles s’étendent les deux sites classés, cœur du Grand Site, dessinent un périmètre minimal.

Un territoire de projet plus étendu doit être concerté avec les acteurs en présence. Il s’agit d’une aire d’étude et d’influence du Grand Site définie par des relations liées au fonctionnement des sites (identité, positionnement, appartenance, attractivité, retombées économiques, promotion...). Ce périmètre correspond approximativement aux communautés de communes Montagne d’Ardèche, Mézenc-Loire-Meygal et Val d’Eyrieux, potentiellement concernées par des actions d’accompagnement de l’OGS (signalisation, communication, traitement des déchets, promotion touristique, stationnement...).



III. GOUVERNANCE DU PROJET OPÉRATION GRAND SITE

Au moment du dépôt de la note argumentaire, la démarche Grand Site est portée par les Départements de l’Ardèche et de la Haute-Loire dans le cadre de la convention de partenariat signée en juin 2019. Ils ont ainsi convenu de porter conjointement l’animation du projet Grand Site Gerbier Mézenc.

D’ores et déjà, un **Comité de pilotage** a été constitué, associant, aux côtés des deux Départements, les services de l’État (DREAL, DDT, UDAP, le Préfet de l’Ardèche étant identifié comme Préfet coordonnateur), le Parc naturel régional des Monts d’Ardèche, le Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise, les trois communautés de communes concernées (Mézenc Loire Meygal, Montagne d’Ardèche et Val’Eyrieux). Les communes et représentants socioprofessionnels peuvent également y être associés en tant que de besoin. La place de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le projet sera à préciser au moment de l’entrée en Opération Grand Site.

Sur le plan technique, un **Groupe projet** est opérationnel avec des représentants techniques de chacun de ces partenaires qui ont activement contribué à la construction de la note argumentaire. Une liste d’une centaine de partenaires associatifs, socioprofessionnels, élus du territoire a été constituée. Bon nombre d’entre eux ont d’ores et déjà participé aux ateliers organisés.

L’**animation quotidienne** du projet est assurée conjointement par le chef de projet Grands Sites du Département de l’Ardèche (Direction aménagement des territoires) et le chargé de mission coopération (Direction de l’attractivité et du développement des territoires) du Département de Haute-Loire.

Dans la convention qui les lie, les deux Départements ont défini un mode de répartition du portage des actions d’étude et de préfiguration en tant que

maîtres d'ouvrage. Ils ont tous deux demandé à adhérer au Réseau des Grands Sites de France, ce qui est effectif depuis octobre 2020.

L'élaboration du plan d'action de l'OGS, avec la phase importante de concertation qui l'accompagnera, devra permettre de définir la gouvernance à mettre en œuvre en phase opérationnelle OGS. A l'image de ce qui est pratiqué dans le cadre de l'OGS Combe d'Arc en sud Ardèche, il s'agira de définir les rôles de chacun, entre le rôle d'ensemblier du gestionnaire de site, les différents maîtres d'ouvrages, les instances consultatives et les instances décisionnaires, impliquant notamment les services de l'Etat.

Aucune option n'est à ce jour privilégiée s'agissant de la désignation du futur gestionnaire de site : création d'une entente entre les deux Départements, création d'un Syndicat mixte, appui sur les compétences de syndicats existants, extension des compétences de syndicat existants, structure ad-hoc...

S'agissant du **financement** envisagé pour les futures actions de l'OGS, outre la mobilisation des politiques publiques départementales, notamment en matière d'Espaces naturels sensibles ou de soutien au Parc naturel régional, les deux Départements ont d'ores et déjà proposé l'inscription du projet d'OGS Gerbier-Mézenc au titre du nouveau Contrat de plan Etat - Région 2021-2027.

IV. EXPRESSION DES ENJEUX ET PLUS-VALUE DE L'OPÉRATION GRAND SITE

Pour les acteurs publics, socio-économiques et associatifs du territoire, les raisons de s'engager dans la mise en œuvre d'une Opération Grand Site et par la suite dans une labellisation Grand Site de France, sont multiples.

UNE CONSCIENCE COLLECTIVE FORTE AUTOUR DU CAPITAL PAYSAGE

De manière évidente, il existe une conscience collective forte et partagée autour de la valeur du paysage qui est le cadre de vie d'une communauté rurale fragile. L'attraction générée depuis longtemps par les deux sites peine à entraîner le territoire dans une dynamique bénéficiant au tourisme, à l'agriculture, aux services, et de manière générale à l'équilibre démographique de la Montagne. Ceci amène un second constat partagé, celui de l'absence d'un outil territorial permettant de capter les bénéfices de cette fréquentation, de la faire rejaillir sur le territoire en termes d'activité économique et d'image, et d'en maîtriser les effets durablement. Il s'agit bien de concilier dans une même démarche partenariale et transversale des préoccupations qui visent à développer durablement le territoire autour de ses pépites paysagères.

DEUX SITES QUI CRISTALLISENT UNE VOLONTÉ D'AGIR

La volonté de préservation et de valorisation des deux pépites paysagères, ce capital commun, apparaît évidente. Les préserver des incidences, certes résiduelles mais bien réelles, d'une fréquentation très concentrée dans le temps et l'espace ; préserver plus qu'ailleurs encore leurs paysages emblématiques ; et s'appuyer sur leur attractivité pour « irriguer » l'ensemble du territoire autour d'un projet de développement touristique durable, parfaitement imbriqué avec les autres activités, en mettant en valeur toute la richesse et la diversité du massif. Dans cet élan partagé, la démarche Grand Site permet de mettre au centre de la réflexion la nécessité de préserver l'unité paysagère du territoire. Car même si la pression urbaine est faible, même si tout peut sembler à première vue « figé » sur ce territoire, certains phénomènes insidieux constituent de réelles menaces paysagères. Ainsi, à l'instar du Projet d'aménagement et de développement durable de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal, il s'agit d'œuvrer pour « *protéger un environnement naturel de grande qualité support du cadre de vie du territoire. Favoriser une approche éco-paysagère dans les choix opérés en matière d'aménagement. Préserver les paysages emblématiques du territoire et notamment ses points de vue* ».

UNE CHANCE POUR LA VIE DU MASSIF GERBIER-MÉZENC

La situation de fragilité démographique de ce territoire a mis au cœur des premiers échanges la nécessité partagée par tous de bâtir un projet de territoire qui permette d'enrayer durablement la désertification. Ce projet doit se situer au croisement de ce qui fait la richesse de ces terres de confins, entre agriculture et paysage, entre patrimoine naturel et culturel. Le territoire Gerbier-Mézenc doit rester avant tout un espace de vie et non uniquement un espace de loisirs. Le tourisme oui, mais au bénéfice des habitants. La mise en œuvre d'une démarche Grand Site est l'occasion d'élargir la focale et de privilégier les villages du territoire. L'épanouissement de cette montagne partagée passe en effet par une diffusion

de la fréquentation et des activités vers les villages qui demeurent des remparts contre la désertification.

UN PROCESSUS RÉVÉLATEUR DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire Gerbier-Mézenc est tout à la fois un livre de géologie à ciel ouvert, le pays des sources de la Loire, le pays des hommes et des femmes d'en-haut, le terroir du Fin Gras du Mézenc. Si nous connaissons les contours de l'esprit des lieux, la mise en œuvre de l'Opération Grand Site doit permettre d'en décrire le contenu avec les partenaires et les habitants qui en seront les meilleurs ambassadeurs. L'esprit des lieux, c'est ce qui fait lien et sens entre patrimoine naturel et culturel. C'est aussi ce qui permettra de définir un périmètre et d'en préciser le trait. L'Opération Grand Site est un cadre de projet susceptible de révéler l'identité de territoire.

Trois enjeux majeurs découlent de cette réflexion pour l'Opération Grand Site Gerbier-Mézenc :

- 1- Préserver, restaurer et valoriser l'unité paysagère fragile du territoire ;
- 2- Renforcer l'identité du territoire « d'en haut » ;
- 3- Conduire une gestion durable pour enrayer la désertification ;

Trois enjeux que nous traduisons au travers des quatre orientations suivantes :

- 1/ Gérer la fréquentation dans le grand paysage Gerbier-Mézenc ;
- 2/ Révéler le territoire des « Hommes d'en haut » ;
- 3/ Donner de la cohérence au massif « Gerbier-Mézenc » par l'accueil et l'interprétation ;
- 4/ Préserver le capital « Grand paysage » comme ressource du territoire Gerbier-Mézenc.

Il s'agira d'ordonner au sein de ces grandes orientations les différentes initiatives publiques émergentes sur le territoire et concourant aux mêmes objectifs.

1. GÉRER LA FRÉQUENTATION DANS LE GRAND PAYSAGE GERBIER-MÉZENC

A. AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DU MONT GERBIER DE JONC

Sur le site du Gerbier de Jonc, l'aménagement conduit par le Département de l'Ardèche entre 2010 et 2017 s'est arrêté aux abords immédiats du mont et de la maison de site. Plusieurs volets non réalisés pourront être rediscutés à l'aune de l'OGS :

- Il s'agit en particulier de finaliser un aménagement léger et le plus intégré possible pour le stationnement des bus et camping-cars ;
- le site accueillant 300 000 visiteurs par an, les points de collecte des déchets doivent être travaillés, en cohérence avec les aménagements réalisés.

En lien avec la fréquentation importante du site, il est proposé de poursuivre :

- la mise en défens des espaces naturels ;
- le suivi des habitats le long du sentier d'accès au sommet du Gerbier de Jonc ;
- la veille et la protection des zones humides ;
- l'ouverture et entretien des milieux lorsque nécessaire.

Souffrant d'un déficit d'appropriation par les locaux et les visiteurs de manière générale, le projet pourrait être repartagé et amélioré s'agissant des quatre portes d'entrée paysagères. De même les ouvertures paysagères existantes sur les voies d'accès conduisant vers le mont seront à traiter.

RÉFLEXION EN COURS SUR L'EXTENSION DU SITE CLASSÉ DU MONT GERBIER DE JONC

Le Gerbier de Jonc a été classé en 1933, autour du suc volcanique. Ce classement restreint ne permet pas d'assurer une protection des vues depuis et vers le Gerbier (écrin). C'est notamment pourquoi l'extension du site classé figure sur la liste indicative des sites restant à classer (instruction du Gouvernement du 18 février 2019).

Un classement ou une extension de classement est une procédure longue pour permettre une forte association du territoire (3 ans minimum), portée par l'État. Elle débute par une étude paysagère préalable au classement, comporte une phase de concertation, une enquête publique, puis, après avis de différents services et commissions, se termine par une décision de classement prononcée en Conseil d'État.

La DREAL, chargée de mener cette procédure, initie donc une réflexion paysagère autour de cette extension. L'étude paysagère préalable a débuté en 2021. Il est attendu qu'elle alimente les réflexions sur l'OGS Gerbier-Mézenc, en particulier sur les enjeux de protection, de restauration et de valorisation de l'unité paysagère. Sont notamment prévues des phases de contribution des acteurs du territoire, de concertation, et la formulation d'orientations de gestion. Une complémentarité forte sera à organiser entre cette réflexion et le déroulé de l'Opération Grand Site.

B. RAISONNER L'ACCUEIL SUR LE SITE CLASSÉ DU MÉZENC

S'agissant spécifiquement du Mont Mézenc, les études livrées et les apports des socioprofessionnels mettent en avant des propositions pour améliorer l'état de conservation du site et l'expérience offerte aux visiteurs. Le principal point d'attraction du site reste le sommet du Mézenc. C'est la partie la plus fréquentée. Mais ce site de montagne, facile et accessible souffre depuis un certain temps déjà de son succès. Les conséquences de la surfréquentation (75 000 personnes par an) sont visibles et préjudiciables au milieu composé ici de landes acidiphiles subalpines, de gazons atlantiques, de landes subalpines secondaires, de landes à *Empetrum* et *Vaccinium*, d'éboulis siliceux, de pelouses sèches...

Dans un premier temps, la restauration des sentiers permettra de canaliser le flux de randonneurs, d'éviter la divagation et le piétinement et d'améliorer l'expérience vécue avec des espaces de repos, de contemplation et des aménagements paysagers. En parallèle, un plan global d'accueil du public traitant la signalétique, le balisage, les itinéraires piétons, la problématique du stationnement, et l'accès à des sanitaires pourrait être mis en œuvre. Dans un second temps, des espaces d'accueil « portes du Mézenc », ultimes espaces de stationnement, seraient souhaitables en cohérence avec cet objectif ainsi qu'un relai vers les villages alentours.



Illustration 94 : Stationnement au col de la Croix de Peccata - Maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée



Illustration 95 : Stationnement au col de la Croix de Peccata - Maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée



Illustration 96 : Maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée



Illustration 97 : Impact de l'élargissement des sentiers sur la flore - Maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée



Illustration 98 : Problématique des toilettes sauvages - Maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée



Illustration 99 : Affluence des camping-cars au pied du Mont Mézenc - Maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée

C. DÉDENSIFIER L'ACCÈS AUX DEUX MONTS

La maîtrise de la fréquentation des deux sites passe également par une démarche visant à dédensifier l'accès aux deux monts, en valorisant l'ensemble du site et ses villages pour répartir davantage les visiteurs. Il ne s'agit pas ici de développer de nouveaux itinéraires mais de s'appuyer sur les deux monts pour valoriser plus largement l'ensemble du Grand Site en s'appuyant sur les équipements existants, l'offre d'accueil et culturelle des villages.

Il s'agira de mettre en œuvre des démarches adaptées et sur mesure qui prennent en compte la singularité et les sensibilités des deux monts :

- ainsi, pour le Mézenc, 15 ans après des travaux de préservation des landes sommitales et de maîtrise de la divagation pédestre, la surfréquentation du Mézenc nécessite de réhabiliter les sentiers existants depuis le col de la Croix de Peccata (43) et le col de la Croix de Boutières (07) ;
- pour la randonnée, VTT ou pédestre, il s'agira de concrétiser des stratégies globales et cohérentes d'amélioration de l'offre, tant pour le visiteur que pour l'habitant et de minimiser, par l'amélioration de la signalétique, du balisage et de la communication, l'impact sur les milieux traversés.

2. RÉVÉLER LE TERRITOIRE DES « HOMMES D'EN HAUT »

A. VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES

Le territoire des « Hommes d'en haut » est composé d'une mosaïque de milieux exceptionnels. La flore et la faune sont riches en espèces rares dont plusieurs dizaines protégées qui reflètent la diversité des conditions écologiques et climatiques. Un des enjeux de l'OGS réside dans l'appropriation de ces richesses par les habitants du territoire et les visiteurs afin de renforcer l'équilibre entre la préservation des milieux et le développement touristique et économique du massif Gerbier-Mézenc.

Améliorer les connaissances naturalistes et les valoriser à travers des animations, expositions ou sciences participatives sont des orientations essentielles pour préserver cette identité profonde et nourrir l'interprétation et la réfléchir à l'échelle du Grand site.

Le préalable à cette appropriation est sans conteste la mise en cohérence des documents uniques de gestion ENS et Natura 2000 entre l'Ardèche et la Haute-Loire, ainsi que les politiques relatives aux deux sites classés.

Comme cela a été initié dans le cadre de l'élaboration du DOCUGE Mézenc côté Haute-Loire (2019-2021), l'OGS doit favoriser une vision globale, partagée, complémentaire et coordonnée entre Ardèche et Haute-Loire, entre outils de préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages et des savoir-faire, et la mettre en lumière.



Illustration 100 : Nappes odorantes de pensées sauvages - Laurent Haond - <https://haond.fr>

B. VALORISER L'HISTOIRE CULTURELLE DU TERRITOIRE GERBIER-MÉZENC

Le territoire Gerbier-Mézenc est une terre où l'homme habite très haut, plus haut qu'ailleurs et depuis longtemps : une montagne, moyenne mais rude, à l'architecture particulière, maisons aux toits en pentes dont les matériaux de couverture (lauze, chaume, genêt) diffèrent selon les vallées. Améliorer les connaissances patrimoniales, notamment sur l'architecture vernaculaire, valoriser le réseau des sites culturels ouverts au public, établir un inventaire de la littérature historique, mythes et légendes du territoire Gerbier-Mézenc ou valoriser l'histoire du Fin Gras et des productions agricoles sont autant de propositions d'action qui contribueront à révéler l'identité du territoire et à enrichir son interprétation.

C. VALORISER UN BÂTI QUI FAIT ÉCHO AUX MONUMENTS NATURELS

La disparition progressive du patrimoine architectural traditionnel s'inscrit dans un processus plus large de standardisation de l'habitat, de banalisation des formes architecturales et d'étalement urbain. Comme de nombreux espaces ruraux, le massif du Gerbier-Mézenc doit faire face à l'apparition de nouveaux types d'habitats (lotissements de montagne),

consommateurs d'espaces et peu intégrés et à la construction de bâtiments agricoles de grande taille aux impacts importants sur le paysage.

Incarné par des fermes-monuments, échos des monuments naturels du Grand Site, le patrimoine bâti est unanimement identifié comme un marqueur de l'identité du territoire. Les acteurs de l'Opération Grand Site s'accordent sur le besoin de valoriser ce patrimoine en cohérence avec les valeurs des sites classés et d'encourager sa sauvegarde par un accompagnement des propriétaires (aide aux toits de montagne, conseil architectural renforcé, organisation de concours...). Il s'agirait dans un premier temps de mieux connaître le bâti et en particulier de disposer de deux outils :

- une chronologie ou une datation relative du bâti, à légender par époque de construction, qui permettrait d'obtenir une cartographie très lisible de l'évolution des constructions, isolées ou villageoises ;
- un inventaire des typologies du bâti, souvent fermier, qui permettrait d'obtenir également une connaissance approfondie des modes constructifs, de l'organisation spatiale générale, et pourrait inspirer la conception des constructions futures. Ce travail d'analyse graphique pourrait révéler la permanence de forme et de fonctionnalité ; il serait un outil de l'accompagnement des porteurs de projet, désireux de réhabiliter, de revitaliser, d'étendre le patrimoine bâti, en conservant les caractéristiques essentielles.



Illustration 101 : Valoriser les savoir-faire du bâti ancien - Association Liger

D. DONNER À VOIR LE GRAND PAYSAGE

Le Grand Site n'est pas une mesure de protection mais un projet de gestion et de valorisation d'un site déjà protégé pour sa valeur exceptionnelle. Pour le Grand Site Gerbier-Mézenc, cette ambition de gestion pourrait appeler :

- la mise en place d'un Observatoire photographique du paysage à l'échelle du territoire, et sa déclinaison participative ;
- l'ouverture de vues paysagères vers et à partir des « pépites paysagères » que sont le Mont Gerbier de Jonc et le Mont Mézenc. Une réflexion sur les cônes de vue depuis les axes de circulations et circulations douces permettrait d'enrichir la lecture du Grand Site.

En s'appuyant sur des études existantes et sur un travail collaboratif à conduire avec les acteurs socio-économiques, l'OGS pourrait également :

- faciliter le partage de recommandations architecturales et paysagères notamment pour les projets en dehors des sites classés via les conseils architecturaux des CAUE 43 et 07 ;
- favoriser une culture de la concertation sur l'intégration des projets impactants (énergies renouvelables, retenues d'eau, sylviculture intensive, grands bâtiments agricoles) ;
- accompagner les propriétaires privés riverains des deux sites classés – notamment les établissements touristiques – pour améliorer l'intégration paysagère de leurs activités et projets d'aménagement (action plus globale de Guichet Unique à prévoir).

De même, la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme est une chance à saisir pour l'attractivité du territoire : pour rappel le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) Mézenc Loire Meygal est en cours d'élaboration, celui de la Montagne Ardéchoise n'a pas été engagé à ce jour.

Enfin, des propositions contribuant à donner à voir le grand paysage émanent des rencontres avec les élus et les techniciens du territoire. Elles consisteraient par exemple à penser la Route des paysages animée par le PNRMA comme l'itinéraire de valorisation des paysages, accès et portes d'entrée

du Grand Site. Cette route qui relie aujourd'hui le bassin de Privas à la montagne par les crêtes, naît peu avant le Col de l'Escrinet et conduit en 37 km au pied du Gerbier de Jonc (D212). Cette route aérienne permet d'approcher en une succession de zooms la place du site dans son environnement spectaculaire. Aujourd'hui strictement ardéchoise et se terminant au pied du Gerbier, la route pourrait prolonger l'expérience jusqu'aux Estables. Il pourrait en être de même avec l'amélioration de perceptions paysagères depuis des itinéraires connectés à cette départementale comme la Route des Sucs.



3. DONNER DE LA COHÉRENCE AU MASSIF « GERBIER-MÉZENC » PAR L'ACCUEIL ET L'INTERPRÉTATION

Le Grand-Site Gerbier-Mézenc représente un levier pour structurer une offre cohérente à l'échelle du massif et créer ainsi une expérience de visite dont le point d'orgue serait la découverte des deux monts. De même, le potentiel de renvoi des deux sites classés vers les villages et points d'intérêt moins connus est à révéler afin de mettre en avant une offre « territoriale » à l'échelle du grand site.

A. ELABORER UNE STRATÉGIE D'ACCUEIL À LA HAUTEUR DES ENJEUX TOURISTIQUES (IMAGE DE MARQUE)

La collaboration entre les acteurs et la concertation avec la population permettront de renforcer l'image et la notoriété du Grand Site et, bien au-delà, celle du territoire du projet. Tant pour la réalisation d'infrastructures d'accueil que pour la constitution d'une offre de découverte, les équipements veilleront à mobiliser des ressources locales (bois local, pierre sèche, lauzes...) et à valoriser les savoir-faire du territoire (soutien aux filières).

B. PRIVILÉGIER UNE LOGIQUE D'ITINÉRANCE DEPUIS LES ENTRÉES DU MASSIF ET LES VILLAGES VERS LES SOMMETS

Une des stratégies possibles pour dédensifier l'accès vers les sommets est de valoriser les itinérances depuis les entrées du massif vers les sommets. L'idée est d'attirer l'attention des visiteurs vers d'autres points d'intérêt du territoire ou d'autres points de vue, d'augmenter la durée de l'expérience « Gerbier-Mézenc » et au final de capter plus longtemps

le flux des visiteurs afin de générer des retombées économiques pour le territoire. Les cœurs de villages seront pour cela considérés comme des espaces d'accueil et de relais vers les sommets, lieux de services et de sociabilité totalement articulés avec la « pleine nature » et le grand paysage.

C. ELABORER UN PLAN GLOBAL DE LA SIGNALÉTIQUE ET DE L'INTERPRÉTATION

Que ce soit en termes géologiques, topographiques, historiques ou ethnologiques, l'échelle du massif offre une cohérence sous exploitée par l'interprétation et mal accompagnée par la signalétique. Il est proposé de traiter les disparités actuelles à l'échelle du massif, dans une logique de fédération des dynamiques déjà installées. L'existence du Gerbier-Mézenc en tant que haut lieu patrimonial passe par une reconnaissance visuelle qui doit pouvoir s'appuyer sur un schéma d'interprétation solide.

La stratégie doit reposer sur plusieurs axes proposés dans l'étude globale de 2020 :

- La création d'une image de marque, présente sur tous les supports de communication et d'interprétation, y compris les balises de sentier ;
- La conception d'un schéma global pour la signalétique, identifiant par le dessin, le format et l'implantation des panneaux et balises, le caractère du lieu interprété : village-porte, bistrot de site, entrée de site, etc. ;
- La présence, pour chaque lieu d'accueil (stationnement, porte d'entrée...) de motifs récurrents (carte du site, logo...) ;
- La définition, pour chaque lieu à interpréter, d'une thématique particulière spécifiant le lieu.

D. VALORISER LES AUTRES POINTS DU TERRITOIRE AU TRAVERS DE L'ACCUEIL ET DES ITINÉRAIRES

Il s'agira par exemple de clarifier les différents parcours proposés au départ du Gerbier et ceux qui pourraient être améliorés (ascension du mont, Sentier des sources, Partage des Eaux, liaison douce

Bourlatier...). Les propositions faites aux visiteurs ne sont aujourd'hui pas suffisamment explicites.

E. ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LES ENTRÉES PAYSAGÈRES ET LES POINTS DE VUE À PRÉSERVER

Sur l'ensemble du territoire Gerbier-Mézenc, il semble que l'accueil n'a jamais été réellement réfléchi et les usages se sont établis par défaut. Il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place une stratégie d'accueil à la hauteur des enjeux touristiques du Grand Site. Le projet d'accueil se base sur un principe simple : qualifier les accès au site en fonction de leur situation géographique et leur nature :

- les « villages portes » dotés des services ;
- les « entrées du site », ultimes espaces de stationnement ;
- l'expérience de la « pleine nature » ;
- les lieux remarquables et autres buts de découverte à mettre en valeur, à plus petite échelle ;
- l'ensemble du réseau d'itinéraire mettant en lien ces différents lieux.



Illustration 102 : Porte d'entrée paysagère taguée

4. PRÉSERVER LE CAPITAL « GRAND PAYSAGE » COMME RESSOURCE DU TERRITOIRE GERBIER- MÉZENC

A. GÉRER L'ESPACE (ÉQUILIBRE FORÊTS, PRAIRIES, LANDES) AFIN DE PRÉSERVER LE GRAND PAYSAGE

Le massif Gerbier-Mézenc est une mosaïque de milieux et paysages imbriqués dans laquelle le diphyte forêts et prairies accueille une biodiversité exceptionnelle et l'AOP Fin gras du Mézenc. Une gestion de l'espace de la tête de bassin versant de la Loire comme alternative à la déprise agricole est indispensable dans l'optique d'une mise en valeur du site. Il s'agit de mettre en place les conditions de la reprise agricole en lien avec l'identité du plateau autrement dit, assurer un soutien des activités agricoles traditionnelles (pratiques de la fauche fenaison et du pâturage extensif) et de valoriser le rôle de l'agriculture dans la qualité du paysage qui justifie les deux classements.

Ici, la fermeture du paysage est synonyme de perte d'attractivité et de biodiversité. Maîtriser la gestion des boisements constitue une priorité, en particulier s'agissant des boisements artificiels : il conviendrait de délimiter strictement les secteurs à vocation forestière, et de les situer hors du bassin versant supérieur de la Loire et des fonds de vallée. Cette délimitation devra tenir compte du rôle de la forêt dans la protection des sols et des milieux, reprise d'érosion etc.

B. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA RESSOURCE EN EAU

La richesse du territoire se base aussi sur sa richesse biologique, sa position de tête de bassin versant et ses écosystèmes en bon état de fonctionnement. Ces ressources naturelles sont pourtant vulnérables.

Il s'agira de favoriser les pratiques respectueuses de la biodiversité à travers des mesures agricoles et sylvicoles adaptées, des actions de préservation et de restauration de milieux, le maintien en bon état écologique des forêts anciennes identifiées et le développement des trames de vieux bois, l'amélioration des connaissances et d'accompagner l'adaptation de ces pratiques aux changements climatiques.

C. S'APPUYER SUR UN TOURISME VERTUEUX POUR LE TERRITOIRE VIA L'AGRITOURISME ET LES CIRCUITS-COURTS TOUTE L'ANNÉE

La valorisation des productions du territoire doit trouver un appui dans les synergies à créer entre tourisme et agriculture, trop peu travaillées aujourd'hui. Il s'agira de connecter les intérêts entre paysans, restaurateurs, acteurs du tourisme pour conforter le tissu économique toute l'année.

D. GÉRER LES RESSOURCES ET PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les ressources naturelles du territoire et leur prise en compte dans un contexte de changement climatique seront une des clés de la préservation du capital paysage. Ces ressources sont le support d'activités économiques et récréatives présentes et à venir. Il s'agira notamment de :

- révéler l'omniprésence de l'eau dans le paysage (trame bleue) ;
- restaurer l'équilibre entre forêts, prairies et lande (trame verte) ;
- veiller à la gestion des prairies et des espaces ouverts, avec mesures incitatives à la restauration d'espaces agricoles (contrats Natura 2000, ...) ;
- mobiliser les acteurs et les outils existants comme par exemple les associations foncières pastorales et groupements de gestion ;
- favoriser l'installation d'agriculteurs en agritourisme.

Par ailleurs, si la pollution lumineuse et ses effets sont encore peu connus et intégrés dans les politiques publiques locales en faveur de la biodiversité, nous comprenons qu'elle cause de nombreuses perturbations à la faune et à la flore notamment en fragmentant les habitats naturels pour les espèces nocturnes. Le territoire Gerbier-Mézenc demeure un espace préservé pour le ciel nocturne (trame noire). Une réflexion collective sur la préservation du ciel et de l'environnement nocturne pourra être conduite en lien avec sa valorisation possible, à l'image d'autres grands paysages labellisés comme celui du Parc national des Cévennes. De même, la qualité exceptionnelle de l'air du massif apparaît comme un capital à préserver et à valoriser aux yeux des locaux comme des visiteurs.

E. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

Le massif Gerbier-Mézenc doit saisir l'opportunité de cette réflexion collective pour travailler en cohérence des objectifs communs alors que la saison touristique tend à s'étirer dans l'année et que le public est de plus en plus sensible aux logiques de destination. Le territoire Gerbier-Mézenc possède un potentiel d'accueil pour les nouveaux usages du tourisme : tourisme de vision, tourisme ciel étoilé, tourisme expérientiel, itinérance. Il s'agira de mobiliser les acteurs pour réfléchir le massif en collectif et sous l'angle d'une destination durable pour :

- évaluer la fréquentation via des outils d'observation communs à l'Ardèche et à la Haute-Loire ;
- coordonner les Offices de tourisme du massif pour une stratégie de communication globale et impliquer les professionnels du tourisme dans un développement en cohérence ;
- développer les itinéraires et modes de découverte doux du territoire (randonnées, vélo, cheval, âne, chien de traîneau, etc.) : Transcévenole, la Loire à vélo ;
- adapter la station de ski des Etables au changement climatique : vers un tourisme 4 saisons / donner à voir en toutes saisons l'ensemble ;
- s'appuyer sur la dynamique Partage des Eaux et sur celle du Géoparc mondial UNESCO des Monts d'Ardèche ;

- développer le volet pédagogique et l'offre de séjours scolaires, universitaires et centres de loisirs ;
- soutenir et diversifier l'offre culturelle en prenant appui sur les équipements présents sur le territoire (fermes de Bourlatier, Clastres...) ;

CONCLUSION

Ainsi, sans présager de la réflexion qui sera produite en collectif pour définir un programme d'action de l'Opération Grand Site, les acteurs du territoire identifient d'ores et déjà des pistes de travail solides qui pourraient être mises en œuvre à court, moyen ou plus long terme. Il s'agit de l'intention présentée dans les pages qui précèdent.

Tous comprennent que la démarche Grand Site est l'occasion de coordonner des actions présentes et à venir afin de les rendre plus efficaces. En somme, le Grand Site Gerbier-Mézenc est l'objet fédérateur à même de susciter plus de coopération entre acteurs et une implication de la population autour d'ambitions partagées.

L'Opération Grand Site proposée ici ne souhaite pas se borner à une opération d'aménagement et de maîtrise de la fréquentation ; elle envisage de s'appuyer sur les valeurs du paysage et l'esprit des lieux sous-jacent pour développer un projet de territoire au bénéfice des habitants.



©Mathieu Dupont - Conseil départemental de l'Isère

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation du massif Gerbier-Mézenc	5	Illustration 17 : Roches de Borée - A. Aubry - mai 2021	13
Illustration 2 : Localisation du massif Gerbier Mézenc dans le Massif central	5	Illustration 18 : Formation d'un dôme-coulée - A. Aubry	13
Illustration 3 : Dégradation des sentiers d'accès - J. Lhoste - 2020	6	Illustration 19 : Maar de Saint-Martial - Viinz.com, 2017	14
Illustration 4 : Un manque de gestion des sanitaires et déchets	6	Illustration 20 : Maar de Saint-Front - Altituderando.com	14
Illustration 5 : Un stationnement anarchique été 2021	6	Illustration 21 : Narces de Chaudeyrolles Front - Altituderando.com	14
Illustration 6 : Une mauvaise gestion des flux été 2021	7	Illustration 22 : Maar de Borée-Echamps - Ardeche-guide.com	14
Illustration 7 : Mont Gerbier de Jonc – ©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche	9	Illustration 23 : Lac d'Issarlès	14
Illustration 8 : Paysages autour du Mont Gerbier de Jonc - sources PNR des Monts d'Ardèche	9	Illustration 24 : La Roche Pointue, une des Dents du Diable - A. Aubry - juin 2015	15
Illustration 9 : Mont Mézenc versant ardéchois - A. Aubry - juin 2011	10	Illustration 25 : Suc de Sara - A. Aubry - mai 2010	15
Illustration 10 : La jeune Loire au Gerbier de Jonc - MDDT de la Haute-Loire	10	Illustration 26 : Cirque des Boutières - MDDT de la Haute-Loire	15
Illustration 11 : La « source géographique » - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	10	Illustration 27 : Coulées de Saint-Clément	15
Illustration 12 : Sources de la Loire - A. Morel - oct 2017	11	Illustration 28 : Panorama vu depuis le sommet du Gerbier avec les Sucs - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	16
Illustration 13 : Narces de Chaudeyrolles et Mont Mézenc - MDDT de la Haute-Loire	11	Illustration 29 : Foire aux Etables - Source inconnue	16
Illustration 14 : Lac de Saint-Front - David Frobert - MDDT de la Haute-Loire	11	Illustration 30 : Ferme à proximité du Mézenc	17
Illustration 15 : « Cure d'Air » au Monastier-sur-Gazeille	12	Illustration 31 : Plan d'une ferme du Mézenc - Jean Pestre	17
Illustration 16 : Au 1 ^{er} plan les roches de Borée et le Gouleyou, au 2 nd plan l'Est de l'Ardèche, à l'arrière les Alpes de gauche à droite, Belledonne, Les Écrins, Le Vercors, le Dévoluy - MDDT de la Haute-Loire	12	Illustration 32 : Carte postale - La chaumière des Princes	17
		Illustration 33 : Chaumière à Montbrac - A. Aubry	17
		Illustration 34 : Toiture lauze - Ferme au nord-ouest des Bastides - Saint Front - Collection privée - A. Aubry	18
		Illustration 35 : Détails d'une couverture en lauze	18
		Illustration 36 : Ferme de Boulatier - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	18
		Illustration 37 : Evolution ferme Braye d'Alambre	19
		Illustration 38 : Mézenc ©Conseil départemental de la Haute-Loire	19
		Illustration 39 : Marmotte du Mézenc - ©Simon Bugnon - Département de l'Ardèche	20

Illustration 40 : Vue sur le massif du Mézenc - A. Aubry, 2017	20	Illustration 58 : Scénographie de la Maison du Fin Gras à Chaudeyrolles - ©Elyas Saens	34
Illustration 41 : Buxbaumie Verte - L. Olivier - Conservatoire botanique national du Massif central	20	Illustration 59 : Eoliennes autorisées ou en service - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	35
Illustration 42 : Orthotric de Roger - L. Olivier - Conservatoire botanique national du Massif central	21	Illustration 60 : Carte postale - Les Htes-Cévennes Illustrées Le Gerbier-des-Joncs (Alt 1554 m.) - La Montée de l'Autobus du Vivarais	36
Illustration 43 : Ligulaire de Sibérie - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	21	Illustration 61 : Le Mont Gerbier de Jonc vu du ciel - ©Conseil départemental de la Haute-Loire	36
Illustration 44 : Hypne Brillante - L. Olivier - Conservatoire botanique national du Massif central	21	Illustration 62 : Vue du marché forain et au second plan du chalet du Touring Club de France, avant aménagements - A. Pfund	37
Illustration 45 : Loutre d'Europe - F. Capber	21	Illustration 63 : Le mont Gerbier - Marché forain avant aménagements	37
Illustration 46 : Carte de l'occupation des sols : focus sur les milieux rocheux - S. Galletti, 2020 (sources : IGN et CLC)	22	Illustration 64 : Gerbier - Intérieur de la Maison de site - ©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche	38
Illustration 47 : Rivière de pierres - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	22	Illustration 65 : Col de la croix de Peccata - ©Département de la Haute-Loire	39
Illustration 48 : Aigle royal - Paolo Manzi	23	Illustration 66 : Col de la croix de Boutières - ©Matthieu Dupont - ADT de l'Ardèche	39
Illustration 49 : Sénéçon à feuilles blanches - ©Simon Bugnon - Département de l'Ardèche	23	Illustration 67 : Stationnement anarchique - Mission maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée	42
Illustration 50 : Sites classés et protections - Carte A. Pfund : DREAL 2020	31	Illustration 68 : Erosion et élargissement des chemins d'accès - Mission maraudage 2019 - Guides Nature Randonnée	43
Illustration 52 : Un territoire en forte déprise démographique - C. Guérin, 2020 (source : Insee)	31	Illustration 69 : Mauvais état de la signalétique - Guides Nature Randonnée	43
Illustration 53 : Un territoire situé à la croisée et aux confins de cinq bassins de vie ruraux - S. Galletti, 2020 (source : IGN)	32	Illustration 70 : Passage hors du sentier un jour d'affluence - Trail du Mézenc - 2019	43
Illustration 54 : Les Etables - Carte postale - La fenaïson - Collection privée	32	Illustration 71 : Mont Gerbier de Jonc - dégradation d'une porte d'entrée paysagère - ©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche	44
Illustration 55 : Aire de production du Fin Gras du Mézenc	33	Illustration 72 : GRP - Tour Mézenc Gerbier-de- Jonc- topoguide de la Fédération française de la randonnée pédestre	45
Illustration 56 : Bovins pâturent au pied du Mont Mézenc - ©Département de la Haute-Loire	33		
Illustration 57 : Fête du Fin Gras du Mézenc ©L'Agence Nature - Département de l'Ardèche	33		

Illustration 73 : Lac d'Issarlès	46	Illustration 95 : Stationnement au col de la Croix de Peccata - Maraude 2019 - Guides Nature Randonnée	64
Illustration 74 : Débuts du ski aux Etables - photo collection privée - ©l'Eveil	47	Illustration 96 : Dégradation des sentiers d'accès - Maraude 2019 - Guides Nature Randonnée	65
Illustration 75 : Mont Mézenc depuis les pistes de ski - MDDT de la Haute-Loire	47	Illustration 97 : Impact de l'élargissement des sentiers sur la flore - Maraude 2019 - Guides Nature Randonnée	65
Illustration 76 : Ferme de Bourlatier - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	48	Illustration 98 : Problématique des toilettes sauvages - Maraude 2019 - Guides Nature Randonnée	65
Illustration 77 : Ecole du vent - Saint Clément	48	Illustration 99 : Affluence des camping-cars aux pieds du Mont Mézenc - Maraude 2019 - Guides Nature Randonnée	65
Illustration 78 : Lieux touristiques du massif Gerbier-Mézenc - ©Nicolas Van Ingen - Département de l'Ardèche	49	Illustration 100 : Nappes odorantes de pensées sauvages - Laurent Haond - https://haond.fr	66
Illustration 79 : Le Phare - ©Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche	50	Illustration 101 : Valoriser les savoir-faire du bâti ancien - Association Liger	67
Illustration 80 : La Tour à eau - Simon Bugnon - ADT de l'Ardèche	50	Illustration 102 : Porte d'entrée paysagère taguée	70
Illustration 81 : Abri-point de vue à la Croix de Peccata	50		
Illustration 82 : Œuvre à Bourlatier	50		
Illustration 83 : Répartition du nombre de lits	51		
Illustration 84 : Conférence du territoire Gerbier Mézenc - Programme	57		
Illustration 85 : Conférence du territoire Gerbier Mézenc - Travail de groupe	57		
Illustration 86 : Conférence du territoire Gerbier Mézenc - Séance plénière	57		
Illustration 87 : Nuage de mots, représentation du Mont Gerbier de Jonc par les habitants du territoire	58		
Illustration 88 : Nuage de mots, représentation du Mont Mézenc par les habitants du territoire	58		
Illustration 89 : Carte des limites administratives du territoire	58		
Illustration 90 : Superposition des périmètres proposés lors des ateliers	59		
Illustration 91 : Proposition option 1	59		
Illustration 92 : Proposition option 2	60		
Illustration 93 : Carte en trois dimensions du massif Gerbier-Mézenc	60		
Illustration 94 : Stationnement au col de la Croix de Peccata - Maraude 2019 - Guides Nature Randonnée	64		

ANNEXES |



1. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE



Située dans le 1/4 sud-est de la France, sur la rive droite du Rhône, l'Ardèche fait partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est marquée par une grande diversité géographique, culturelle et agricole. D'une superficie de 5 529 km², l'Ardèche, principalement rurale et pour 2/3 de ses communes en territoire de moyenne montagne, compte 328 278 habitants pour une densité de population de 59,4 habitants par km².

Dans sa partie nord, le territoire se partage entre forêts de châtaigniers, vallées fruitières et vignobles en terrasses le long du Rhône. A l'Ouest, le département prend les accents du Massif central avec de grandes étendues façonnées par les anciens volcans dont le Mont Gerbier de Jonc, au pied duquel coule la source de la Loire. Plus au sud, les champs de lavande rivalisent avec les vignobles, les oliviers, et les rivières propices à la baignade.

La diversité de ses paysages et milieux naturels ont permis un développement important du tourisme. Des sites majeurs (Gorges de l'Ardèche, Mont Gerbier de Jonc) sont de notoriété nationale et internationale (Aven d'Orgnac, Pont d'Arc, Grotte Chauvet inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco). Pour en préserver la qualité, le Département est engagé dans une politique active de gestion et de préservation de ses territoires via 16 Espaces naturels sensibles du nord au sud, et l'objectif de concilier connaissance et préservation avec un accueil maîtrisé du public.

Dans sa mission de solidarité avec les territoires, le Département se positionne comme un soutien aux collectivités locales. Il porte le programme « Atout ruralité 07 », règlement d'aide aux communes qui permet d'accompagner au quotidien le développement au bénéfice des habitants du territoire.

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE



Le département de la Haute-Loire fait partie de l'ancienne Région Auvergne. Avec une superficie de 4 977 Km² et une population de 227 283 habitants, elle a une densité de population de 46 habitants au km² contre 117 pour la France. C'est avant tout une zone de montagne. Les deux tiers de son territoire se situent en effet au-dessus de 800 m. En cela il s'agit du deuxième département français le plus montagneux. Le relief est constitué de trois bandes montagneuses que séparent les callées supérieures de l'Allier et de la Loire. Après avoir pris naissance au Mont Gerbier de Jonc, la jeune Loire traverse le département au travers de sections de gorges et de petits bassins sédimentaires. De son côté, l'Allier serpente à l'ouest entre les monts de la Margeride et la chaîne du Devès avant de déboucher dans la plaine de Brioude.

Améliorer le quotidien de tous, telle est la vocation du Conseil départemental de la Haute-Loire. Le Conseil départemental accorde ainsi de nombreuses aides aux collectivités locales, dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par la loi portant Nouvelle organisation des territoires de la République (NOTRe) du 7 août 2015 : la solidarité territoriale et sociale est au cœur du périmètre de compétences.

Grâce à ses politiques sociales innovantes et à ses investissements, le Département constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales. Il est la collectivité de proximité, pertinente et opérationnelle, principalement en milieu rural où le Département représente souvent le premier partenaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



MÉZENC LOIRE MEYGAL

Au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal regroupe 22 communes du sud-est du département de la Haute-Loire pour environ 11 000 habitants. Culminant à 1 753 m d'altitude avec le Mont Mézenc et bordé par les gorges de la Loire, ce territoire se situe à la frontière entre le bassin versant de la Loire et celui du Rhône. Territoire de moyenne montagne riche d'un environnement naturel et paysager exceptionnellement bien préservé, la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal œuvre à travers sa feuille de route pour un territoire accueillant, engagé dans l'accueil d'activités économiques et le maintien des services à la population. Territoire à vocation touristique, il préserve son cadre de vie rural et valorise ses richesses naturelles. La communauté assure de plus la gestion des domaines alpin et nordique du Mézenc.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



MONTAGNE D'ARDÈCHE

Née le 1^{er} Janvier 2007 de la fusion de trois anciennes communautés de communes, Montagne d'Ardèche compte aujourd'hui 28 communes engagées solidairement pour ses 5 125 habitants. Elle porte aujourd'hui le projet de développement de ce territoire atypique.

Soutenir les initiatives de ses habitants, en cohérence avec la qualité environnementale de ce territoire, et accueillir de nouveaux actifs tous secteurs d'activités confondus, tels sont les objectifs prioritaires de cette collectivité. Celle-ci a développé de nombreux partenariats techniques, professionnels et financiers pour accompagner les projets d'activités.

Le désir d'accueil de la Montagne d'Ardèche se cache, enfoui dans la tradition et l'isolement du territoire, mais révélé et accompagné, il submerge la Montagne pour s'offrir à l'hôte et partager l'envie furieuse de construire ensemble dans cet environnement exceptionnel.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



VAL'EYRIEUX

Au cœur de l'Ardèche, la communauté de communes Val'Eyrieux a vu le jour le 1^{er} janvier 2014. Formée par 29 communes, elle comprend une grande partie de l'entité géographique des Boutières marquée par des paysages de moyenne montagne. Sur son territoire, vallées aux rivières torrentueuses, pentes aménagées en terrasses, forêts de châtaigniers, sont connectées à la montagne et aux plateaux par des serres couverts de landes à genêts. L'habitat se rassemble en hameaux et villages à l'architecture de pierre remarquable. Ce territoire vivant, où l'on trouve l'ensemble des commerces et services de proximité (crèche, lycée, maison de santé, hôpital local, commerces) abrite 12 500 habitants. Val'Eyrieux déploie des actions contribuant à la revitalisation de ses bourgs : logement, commerce, équipements sportif et culturel... Les deux bourgs-centres principaux Saint-Agrève et le Cheylard ont été labellisés « Petites villes de demain ».

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS LOCAUX

SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDÉCHOISE



Le Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise (SMA) est une structure de coopération intercommunale composée du Département de l'Ardèche, de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche et de 6 autres communes. Il assure la gestion des sites touristiques d'intérêt départemental de la Montagne ardéchoise (station de la Croix de Bauzon, La Chavade, Le Pal, Ferme de Bourlatier et Mont Gerbier de Jonc) et intervient de manière générale en appui de ses membres sur les activités sportives de pleine nature et la valorisation du patrimoine.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE



Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche créé en 2001 est situé sur le versant sud-est du massif central, tout en étant sous influence des franges rhodanienne et méditerranéenne. Il regroupe 150 communes et 2 départements (Ardèche et Haute-Loire), sur un territoire habité par 76 649 habitants (98 327 avec les villes-portes Privas et Aubenas). Espace de moyenne montagne, sa géographie est une succession de vallées, monts et plateaux, de 200 à 1 700 mètres d'altitude.

Ce relief contrasté et cette localisation originale donnent au territoire une palette étonnante de paysages naturels et culturels. Il en ressort notamment

des patrimoines naturels remarquables et diversifiés, concentrés sur un espace de près de 200 000 hectares ; on y trouve notamment plus de 50 volcans classés à l'Unesco en tant que Géoparc depuis 2014, pas moins de 4 AOP, signe d'une extraordinaire richesse agricole, plus de 194 types de végétations abritant 2 800 espèces dont 183 d'oiseaux et 75 de mammifères, un territoire rural qui abrite 28 Maisons et musées reflets d'un patrimoine vivant, 4 000 km de sentier de randonnées et 3 000 de rivières.

Au-delà, le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est intégré dans un continuum d'espaces naturels protégés marquant le grand Sud-Est français.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)



La forêt est une constituante majeure des paysages du massif Gerbier-Mézenc. Les forêts domaniales du Mézenc (1 116 ha), de Borée (355 ha) et de Bonnefoy (1 118 ha) font de l'ONF sur ce territoire, en tant que gestionnaire des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du régime forestier, un partenaire indispensable de la démarche Grand Site. Depuis mars 1999, 410 ha de la forêt domaniale du Mézenc constituent la réserve biologique dirigée, création motivée par la richesse environnementale exceptionnelle des milieux. Cette réserve s'étend sur les communes de Chaudeyrolles, les Estables, Freyenet-la-Cuche et Saint-Front, dans le département de la Haute-Loire ainsi que sur les communes de Borée et La Rochette, dans le département de l'Ardèche ; L'ONF développe par ailleurs de nombreuses prestations : gestion, expertise, travaux, au profit de propriétaires publics et privés. A ce titre, l'ONF est partie prenante du projet en cours de restauration des sentiers du Mézenc et demeure un acteur central de la filière bois dans tout le massif Gerbier-Mézenc.

AGENCE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME DE L'ARDÈCHE - ADT



Mise en place et financée par le Conseil départemental, l'Agence de développement touristique de l'Ardèche (29 personnes, budget 2.9 M€) constitue sa structure ressource au service de la destination touristique départementale et de ses acteurs.

La force de son organisation est d'associer l'ensemble des forces vives du tourisme ardéchois dans une représentation équilibrée entre acteurs publics et privés, filières professionnelles et territoires ; et dans sa capacité à mobiliser des compétences multiples dans les domaines tels que la communication, le digital, les études, l'observation ou l'ingénierie.

Chargée en 2022 de rédiger une nouvelle feuille de route touristique pour la période 2023-2027 pour le Département et ses partenaires, l'ADT saura sur cette même période, mobiliser ses compétences et ses réseaux au service de la réussite de l'Opération Grand Site Gerbier-Mézenc.

MISSION DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE LOIRE



La Mission départementale de développement touristique de Haute-Loire a vocation de contribuer au développement et au dynamisme de la politique touristique départementale. Elle permet de donner un cap et une cohérence aux actions et aux grands projets tout en mobilisant l'ensemble des acteurs touristiques de la Haute-Loire. Elle est au service d'un projet collectif dont la réussite ne peut être obtenue que par l'implication pleine et entière de l'ensemble des acteurs de la filière, tel que défini dans le schéma départemental et la feuille de route de la collectivité.

LES ACTEURS ASSOCIATIFS EN PRÉSENCE

Depuis longtemps, les habitants « d'en Haut » ont su dépasser les frontières, protéger, développer et mettre en valeur leur Pays. Ceci s'exprime aujourd'hui dans une vie associative particulièrement riche et active.

Le Collectif d'associations du massif Mézenc-Gerbier compte 15 associations locales et s'est constitué en 2021 pour témoigner de l'intérêt des organisations de la société civile du territoire pour l'initiative portée par les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Le collectif qui se présente comme un rassemblement de préfiguration du Grand Site de France Gerbier-Mézenc entend participer à la réflexion engagée par les collectivités et a contribué à l'élaboration de cette note argumentaire. Le collectif, pour l'heure informel, se compose ainsi :



Les Amis du Mézenc

Depuis 1987, l'association Les Amis du Mézenc réalise un projet original d'étude et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du massif Mézenc-Gerbier, autour d'une conception « vivante » du patrimoine, c'est-à-dire au service du développement économique, social et culturel local. Elle suscite, développe, anime et valorise des études et des projets de développement à contenu patrimonial. Elle dispose d'un portefeuille de 15 expositions qui circulent dans le Massif.

Les Amis du Mézenc publient chaque année Les Cahiers du Mézenc, revue d'action culturelle tirée à 1750 exemplaires, qui traite des différents domaines du patrimoine mézencole.



APPEM

L'association a pour objet « la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc – Meygal, de la biodiversité, de la culture et de l'architecture de ces espaces ». Elle en assure la promotion à travers un programme annuel de randonnées thématiques (faune, flore, lecture de paysages, volcanologie...), des expositions sur les mêmes sujets accompagnées, lorsque cela est possible, d'une sensibilisation des jeunes scolaires (ateliers de découverte) et des conférences.

Elle défend la naturalité et la beauté des paysages de Haute-Loire et d'Ardèche en s'opposant par tous moyens à leur dégradation (notamment par l'implantation anarchique des éoliennes) et participe au débat relatif aux réglementations d'urbanisme (schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires, schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme...).

Elle est agréée au titre de l'environnement par arrêté du préfet de la Haute-Loire.



Archéo-Logis

Depuis 1996, l'association Archéo-Logis opère vers différents publics un partage de connaissances sous forme de conférences, d'expositions, d'animations et de publications via différents médias. Insérée dans les dispositifs culturels de Haute-Loire et au-delà, partenaire du PNR des Monts d'Ardèche et de son Géoparc Unesco, elle permet aux praticiens des sciences de l'homme et de la nature de toutes origines et institutions de nouer le dialogue et de faire partager leurs passions qui contribuent à mettre en valeur les patrimoines dans l'espace Mézenc-Gerbier.



Le Chalet du Mézenc

L'Association Le Chalet du Mézenc a pour objet de promouvoir, de soutenir et de favoriser la pratique d'activités sportives, culturelles et de découverte dans le massif du Mézenc, notamment en collaborant avec le centre d'hébergement historique Le Chalet du Mézenc, fondé en 1900 aux Etables par le Syndicat d'initiative du Velay, puis devenu Les Chalets du Mézenc. L'Association a contribué à la réalisation du livre *Le Mézenc expliqué, raconté, illustré* publié en 2015. Elle a été créée en 1981 et fête, cette année, ses 40 ans.



Club Stevenson

Le Club Stevenson du Monastier organise des animations autour de la thématique de Robert Louis Stevenson. L'association cherche aussi à faire découvrir aux visiteurs le village du Monastier où l'auteur écossais a séjourné en 1878 avant d'entreprendre son voyage à pied avec son ânesse.

Modestine jusqu'à Saint-Jean-du-Gard, aventure qui fera l'objet de son récit *"Voyage avec un âne dans les Cévennes"*.

Fanfare du Monastier

Un collectif pour être ensemble, une fanfare pour être dans la rue, dans des répertoires Balkans et New Orleans, voilà ce qui rassemble ces douze musiciens "mandza tsabres".



Fay'Art Scène des Monts d'Ardèche

FAY'ART Scène des Monts d'Ardèche, association en gouvernance collégiale, a pour but de développer la pratique amateur et de promouvoir l'art d'être en scène, le théâtre de proximité, de créer du lien entre divers publics, d'établir de nouveaux rapports à l'art et à la culture.

L'association mène différentes actions selon trois axes principaux :

- la formation : ateliers et stages de théâtre pour enfants, adolescents et adultes;
- la programmation : accueil de troupes amatrices et professionnelles sur le territoire de la communauté de communes;
- la Compagnie : création ou adaptation de pièces de théâtre par la troupe de comédiens amateurs de Fay'Art, pièces produites sur l'ensemble du territoire et au-delà.



Fin Gras du Mézenc

En 1995, des éleveurs reprennent à bras le corps l'idée du Fin Gras du Mézenc. L'horizon d'une AOC (puis d'une AOP) apparaît impossible à certains, pas à eux. Avec détermination et intelligence, les obstacles sont surmontés les uns après les autres. D'abord 50 animaux puis progressivement 200, 500 et désormais plus de 1 000 avec une centaine d'éleveurs portent loin la qualité de l'élevage du massif. Éleveurs, bouchers, associations culturelles se côtoient et portent l'AOP « Fin Gras du Mézenc ».

La maison du Fin Gras, à Chaudeyrolles, permet de mieux comprendre cette dynamique. Elle est également devenue le siège de la Fédération des AOP « viandes » de France.



Guide Nature Randonnée

Guide Nature Randonnée est un groupement de professionnels de la pleine nature, passionnés et aux compétences variées : accompagnateurs en montagne et moniteurs VTT, pour la plupart diplômés en éducation à l'environnement.

Nous proposons des sorties (balades ou randonnées) accompagnées pour faire découvrir le Massif Mézenc-Gerbier. Nous jouons un rôle d'ambassadeurs touristiques pour la découverte des richesses naturelles mais aussi du patrimoine bâti, des us et coutumes, de la gastronomie et des bonnes adresses de la région.



Liger, Mézenc-Gerbier

L'association Liger, créée en 1975, a pour objet la sauvegarde et la valorisation des fermes traditionnelles couvertes de genêt et de lauze ainsi que des paysages du Plateau ardéchois. Les fermes de Clastres, à Sainte-Eulalie et de Bourlatier, près du Gerbier de Jonc, propriétés de Liger, sont emblématiques de cette tradition. L'association propose chaque année un stage d'apprentissage de pose de lauze ou piquage de genêt. Un jardin botanique, installée dans la prairie de Clastre, permet de découvrir les plantes et fleurs du Massif Gerbier-Mézenc.



La Transcévenole

L'association « La Transcévenole », créée en 1987, s'est donné pour objet la valorisation et la promotion de la ligne de chemin de fer jamais achevée qui devait relier Le Puy-en-Velay à Lalevade-d'Ardèche dans la première moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui, elle vise particulièrement à faire connaître cette voie à un large public dans ses dimensions historique, patrimoniale, architecturale, culturelle et plaisancière (randonnées et cyclotourisme). Enfin, la Transcévenole œuvre auprès de l'environnement institutionnel pour en faire une « Voie verte ».





Tourisme Rural Solidaire

L'association Tourisme Rural Solidaire fédère des habitants des hauts plateaux de la Haute-Loire, des Monts d'Ardèche, des vallées des hautes Cévennes afin, notamment, de mettre en avant leur territoire touristique via les itinéraires de randonnée de la ligne de partage des eaux, du GR7 et de ses vallées limitrophes, et d'offrir un maximum de services aux randonneurs.



Verbecelte et Cie

Née du désir de créer ensemble (et en famille...), née d'une rencontre entre le cirque et le théâtre, notre association a vu le jour en l'an 2000. En 21 ans d'existence, 18 spectacles, 3 courts-métrages et de belles aventures, la compagnie rassemble aujourd'hui des comédiens, des échassiers, des danseurs, des circas- siens, des musiciens. Depuis sa création, Verbecelte et Cie diffuse son répertoire auprès des salles de théâtre, des festivals de théâtre de rue, des mairies, des communautés de communes, des associations, des écoles, des centres sociaux, des maisons de re- traite, des fêtes de village...

Elle a pour objectif de diffuser et promouvoir l'art et la culture, de créer et produire des spectacles vi- vants.



Mézenc-Gerbier

En 1994 est créée l'association des Élus du massif du Mézenc, avec à sa tête Ber- nard Cuq et Gérard Roche, conseillers généraux. Elle portera avec succès l'initiative du Fin Gras du Mézenc, rapidement relayée par les éleveurs. Au fil des années et des actions, l'association évolue et de- vient l'association Mézenc-Gerbier, avec une direc- tion plus large. La « Trace des Hommes d'en-haut », le Pôle d'excellence rurale, le Forum gourmand, les relations ville-campagne, et le réseau des sites culturels sont quelques-unes des initiatives lancées et conduites par Mézenc-Gerbier pendant plus de quinze ans. Avec le projet Grand Site de France, une nouvelle aventure commence.



L'École du vent.

Au cœur du village de Saint-Clé- ment, laissez-vous embarquer par cette école un peu particulière, à l'univers surprenant. Un pays qui rêve est un pays qui vit ! On y apprend, « sans en avoir l'air », comment se forme le vent, comment s'en protéger ou encore comment voler en utilisant les courants d'air... Découvrir, manipuler, ressentir... Entre rêves, sciences et poésie. Percez les secrets du Peuple du vent et tentez à votre tour l'expérience du vol. Une visite à nulle autre pareille.

médiation pour tout savoir sur l'élevage traditionnel reconnu aujourd'hui par une Appellation d'origine protégée. Ce lieu se présente comme une escale au cœur des grands espaces...



2. ARRÊTÉ DE CLASSEMENT DU GERBIER DE JONC

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou
pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale
des Monuments et des Sites naturels dans sa séance du
15 Juillet 1933

Vu l'adhésion
donnée
le 2 Août 1933
par le Vice-Président du T.C.F. au nom de
cette société

Vu l'adhésion, en date du 6 Septembre 1933,
donnée par Monsieur G. Riourol, demeurant au château
de Belair, par Desaignes (Ardèche)

Arrête :

Article premier

Les parcelles de terrain avoisinant le Mont Gerbier-
des-Joncs et inscrites au plan cadastral de la commune

137-481-J. 4717-30. [13380]

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

Bureau des
Sites et de
l'Urbanisme



DÉCRET.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du *Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts*, l'Education Nationale,

Vu l'avis émis par la Commission Supérieure des
Monuments naturels et des Sites, le 24 Mars 1933, tendant
au classement du Mont Gerbier des Joncs, commune de
Saint-Martial (Ardèche) ;

Vu les lettres des 24 décembre 1931 et 24 janvier
1932 par lesquelles Mme. Blanc et Mr. Ceyte, propriétaires
refusent leur adhésion au classement envisagé ;

Vu les autres pièces produites et jointes au
dossier ;

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection
des Monuments naturels et des Sites de caractère artis-
tique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque
et notamment l'article 8 ;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction
Publique, des Beaux-Arts et de la Santé Publique du
Conseil d'Etat entendue,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Mont Gerbier des Joncs et les
terrains avoisinants comprenant les parcelles inscrites

/...

318-385-1 1151-30. [27576]

au plan cadastral de la commune de Saint-Martial (Ardèche)
sous les numéros suivants :

480 - section J. (appartenant à Mme. Vve. Blanc Eugène,
(née Haond de Flottes -

482 et 491 - section J. (appartenant à Mr. Cayte Pierre -
sont classées parmi les Monuments naturels et les Sites de
caractère artistique, historique, scientifique, légendaire
ou pittoresque.

Art. 2

Le Ministre de l'Education Nationale est chargé
de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 Février 1934

A. LEBRUN

Par le Président de la République

Le Ministre de l'Education Nationale,

A. BERTHOD

Pour ampliation.

LE CHEF DU BUREAU
des SITES et de l'URBANISME

686 - 6. *vingt deux*
février *vingt quatre*
1802 70 (*deux francs*)
La direction
L. P. LEBRUN

[Signature]



3.

ARRÊTÉ

DE CLASSEMENT
DU MÉZENC

ation certifiée conforme
taire Général du Gouvernement

FRANCE

MEZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

Le 29 SEP. 97

DECRET du 27 AOUT 1997

portant classement parmi les sites des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire
du massif du MÉZENC, sur le territoire des communes de Borée, du Béage,
de La Rochette et de Saint-Martial (Ardèche) et de Chaudeyrolles,
des Estables et de Saint-Front (Haute-Loire).

NOR :	ATE	N	97	S	O	0	7	4	0
-------	-----	---	----	---	---	---	---	---	---

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée notamment par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, en particulier ses articles 5-1, 6, 7 et 8, ensemble le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 pris pour son application ;

VU les conclusions de l'enquête administrative prescrite respectivement par arrêté du préfet de l'Ardèche en date du 10 septembre 1993 et du préfet de la Haute-Loire en date du 16 septembre 1993 et qui s'est déroulée du 27 septembre 1993 au 26 octobre 1993, et notamment l'absence de consentement de certains propriétaires ;

VU la délibération du conseil municipal de BOREE en date du 16 octobre 1993 ;

VU la délibération du conseil municipal de LA ROCHETTE en date du 22 octobre 1993 ;

VU la délibération du conseil municipal de SAINT-MARTIAL en date du 25 octobre 1993 ;

VU la délibération du conseil municipal de CHAUDEYROLLES en date du 8 octobre 1993 ;

VU la délibération du conseil municipal des ESTABLES en date du 12 octobre 1993 ;

VU la délibération du conseil municipal de SAINT-FRONT en date du 14 janvier 1994 ;

J.O. N° 204 du 03 SEP. 1997

VU l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages de l'ARDECHE le 21 décembre 1994 ;

VU l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages de la HAUTE-LOIRE le 24 février 1994 ;

VU l'avis émis par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages le 16 novembre 1995 ;

VU l'avis du ministre délégué au budget, porte parole du gouvernement en date du 9 août 1996 ;

VU l'avis du ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation en date du 29 janvier 1997 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu ;

Considérant que la conservation du site du massif du Mézenc présente, en raison de son caractère pittoresque, un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 susvisée,

DECRETE :

Article 1er : Est classé parmi les sites des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, le site constitué par le massif du Mézenc sur le territoire des communes de BOREE, du BEAGE, de LA ROCHETTE et de SAINT-MARTIAL (Ardèche) et de CHAUDEYROLLES, des ESTABLES et de SAINT-FRONT (Haute-Loire), d'une superficie de 4.300 hectares environ et délimité comme suit, conformément à la carte au 1/25.000ème et aux plans cadastraux annexés, et dans le sens des aiguilles d'une montre :

I - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

1) COMMUNE DES ESTABLES

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

A partir du point situé à l'intersection du CD 36 avec la limite entre les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire

SECTION AR

- Chemin de Blacheredonde à Vertebrun
- Limite entre les parcelles n°s 80 et 82
- Limites Sud, Ouest, Sud, Est et Nord de la parcelle n° 83
- Limite entre les parcelles n°s 4 et 5
- Limite Nord des parcelles n°s 5 et 83
- Limite Est de la parcelle n° 83
- Limite entre les lieux-dits Blot et Ventebrun
- Limite entre les sections AS et AR

3

- Limite entre les parcelles n°s 47 et 39
- Limite entre la parcelle n° 39 et les parcelles n°s 40 et 38
- Chemin dit de Chaulet à Gire
- Limite entre les sections AR et AP

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

- Limite entre les sections AP et AO
- Limite entre les sections AK et AM

SECTION AL

- Limite entre les sections AL et AM
- Limite Ouest de la parcelle n° 21
- Limite de la parcelle n° 18 avec les parcelles n°s 23 puis 97
- Limite des parcelles n°s 97 et 156
- Une ligne fictive rejoignant l'intersection des parcelles n°s 97, 98 et 99
- Limite entre les parcelles n°s 98 et 99
- Limite entre les parcelles n°s 99, 100 et 7 avec la parcelle n° 101
- Chemin dit des Pouchoux aux Infruits
- Limite entre les sections AL et AE

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

- Limite entre les sections AK et AE
- Limite entre les sections AH et AE

SECTION AK

- Chemin dit des Infruits aux Pouchoux jusqu'à l'intersection avec les parcelles n°s 51 et 52
- Limite entre les parcelles n°s 39 et 52

SECTION AI

- Limite entre les parcelles n°s 28 et 27 et la parcelle n° 26
- Limite communale entre LES ESTABLES et SAINT-FRONT

2) COMMUNE de SAINT-FRONT

SECTION BO

- Limite Sud et Est de la parcelle n° 35
- Limite Est de la parcelle n° 36
- Limite Ouest de la parcelle n° 13
- Limite de la section BL, avec les sections BO et BM

4

TABEAU D'ASSEMBLAGE

- Le ruisseau des Bastides
- La rivière du Lignon

3) COMMUNE DE CHAUDEYROLLES

SECTION ZL

- Chemin d'exploitation des Seuls

SECTION ZN

- Chemin d'exploitation de Valette aux Seuls
- Limite Nord-Ouest des parcelles n°s 38 f, 38 g et 38 c
- Limite Nord-Est de la parcelle n° 38 c
- Limite entre les sections ZN et ZM
- Une ligne fictive rejoignant le point géodésique borné situé sur la parcelle n°s 14 b et traversant les parcelles n°s 14 h et 14 b
- Une ligne fictive joignant le point géodésique précité avec le point situé à la jonction des sections ZN, ZM et ZA et traversant les parcelles n°s 14 b et 14 g

SECTION ZM

- Limite entre les sections ZM et ZA jusqu'au ruisseau du Salin
- Franchissement du chemin d'exploitation du Bourg à Chaudeyrolles
- Limite entre les parcelles n°s 41 et 16
- Limite entre les parcelles n°s 16 et 17
- Voie communale n° 2
- Limite entre les parcelles n°s 21 et 23
- Chemin rural de Chantermerle à la Croix de Pecata

TABEAU D'ASSEMBLAGE

- Limite entre les sections ZK et ZI jusqu'à la limite entre les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche

II - DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

1) COMMUNE DE LA ROCHETTE

TABEAU D'ASSEMBLAGE

Limite entre les sections A3 et A2



5

SECTION A3

- Limite Nord-Ouest et Nord-Est de la parcelle n° 251
- Limite Sud-Ouest de la parcelle n° 233
- Chemin de Borée au Vialard
- Limites Sud-Ouest et Nord-Ouest de la parcelle n° 217

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

- Ruisseau de Praforos
- Limite entre les sections A2 et A4
- Ruisseau du Chanal

SECTION D1

- Limite entre les lieux-dits "Le Gay" et "les Sauvages"
- Traversée de la draye communale jusqu'à la limite Nord de la parcelle n° 28
- Limite Nord et Est de la parcelle n° 28
- Limite des sections D1 et D2

SECTION D2

- Chemin non numéroté en bordure des parcelles n°s 278, 279, 280, 301 et 333
- Chemin non numéroté en bordure des parcelles n°s 343 puis 344
- Voie communale n° 3 dite d'Antraygues
- Ruisseau en limite des parcelles n°s 403, 402, 400, 367, 366, 365 et 364

2) COMMUNE DE BOREE

SECTION H3

- Rive gauche du ruisseau d'Antraygues et sa traversée
- Chemin non numéroté en limite des parcelles n°s 326 et 324.
- Chemin rural non numéroté en limite des parcelles n°s 340, 342, 344, 349

SECTION E2

- Traversée de la rivière Saliousse
- Ancien chemin de Borée à Antraygues
- Chemin non numéroté en limite des parcelles n°s 186 et 191.
- Chemin départemental n° 278 de Valamas à Borée.
- Chemin rural non numéroté en limite des parcelles n°s 170, 169, 168, 205, 238 et 237.
- Chemin du Béage à Borée
- Limite Est de la parcelle n° 334.
- Limite entre les parcelles n°s 319 et 344
- Chemin départemental n° 378 du Pont-des-Lièvres à la route nationale
- Limites Est des parcelles n°s 352, 351, 989 et 988
- Chemin départemental n° 215 de Borée à Lachamp-Raphaël

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

- Chemin départemental n° 215 de Borée à Lachamp-Raphaël

SECTION E3

- Limites entre les sections E3 et E4
- Limite Nord des parcelles n°s 702, 701 et 709
- Limite Sud des parcelles n°s 684, 686, 687
- Chemin non numéroté en limite des parcelles n°s 688, 684, 636.
- Limite entre les parcelles n°s 635 et 636
- Chemin départemental n° 215 de Borée à Lachamp-Raphaël

SECTION D4

- Chemin départemental n° 215 de Borée à Burget
- Traversée du chemin départemental n° 215
- Limite Est de la parcelle n° 525
- Traversée de la rivière l'Eysse
- Rive droite de l'Eysse (rivière)

SECTION F2

- Ruisseau des Abattues
- Limite Sud des parcelles n°s 106, 102
- Ligne fictive à travers la parcelle n° 99, joignant l'angle Nord-Est de la parcelle n° 100 à l'angle Sud de la parcelle n° 98

3) COMMUNE DE SAINT-MARTIAL

SECTION B3

- Limite communale entre Borée et Saint-Martial
- A travers la parcelle n° 105, une ligne fictive à partir de l'angle Est de la parcelle n° 106 jusqu'au point de rencontre des parcelles n°s 105, 110 et 239
- A partir du point précédent, la double ligne pointillée qui traverse les parcelles n°s 239 et 235 pour aboutir à la rencontre du ravin de Ventile avec la Draye
- Ruisseau du Vialard vers l'Ouest

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

- Limite entre les sections B1 et B2
- Ancien chemin de Bonnefoy à la Rouveyre

7

SECTION A1

- Chemin rural de Peyrala à la Costarasse
- Limite entre la parcelle n° 143 et la section A2
- Ruisseau de Pourcieux
- Limite communale entre Saint-Martial et Borée

4) COMMUNE DE BOREE

SECTION G 4

- Ravin le long des limites Nord-Est des parcelles n°s 284, 285 et 287
- Limite Nord des parcelles n°s 503, 300, 481, 315 et 314
- Limite Nord-Est de la parcelle n° 320
- Chemin départemental n° 378 du Pont-des Lièvres à la route nationale n° 578

5) COMMUNE DU BEAGE

SECTION C1

- Chemin n° 36

SECTION C2

- Chemin de grande communication n° 36 du Puy à la route nationale n° 535
- Ravin des Piquets
- Limites Sud-Est des parcelles n°s 242, 67, 68 et 69
- Ravin du Pré du Seigneur le long de la parcelle n° 70 jusqu'à la section C4

SECTION C4

- Ruisseau du Pré des Vaches
- Chemin de Grangeas au Pré de Bouteyre
- Limite de la parcelle n° 124 avec les parcelles n°s 138 et 139
- Ravin le long de la parcelle n°109
- Ravin de Musaran
- La Veyradeyre (rivière)

SECTION C1

- Limite Nord-Ouest et Nord-Est de la parcelle n° 32
- Limite des Lieux-dits "La Grande Borie" et "Pré des Boeufs"
- Chemin départemental n° 36 du Puy à la route nationale n° 535, jusqu'au point de départ.

Article 2 : Le présent décret sera notifié aux préfets de l'Ardèche et de la Haute-Loire, ainsi qu'aux maires de BOREE, du BEAGE, de LA ROCHETTE, de SAINT-MARTIAL, de CHAUDEYROLLES, des ESTABLES et de SAINT-FRONT.

8

Article 3 : Le présent décret ainsi que le plan au 1/25.000ème et les plans cadastraux annexés pourront être consultés à la préfecture de l'Ardèche et de la Haute-Loire et dans les mairies de BOREE, du BEAGE, de LA ROCHETTE, de SAINT-MARTIAL, de CHAUDEYROLLES, des ESTABLES et de SAINT-FRONT.

Article 4 : Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

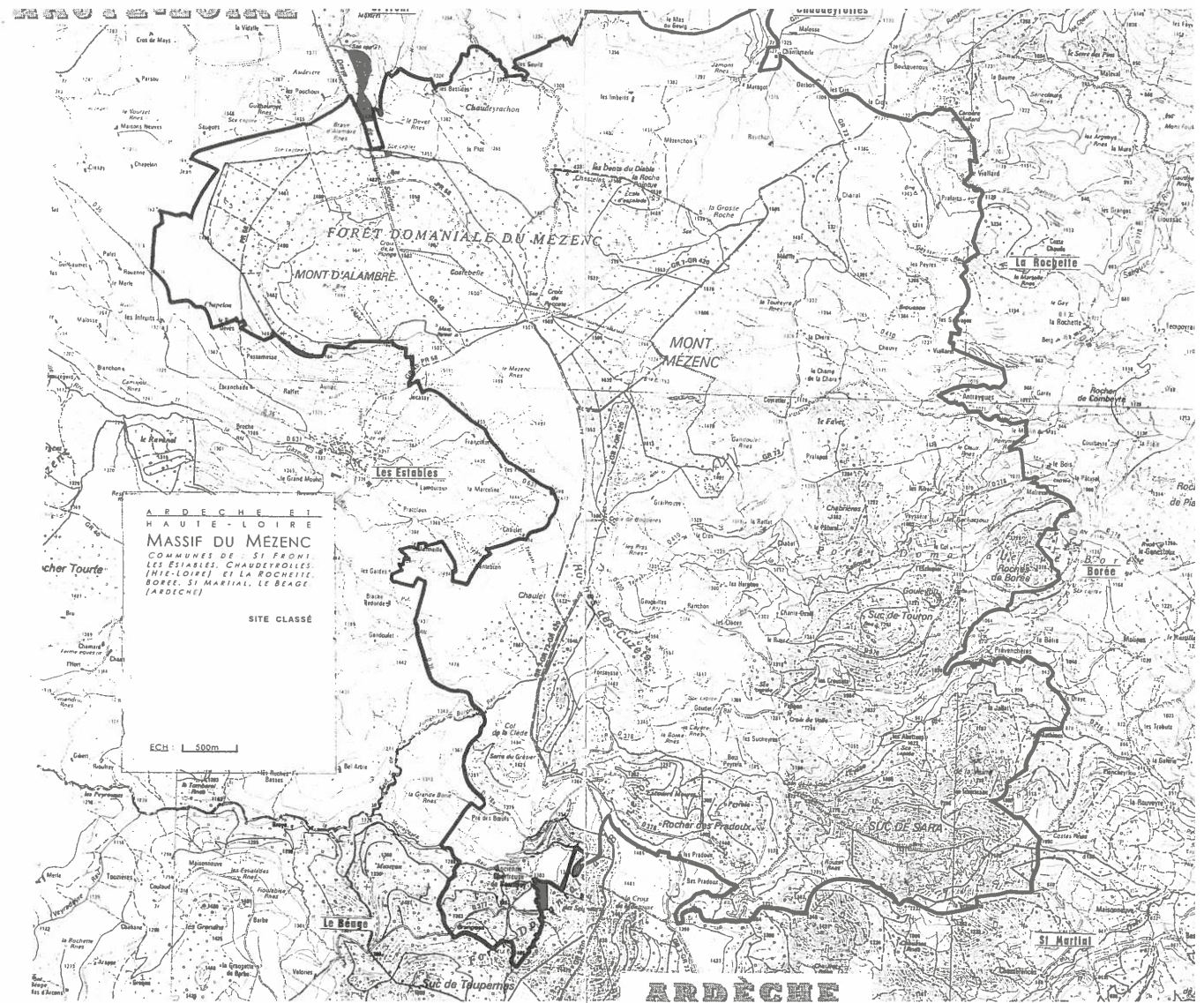
Fait à Paris, le **27 AOUT 1997**

Lionel JOSPIN

Par le Premier ministre

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Dominique VOYNET



4. FICHE DREAL MASSIF DU MÉZENC

Site classé



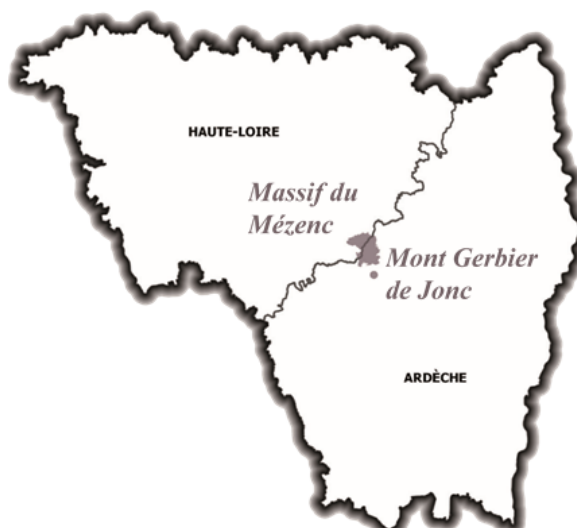
Carte d'identité :

Date du décret : 27 août 997

Critère de classement : Pittoresque

Communes concernées : Le Béage, Borée, La Rochette, Saint-Martial, Chaudeyrolles, Les Estables, Saint-Front

Superficie : 4 328 ha



DESCRIPTION

Le Mont Mézenc dresse son imposante silhouette pyramidale au-dessus de la montagne ardéchoise. Localisé à la limite des versants de la Loire et du Rhône, sur la ligne de partage des eaux, le Mont Mézenc entre le Vivarais et le Velay est le point culminant de la bordure orientale du massif central (hauteur du sommet de 1 753 m). Le massif s'articule autour d'une ligne de crête principale orientée nord-est / sud-ouest. L'ensemble du site est formé de «sucs» aux formes caractéristiques, roches volcaniques érodées par les variations climatiques qui mettent en valeur des affleurements.

La «burle», véritable blizzard, souffle en hiver sur ce territoire de landes et de pâtures. Ce climat rude du massif a engendré une architecture très typée, dont les toits de lauze qui descendent presque jusqu'au sol sont l'un des traits typiques.

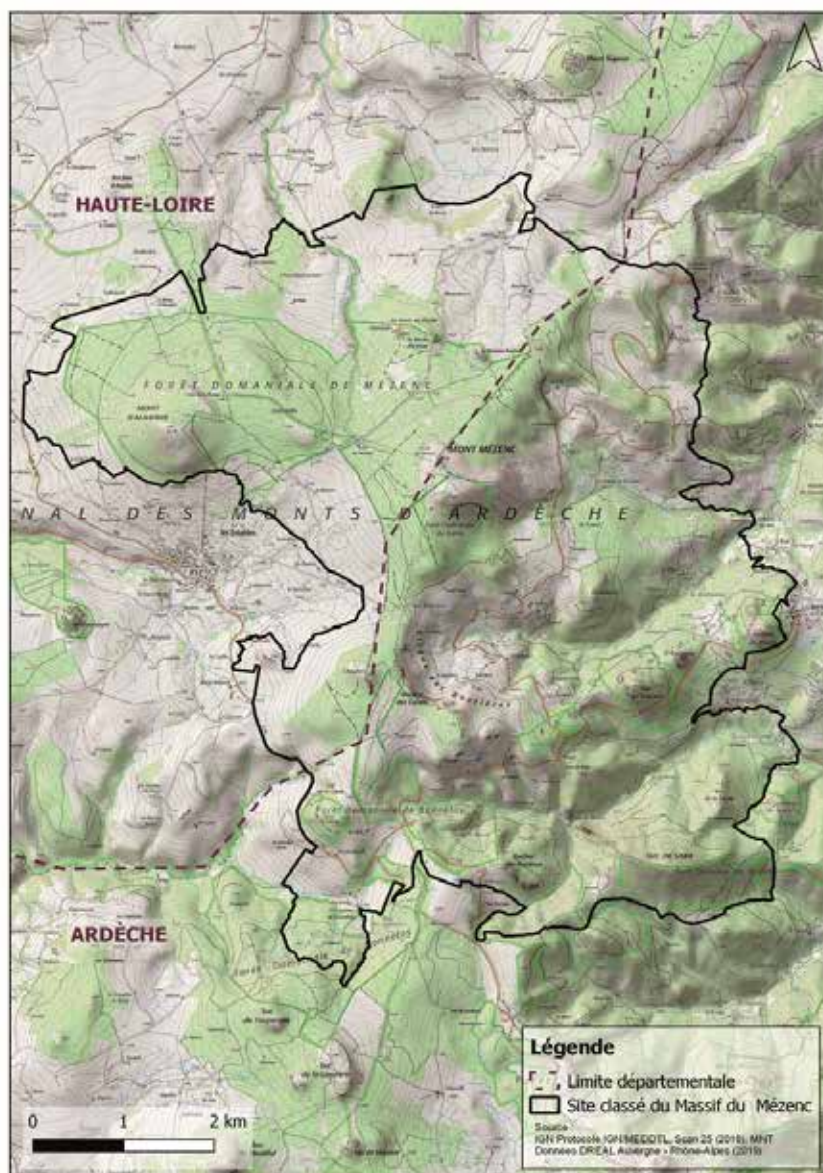
Entre ensembles d'intérêt géologique et géomorphologique reconnus, zones humides et secteurs forestiers originaux, le site présente également un intérêt faunistique et floristique majeur.

Le point de vue le plus populaire du massif est le sommet du Mézenc : la vue est panoramique à 360° sur les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche. À l'est, au-delà des monts du Vivarais, s'étire la chaîne alpine, du mont Blanc au mont Ventoux. À l'ouest, la vue embrasse les monts d'Auvergne, la Margeride, le Velay et le Meygal.





Vue sur la silhouette du mont Mézenc, depuis la D274, au sud de Chaudeyrolles



5.

FICHE DREAL

MONT GERBIER DE JONC

Site classé



Carte d'identité :

Date du décret : 27 décembre 1933
et 6 février 1934



Critères de classement : Artistique, Historique, Scientifique, Légendaire, Pittoresque

Communes concernées : Sainte-Eulalie, Saint-Martial

Superficie : 42 ha



DESCRIPTION

Le mont Gerbier de Jonc se trouve dans un paysage caractéristique des hauts plateaux ardéchois, marqué par le volcanisme et nommé « pays des Sucs ». Ce paysage est constitué de grands espaces dégagés s'étalant à l'infini et entrecoupés de vallons boisés. Il est ponctué de sucus qui forment autant de points de repères et d'éléments structurants.

Du haut de ses 1 551 mètres, le Mont Gerbier de Jonc domine de vastes espaces de landes et de prairies issus d'une longue tradition agricole, constituant un espace naturel d'une grande valeur. L'habitat a été adapté aux rudes conditions climatiques : les fermes traditionnelles telles que « la ferme de Flotte » située

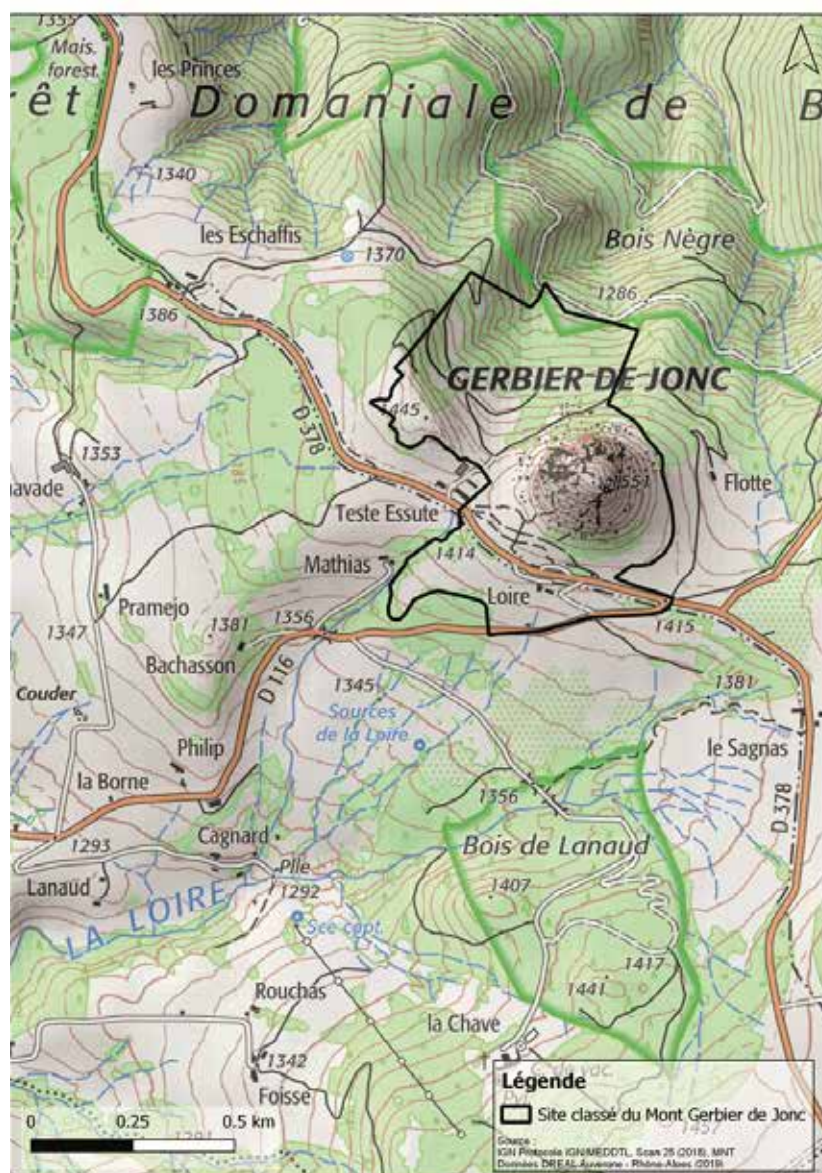
au pied du Gerbier sont semi-enterrées, disposent de peu d'ouvertures et comportent une toiture typique de lauzes ou de genêts.

Le Gerbier de Jonc, surtout connu comme lieu symbolique des sources de la Loire, attire 500 000 visiteurs par an. Il est situé sur une ligne de césure entre deux pays, correspondant à la ligne de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée : d'un côté au sud-est se développe un plateau volcanique, de l'autre au nord-ouest s'étend une zone escarpée, faite de vallées profondes et de flancs abrupts.





Vue sur le mont Gerbier de Jonc depuis Villevieille, au nord-ouest du site



6.

CONVENTION DE PARTENARIAT



CONVENTION

DE PARTENARIAT TERRITORIAL POUR LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE DU MASSIF GERBIER MÉZENC

La présente convention est conclue **entre** :

- Le Département de l'Ardèche dont le siège est à l'Hôtel du Département à Privas, représenté par son Président, Laurent UGHETTO, dument habilité par la décision du Conseil départemental du 17 juin 2019.
- Le Département de la Haute-Loire dont le siège est à l'Hôtel du Département au Puy-en-Velay, représenté par son Président, Jean-Pierre MARCON, dument habilité par la décision du Conseil départemental du 24 juin 2019.

ARTICLE 1 - CONTEXTE

L'Ardèche et la Haute-Loire partagent de nombreuses spécificités, du fait, entre autres, de leur positionnement géographique en bordure du Massif-Central, de leur caractère rural et de leur grande richesse naturelle et patrimoniale.

Le Conseil départemental de l'Ardèche conduit depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en matière d'Espaces naturels sensibles, politique renforcée par la volonté d'accompagner les sites ardéchois les plus emblématiques dans une démarche d'excellence visant à optimiser l'attractivité touristique tout en limitant les impacts environnementaux de leur fréquentation. Cela se traduit notamment par l'Opération Grand Site des Gorges de l'Ardèche et par le vaste **projet de réhabilitation du site classé du Mont Gerbier de Jonc** lancé en 2003 qui s'inscrit dans une démarche de développement durable avec des objectifs en terme écologique, économique et social :

- sur le plan écologique, la meilleure gestion de la fréquentation par un étalement dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble du site concourt à une préservation des espèces et des milieux.
- le renforcement des activités présentes sur le site (restauration, commerce) permet d'impulser une nouvelle dynamique économique dans un territoire fortement rural et agricole. L'objectif est d'utiliser le pouvoir d'attraction du site pour irriguer le territoire environnant (y compris la partie Haute-Loire)

Le Conseil départemental de la Haute-Loire est également engagé dans une politique volontariste sur les aspects environnementaux dans un Schéma départemental des espaces naturels sensibles qui vise à préserver mais aussi valoriser son riche patrimoine naturel. Les grands paysages sont des marqueurs forts de l'identité touristique du département. Les Estables et le Massif du Mézenc constituent un site touristique majeur dont le Conseil départemental soutient, de longue date, le développement raisonné dans le respect des patrimoines et avec l'implication des acteurs locaux.



Au regard des investissements importants réalisés dernièrement dans le site classé du Gerbier de Jonc et des nombreuses initiatives de développement durable qui se font jour dans le secteur des Sucs et du site classé du Mont Mézenc, les Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Haute-Loire souhaitent engager une réflexion préalable à l'engagement d'une démarche de labellisation Grand Site de France pour ce territoire emblématique des deux départements, démarche qui pourrait prendre la forme dans un premier temps d'une Opération Grand Site.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONVENTION

Les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire conviennent de porter conjointement l'animation du projet Grand Site de France Gerbier Mézenc.

La présente convention vise à organiser les modalités de partenariat stratégique, technique et financier entre les deux Départements dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de ce projet.

Ils ont également en charge conjointement la mise en œuvre de la gouvernance du projet qui pourra donner lieu ultérieurement à la création d'instances impliquant d'autres partenaires.

ARTICLE 3 - INSTANCE DÉCISIONNELLE : LE COMITÉ DE PILOTAGE

La mise en place et le suivi du projet « Grand Site de France Gerbier-Mézenc » est assuré par un comité de Pilotage.

Il est constitué de :

Pour l'Ardèche :

- ▲ Monsieur le Président du Conseil départemental (ou son représentant)
- ▲ Madame la Vice-présidente en charge de l'environnement (ou son représentant)
- ▲ Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux des cantons du Haut-Eyrieux et de la Haute Ardèche (ou leurs représentants)

Pour la Haute-Loire :

- ▲ Monsieur le Président du Conseil départemental (ou son représentant)
- ▲ Madame la Vice-présidente en charge du tourisme et de Mme la vice-présidente en charge des patrimoines (ou leurs représentants)
- ▲ Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux du canton du Mézenc (ou leurs représentants)

À titre consultatif et en tant que de besoin peuvent être invités à participer aux travaux du comité de pilotage des représentants :

- ▲ du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (ou leurs représentants),
- ▲ de l'État, notamment la DREAL, les Préfectures et Sous-Préfectures, les DDT,
- ▲ du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- ▲ du Syndicat Mixte de la Montagne ardéchoise,
- ▲ les communautés de communes et communes,
- ▲ de tout autre partenaire, notamment acteurs locaux privés.

▲ Réunions

Le Comité de Pilotage se réunit a minima 2 fois par an.

▲ Objectifs

Il :

- ▲ Fixe les orientations du projet « Grand Site de France Gerbier-Mézenc »,
- ▲ Valide le contenu du projet,
- ▲ Valide les documents cadres susceptibles d'être élaborés au cours de la mise en œuvre du projet (note d'intention Opération Grand Site, dossier OGS, dossier de labellisation),

- ▲ Organise la gouvernance du projet,
- ▲ Ajuste le projet au fil des années,
- ▲ Réalise les arbitrages en termes de choix stratégiques,
- ▲ Valide les programmes annuels d'actions déclinés du projet.

▲ Présidence

Le comité de pilotage est de fait co-présidé par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche (ou son représentant) et le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire (ou son représentant).

ARTICLE 4 - PRÉPARATION DES TRAVAUX DU COMITÉ DE PILOTAGE ET ANIMATION DE LA DÉMARCHE : GROUPE PROJET GRAND SITE GERBIER-MÉZENC

Il est constitué un groupe projet pour la préparation des travaux du comité de pilotage et l'animation de la démarche.

On entend par « animation » la mission technique consistant à mettre en œuvre les outils, procédures et démarches nécessaires à la réalisation du programme d'actions dans sa globalité ainsi que action par action, conformément aux orientations données par le comité de pilotage.

Le groupe projet est constitué de :

Pour l'Ardèche

- ▲ La cheffe de projet Grands Sites
- ▲ La référente Espaces Naturels Sensibles du territoire Gerbier Mézenc
- ▲ Le paysagiste

Pour la Haute-Loire

- ▲ La cheffe du pôle Territoires Collèges
- ▲ La référente Natura 2000/ Espaces Naturels Sensibles
- ▲ Le chargé de mission Démarches territoriales/Tourisme

En tant que de besoin peuvent être invités à participer aux travaux du groupe projet les représentants techniques des structures associées au Comité de Pilotage.

ARTICLE 5 - MAÎTRISE D'OUVRAGE

La mise en œuvre des différentes étapes du projet Grand Site de France Gerbier-Mézenc nécessite l'engagement progressif d'actions dont la maîtrise d'ouvrage se répartit, au démarrage de la démarche, principalement entre les signataires de la présente convention (études, missions d'animation territoriale et concertation, élaboration de dossiers, adhésion au Réseau des Grands Sites de France, ...). En phase OGS ou label, la maîtrise d'ouvrage peut également être confiée à des tiers, conformément aux compétences de chaque collectivité.

Chaque maître d'ouvrage est donc responsable de l'inscription et de l'exécution budgétaire des actions relevant de sa maîtrise d'ouvrage. Sauf cas particulier devant faire l'objet d'une convention spécifique, c'est lui qui apporte l'autofinancement du projet le concernant.

S'agissant d'études et de missions immatérielles, quel que soit le Département maître d'ouvrage, le territoire couvert sera de fait inter-départemental.

Les programmes d'actions annuels feront l'objet d'annexes à la présente convention, établies annuellement, et précisant la répartition des maîtrises d'ouvrages entre les deux Départements, ainsi que les plans de financements.

Les deux Départements adhèrent simultanément au Réseau des Grands Sites de France, au titre du projet de Grand Site Gerbier Mézenc.

ARTICLE 6 - DÉNONCIATION

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de 3 mois.

ARTICLE 7 - DURÉE

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans à compter de la date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra faire l'objet de modification par avenant après accord des parties contractantes.

ARTICLE 8 - LITIGES

Le tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en 4 exemplaires,

À *Bourlatier*

Le **25 JUN 2019**

**Pour le Département de l'Ardèche
Le Président**



LAURENT UGHETTO

**Pour le Département de la Haute-Loire
Le Président**



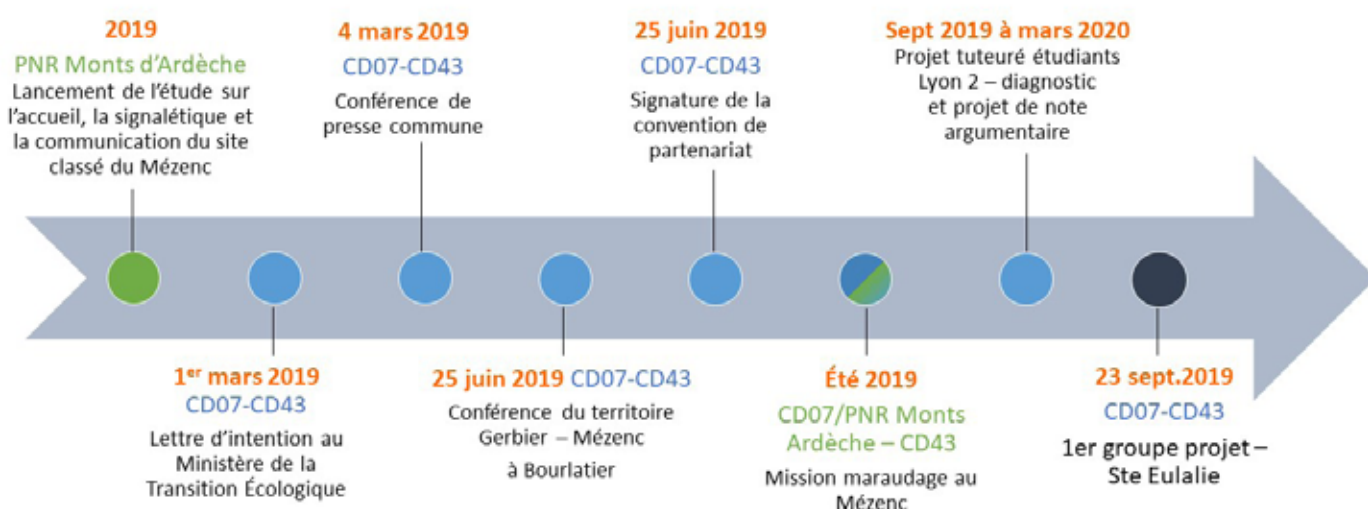
JEAN-PIERRE MARCON



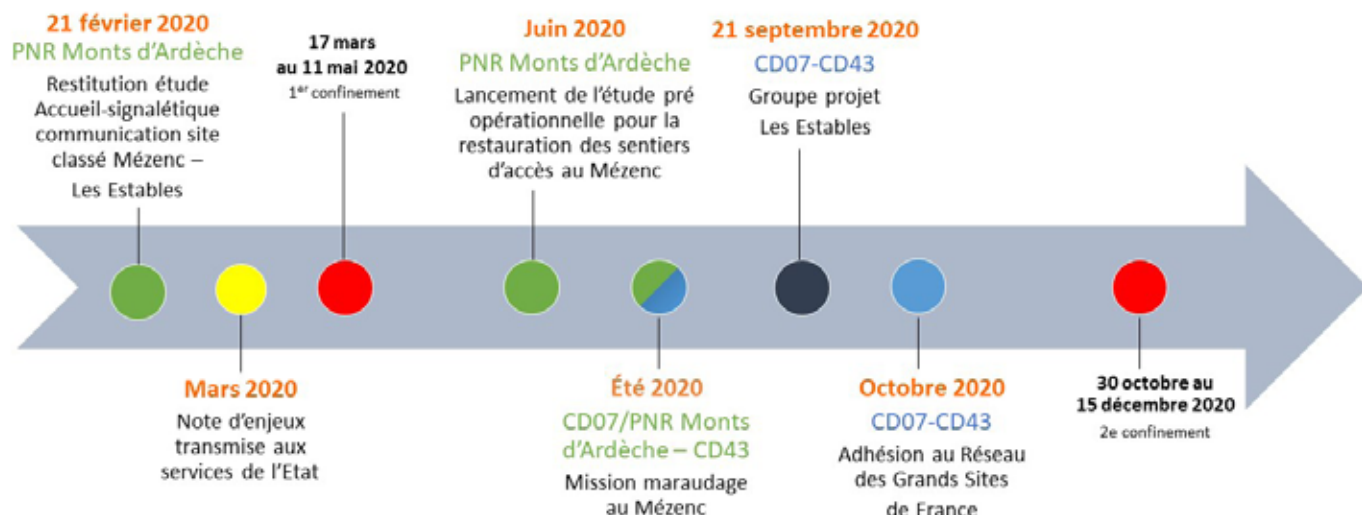
7.

CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE GRAND SITE GERBIER-MÉZENC 2019-2022

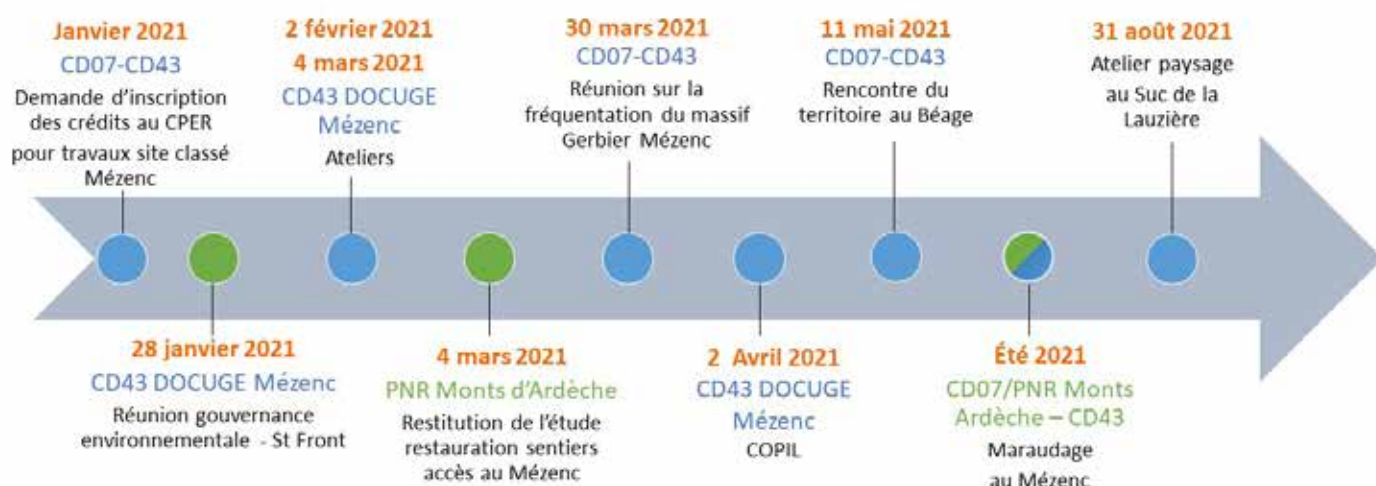
2019



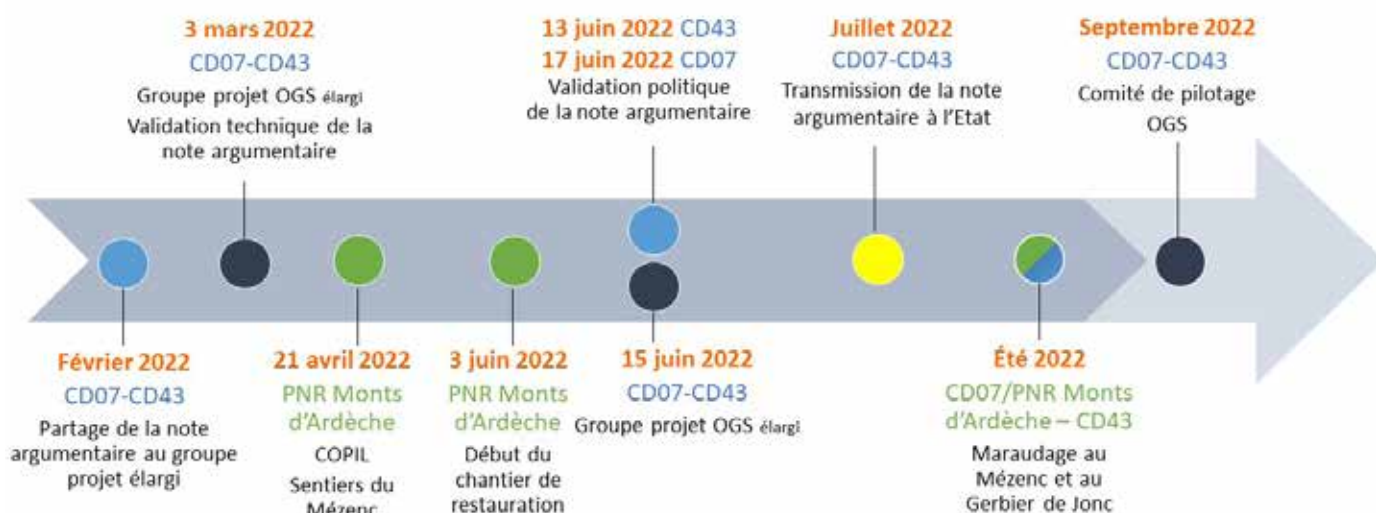
2020



2021



2022



CONTRIBUTIONS

RÉALISATION : Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Haute-Loire

DATE DE CONCEPTION : 30 juillet 2022.

RÉDACTION : **Fabrice Duffaud**, chef de projet Grands Sites, Direction de l'Aménagement des Territoires (Département de l'Ardèche)
Yannick Durand, chargé de mission Territoires, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (Département de la Haute-Loire)

COORDONNÉES :

Fabrice Duffaud

Chef de projet Grands Sites

Département de l'Ardèche

fduffaud@ardeche.fr

04 75 66 75 40

Yannick Durand

Chargé de mission Territoires

Département de la Haute-Loire

yannick.durand@hauteloire.fr

04 71 07 43 48

CONTRIBUTIONS À L'ÉLABORATION :

- Services du Département de l'Ardèche ;
- Services du Département de la Haute-Loire ;
- Agence départementale du tourisme de l'Ardèche ;
- Mission départementale du tourisme de la Haute-Loire ;
- Services des Préfectures, DDT et UDAP de l'Ardèche et de la Haute-Loire ;
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Office national des forêts ;
- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ;
- Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise ;
- Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche ;
- Communauté de communes Mézenc Loire Meygal ;
- Communauté de communes Val'Eyrieux ;
- Communes du Béage, de Borée, de La Rochette, de Saint-Martial, de Chaudeyrolles, des Estables, de Saint-Front, de Sainte-Eulalie, de Sagnes-et-Goudoulet, du Cros-de-Géorand, du Lac d'Issarlès ;
- Collectif des associations du Gerbier-Mézenc ;

MAQUETTE ET MISE EN PAGE : Direction de la communication - Département de l'Ardèche

IMPRESSION : Département de la Haute-Loire

NOTES

NOTES



Note
argumentaire
Juillet 2022

OPÉRATION GRAND SITE GERBIER-MÉZENC

